

ANEXE 14 :
CONSTAT SONORE 2021
(ENCEM, JUILLET 2021)

ET

COMPLEMENTS DE MESURES
(ENCEM, AVRIL 2022)

CONSTAT ACOUSTIQUE 2021



IMERYS – Kaolins de Bretagne – 56276 PLOEMEUR

Août 2021 – Dossier n° T7360

TABLE DES MATIERES

<u>1. METHODOLOGIE ET CONDITIONS DE MESURES</u>	3
1.1. OBJET	3
1.2. PRINCIPE	3
1.3. REGLEMENTATION	4
1.3.1. ARRETES MINISTERIELS	4
1.3.2. ARRETE PREFECTORAL	5
1.4. DATES ET OPERATEURS DE MESURES	6
1.5. CONDITIONS METEOROLOGIQUES	6
1.6. MODE OPERATOIRE	6
1.7. MATERIELS DE MESURE ET DEPOUILLEMENT	6
1.8. LOCALISATION DES POINTS DE MESURES	7
1.9. CARACTERISTIQUES DU SITE ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT	8
1.10. SOURCES SONORES DU SITE	8
1.11. ENVIRONNEMENT SONORE DES LIEUX	9
<u>2. RESULTATS ET ANALYSE DES MESURES</u>	9
2.1. INTERVALLES D'OBSERVATION ET DE MESURAGE	9
2.2. GRANDEURS MESUREES	9
2.3. TRAITEMENT DES MESURES	9
2.4. RESULTATS	10
<u>3. CONCLUSION</u>	12

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation des mesures de bruit (ci-contre)	7
---	---

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Conditions météorologiques les jours de mesures.....	6
Tableau 2 : Descriptif des points de mesure de bruit.....	7
Tableau 3 : Résultats des mesures au niveau des ZER, en période diurne.....	10
Tableau 4 : Résultats des mesures au niveau des limites d'emprise, en période diurne	11
Tableau 5 : Résultats des mesures au niveau des ZER, en période nocturne.....	11
Tableau 6 : Résultats des mesures au niveau des limites d'emprise, en période nocturne	12

ANNEXES

Annexe 1 : Définitions et glossaire	14
Annexe 2 : Materiels de mesure utilisés	18
Annexe 3 : Fiches par point de mesure.....	20

1. METHODOLOGIE ET CONDITIONS DE MESURES

1.1. OBJET

Dans le cadre du contrôle réglementaire périodique des niveaux sonores émis dans l'environnement de son site, installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2008, établi sur la commune de PLOEMEUR (56), aux lieux-dits « Kergantic – Lanvrian - Lopeheur », la société IMERYS CERAMICS France – Kaolins de Bretagne a confié à ENCEM la réalisation d'un constat sonore environnemental.

Ce document présente les résultats des campagnes de mesure réalisées les 27 et 28 avril 2021 pour les niveaux de bruit ambiant et les 09 et 10 juin pour les niveaux de bruit résiduel.
Des mesures complémentaires ont été réalisées les 29 et 30 juillet 2021.

Les émergences mesurées dans le voisinage et les niveaux de pression sonore relevés en limite d'emprise y sont comparés à la réglementation en vigueur.

Ce rapport a été rédigé par Alexandra GEIGER, du bureau d'études ENCEM.

1.2. PRINCIPE

Deux types de valeurs sont considérés :

- Les niveaux de pression acoustique continus équivalents pondérés (A) RESIDUELS, niveaux de bruit sans activité sur le site ;
- Les niveaux de pression acoustique continus équivalents pondérés (A) AMBIANTS, niveaux de bruit avec activité sur le site (cf. définitions en annexe).

On pourra déduire de ces valeurs mesurées l'EMERGENCE en un point donné : il s'agit de la différence entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de bruit résiduel en ce même point.

1.3. REGLEMENTATION

1.3.1. ARRETES MINISTERIELS

Les activités du site de Ploemeur KLL sont constituées de plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et à enregistrement : une carrière à ciel ouvert de kaolins (rubrique 2510.1 de la nomenclature) et une usine de traitement des matériaux (rubrique 2515.1), autorisées par arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008.

Au titre de ces différentes rubriques, le site est soumis en termes de constat sonore environnemental, aux prescriptions suivantes.

Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié

Relatif aux exploitations de carrières (2510)

Art.22.1 « En dehors des tirs de mines, les dispositions relatives aux émissions sonores des « différentes installations » sont fixées par l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement ».

(...)

Arrêté ministériel du 26 novembre 2012 modifié

Relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de broyage, concassage, criblage, ... (2515) soumises au régime de l'enregistrement

Art.45 « Sous réserve de dispositions plus contraignantes définies dans les documents d'urbanisme ou de plans de prévention du bruit, les émissions sonores de l'installation ne sont pas à l'origine, dans les zones à émergence réglementée, d'une émergence supérieure aux valeurs admissibles définies dans le tableau 1 suivant »

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée	Emergence admissible pour la période allant de 7 à 22h sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

« De plus, le niveau de bruit en limite de propriété de l'installation ne dépasse pas, lorsqu'elle est en fonctionnement, 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite. »

Arrêté ministériel du 23 janvier 1997 modifié

Relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement

L'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 modifié définit l'émergence sonore comme étant :

Art. 2 « la différence entre les niveaux de pression continus équivalents pondérés A du bruit ambiant (établissement en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'établissement). »

Il fixe les seuils exprimés ci-dessous :

Art. 3 « L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solitaire susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci. »

Emergences :

« Ses émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs limites admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones où celle-ci est réglementée : »

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée	Emergence admissible pour la période allant de 7 à 22h sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Valeurs limites en limites d'emprise :

« L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe, pour chacune des périodes de la journée (diurne et nocturne), les niveaux de bruit à ne pas dépasser en limites de propriété de l'établissement, déterminés de manière à assurer le respect des valeurs d'émergence admissibles.

Les valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation ne peuvent excéder 70 dB(A) en période jour et 60 dB(A) en période nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite. »

1.3.2. ARRETE PREFCTORAL

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du site de Kergantic du 1^{er} février 2008 reprend les seuils et les émergences fixées par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997. Il prévoit un contrôle tous les deux ans des niveaux sonores sans préciser le nombre de points de contrôle ni leur localisation.

1.4. DATES ET OPERATEURS DE MESURES

Les mesurages ont été effectués les 27 et 28 avril 2021, en périodes diurne et nocturne, pour le bruit ambiant et les 09 et 10 juin 2021, en périodes diurne et nocturne pour le bruit résiduel, par Marie-Laure MOREAU et Camille LOPEZ, du bureau d'études ENCEM et par le bureau d'études ECE. Des mesures complémentaires ont été réalisées par Marie-Laure MOREAU les 29 et 30 juillet 2021, en périodes diurne et nocturne.

1.5. CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Tableau 1 : Conditions météorologiques les jours de mesures

Jours des mesures		Ciel	Précipitation	Température	Vent
27 avril 2021	Jour	Dégagé	Nulles	16 à 19°C	Faible de Nord-Est et Ouest
	Nuit	Dégagé	Nulles	6 à 11 °C	Nul à faible de Nord
28 avril 2021	Jour	Dégagé à peu nuageux		Nulles	7 à 12°C
09 juin 2021	Jour	Peu nuageux	Nulles	18 à 20°C	Moyen d'Ouest
	Nuit	Peu nuageux	Nulles	17 à 18°C	Moyen puis faible d'Ouest
29 juillet 2021	Jour	Dégagé	Nulles	19 à 20°C	Moyen de Sud-Ouest
	Nuit	Dégagé	Nulles	17 à 19°C	Moyen de Sud-Ouest

1.6. MODE OPERATOIRE

La référence est la norme NF S 31-010, relative à la caractérisation et au mesurage du bruit de l'environnement.

Les mesures ont été effectuées selon la méthode de contrôle conformément à cette norme, sans déroger à aucune de ses dispositions. Les mesures effectuées correspondent à des mesurages conventionnels au sens du paragraphe 5.2.1 de la norme.

1.7. MATERIELS DE MESURE ET DEPOUILLEMENT

Les mesurages ont été réalisées à l'aide du matériel décrit en annexe n°2.

Les sonomètres sont de type intégrateur et répondent aux exigences des normes EN60804 et EN60651.

Durant les mesurages, les sonomètres étaient équipés d'une boule anti-vent.

Le dépouillement des mesures a été réalisé via le logiciel dB Trait32 d'ACOEM-01dB et le logiciel BK Evaluator 7820

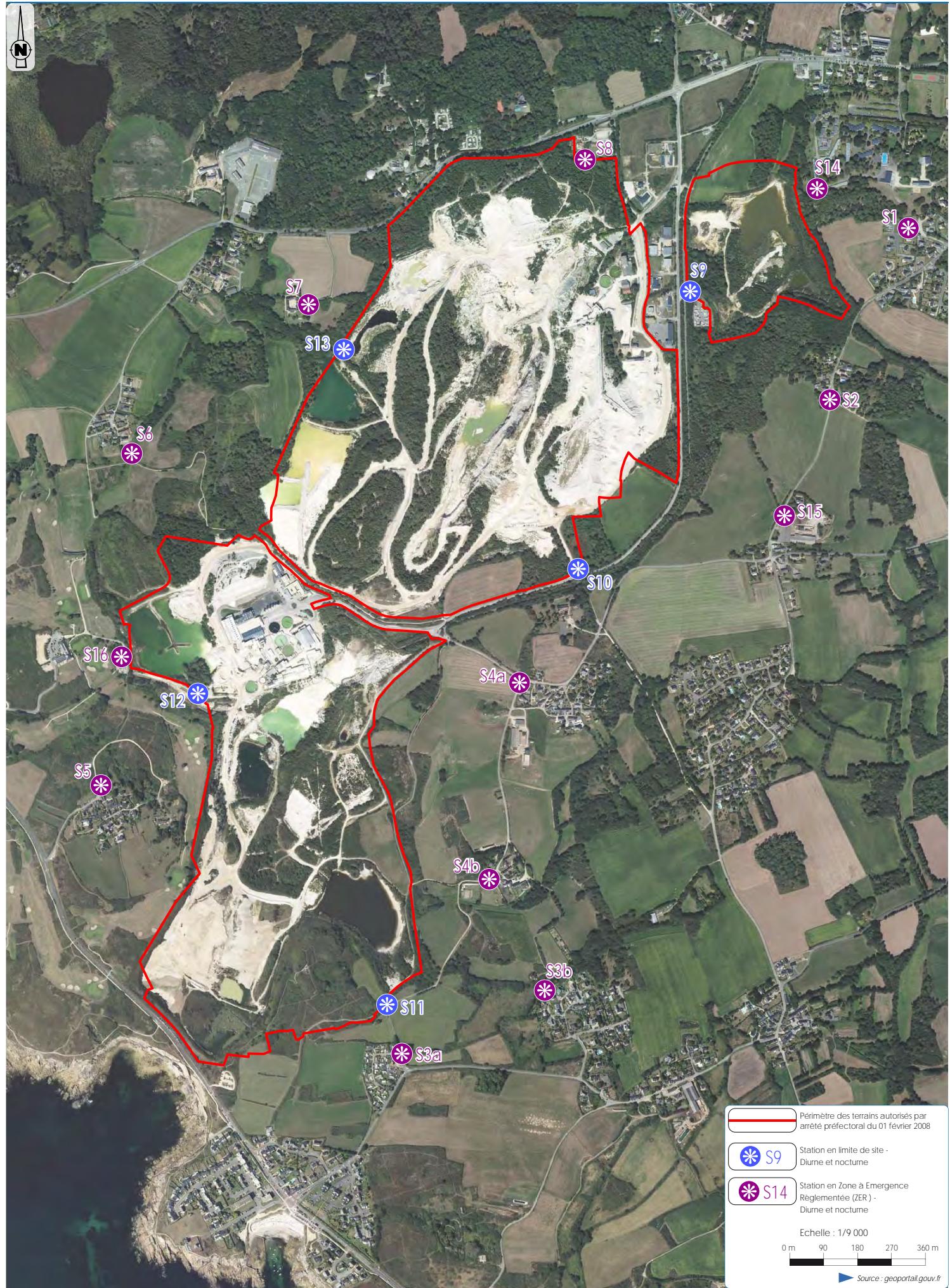
1.8. LOCALISATION DES POINTS DE MESURES

Dans le cas du projet, les points de mesure retenus sont les suivants :

Tableau 2 : Descriptif des points de mesure de bruit

Type	Point	Localisation des mesures	Orientation par rapport au site
Zones à Emergence Réglementée (ZER)	S1	Habitation au lieu-dit « Keriel » à Ploemeur	Nord-Nord-Est
	S2	Habitation au lieu-dit « Lopeheur » à Ploemeur	Nord-Est
	S3a	Habitation au lieu-dit « Parc du Menhir » à Ploemeur	Sud
	S3b	Habitation au lieu-dit « Kerbistoret » à Ploemeur	Sud-Sud-Est
	S4a	Habitation au lieu-dit « Kerantonel » à Ploemeur	Est
	S4b	Habitation au lieu-dit « Kerguen » à Ploemeur	Sud-Est
	S5	Habitation au lieu-dit « Kerham » à Ploemeur	Sud-Ouest
	S6	Habitation au lieu-dit « Keryan » à Ploemeur	Ouest
	S7	Habitation au lieu-dit « Kerouran » à Ploemeur	Nord-Ouest
	S8	Habitation au lieu-dit « Allée des sables » à Ploemeur	Nord
	S14	Centre de vacances de la mairie de Puteaux à Ploemeur	Nord-Est
	S15	Habitation au lieu-dit « Kernastellec » à Ploemeur	Est
	S16	Golf Bluegreen Ploemeur Océan au lieu-dit « Kerham » à Ploemeur	Ouest
	S9	Limite d'emprise Lopeheur	-
Limites de site	S10	Limite d'emprise Sud-Est (Kergantic)	Sud-Est
	S11	Limite d'emprise Sud (Lanvrian)	Sud
	S12	Limite d'emprise Ouest (Lanvrian)	Ouest
	S13	Limite d'emprise Nord-Ouest (Kergantic)	Nord-Ouest

Figure 1 : Carte de localisation des mesures de bruit (ci-contre)



1.9. CARACTERISTIQUES DU SITE ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Nature du gisement	:	Kaolin
Mode d'exploitation	:	À ciel ouvert, en fouille sèche, par extraction de la roche à l'aide d'engins mécaniques de chantier et ponctuellement par abattage de la roche à l'explosif en gradins et reprise à l'aide d'engins mécaniques de chantier. Les activités d'extraction ont lieu du lundi au vendredi de 8h-12h et 13h-17h.
Traitement	:	Traitement des matériaux au niveau de la laverie située au Nord de l'emprise et de l'usine implantée au cœur du site. Ces installations comportent notamment des installations de lavage, criblage, tamisage et broyage de minéraux. Les activités de traitement ont lieu en continu du lundi 5h au samedi 5h du matin. Evacuation des matériaux par camions.
Autres activités	:	Accueil de matériaux inertes d'origine extérieure pour remblayer les anciennes fosses d'extraction. Ces activités ont lieu du lundi au vendredi de 8h-12h et 13h-17h.

1.10. SOURCES SONORES DU SITE

Les jours des mesures, les sources sonores identifiables sur le site de la carrière étaient liées :

En période diurne :

- au poste d'extraction ;
- au fonctionnement de la laverie et de l'usine ;
- à l'accueil de matériaux inertes d'origine extérieure pour mise en remblai ;
- au chargement des camions d'évacuation.

Aucune activité de foration, de trous de mines ou de tirs de mines n'a eu lieu durant la période des mesures.

En période nocturne :

- au fonctionnement de la laverie et de l'usine

1.11. ENVIRONNEMENT SONORE DES LIEUX

Les mesures réalisées les 27 et 28 avril, 09 et 10 juin, ainsi que les 29 et 30 juillet 2021 ont permis de qualifier l'environnement sonore du site.

Lors de ces campagnes de mesures, l'environnement sonore aux alentours du site était, en fonction de l'emplacement des points de mesure, influencé par :

- la circulation sur les RD 162, RD 162^E et RD 152 ;
- l'aéroport de Lorient-Bretagne Sud et notamment les vols d'entraînements de la base militaire ;
- les activités agricoles ;
- Le voisinage ;
- les bruits de basse-cour.

En l'ensemble des points, les chants d'oiseaux étaient perceptibles.

2. RESULTATS ET ANALYSE DES MESURES

2.1. INTERVALLES D'OBSERVATION ET DE MESURAGE

Pour toutes les mesures réalisées, l'intervalle d'observation et de mesurage était d'au moins 30 minutes. Lors de la mesure, la durée d'intégration était de 1 seconde.

2.2. GRANDEURS MESUREES

Chaque mesure est caractérisée par :

- Une valeur du niveau de pression acoustique continu équivalent LAeq ou Leq, en dB(A) ;
- Une valeur du niveau de pression acoustique maximal Lmax, en dB(A) ;
- Une valeur du niveau de pression acoustique minimal Lmin, en dB(A) ;
- Son évolution temporelle.

2.3. TRAITEMENT DES MESURES

Les mesures réalisées en continu intègrent des sources sonores artificielles ou naturelles dont certaines peuvent être jugées comme non représentatives de la situation sonore du lieu.

De plus, dans certaines situations particulières, le niveau de pression sonore continu équivalent pondéré A, (LAeq) n'est pas suffisamment adapté. Ces situations se caractérisent par l'apparition de bruits particuliers intermittents ou bien porteurs de beaucoup d'énergie sur une courte durée, insuffisante pour présenter, à l'oreille, un effet de « masque » du bruit particulier étudié. De telles situations se rencontrent par exemple dans le cadre des trafics routiers discontinus ou de passages d'engins agricoles, on pourra alors utiliser comme indicateur d'émergence sonore la différence entre le L50 ambiant (en activité) et le L50 résiduel, dans le cas où :

$$LAeq - L50 \geq 5 \text{ dB(A)}.$$

Sinon, on peut également procéder à un traitement des sources particulières jugées non représentatives des lieux, afin de les exclure du calcul du LAeq.

Les évolutions temporelles présentées en annexe n°3 montrent l'évolution des niveaux sonores durant la période de mesure et l'apparition des sources particulières éventuellement identifiées.

2.4. RESULTATS

Les tableaux suivants récapitulent les valeurs des niveaux de pression sonore continus équivalents pondérés A (en dB(A)), relevés en périodes diurne et nocturne, lors des campagnes de mesurage des 27 et 28 avril 2021, des 09 et 10 juin ainsi que des 29 et 30 juillet 2021.

Ces valeurs sont arrondies au demi-décibel le plus proche et comparées à la réglementation en vigueur. Pour mémoire, les valeurs réglementaires sont issues de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 1^{er} février 2008 et de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

PERIODE DIURNE :

Tableau 3 : Résultats des mesures au niveau des ZER, en période diurne

Point	Indice retenu	Niveau de bruit résiduel dB(A) (sans activité)	Niveau de bruit ambiant dB(A) (avec activité)	Emergence dB(A)	Valeur réglementaire dB(A)
S1	L ₅₀	38,0	40,0	2,0	6
S2	L ₅₀	36,5	36,0	0,0*	6
S3a	L _{Aeq}	43,0	44,5	1,5	6
S3b	L _{Aeq}	46,5	47,0	0,5	5
S4a	L ₅₀	38,0	40,5	2,5	6
S4b	L _{Aeq}	45,5	44,5	0,0*	6
S5	L _{Aeq}	43,5	40,0	0,0*	6
S6	L ₅₀	47,0	43,0	0,0*	6
S7	L _{Aeq}	42,0	43,5	1,5	6
S8	L _{Aeq}	42,5	43,5	1,0	6
S14	L _{Aeq}	47,0	46,0	0,0*	5
S15	L ₅₀	41,0	43,0	2,0	6
S16	L ₅₀	42,0	41,5	0,0*	6

* Une émergence négative n'a aucune réalité physique

Analyse :

Les émergences constatées aux différents points de mesure respectent la réglementation en vigueur.

Tableau 4 : Résultats des mesures au niveau des limites d'emprise, en période diurne

Point	Indice retenu	Niveau de bruit ambiant dB(A) (avec activité)	Valeur réglementaire de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 dB(A)
S9	L _{Aeq}	47,0	70
S10	L _{Aeq}	47,5	70
S11	L _{Aeq}	46,0	70
S12	L _{Aeq}	47,5	70
S13	L _{Aeq}	46,0	70

Analyse :

Les niveaux de bruit ambiant diurne relevés en limite d'emprise autorisée respectent la réglementation en vigueur.

PERIODE NOCTURNE :

Tableau 5 : Résultats des mesures au niveau des ZER, en période nocturne

Point	Indice retenu	Niveau de bruit résiduel dB(A) (sans activité)	Niveau de bruit ambiant dB(A) (avec activité)	Emergence dB(A)	Valeur réglementaire dB(A)
S1	L ₅₀	33,5	30,5	0,0*	ND**
S2	L ₅₀	26,5	27,5	1,0	ND**
S3a	L ₅₀	32,0	33,5	1,5	ND**
S3b	L ₅₀	34,0	35,0	1,0	ND**
S4a	L ₅₀	40,5	47,0	6,5	3
S4b	L ₅₀	34,0	35,0	1,0	ND**
S5	L ₅₀	41,5	46,0	4,5	3
S6	L ₅₀	29,0	24,0	0,0*	ND**
S7	L ₅₀	35,5	27,5	0,0*	ND**
S8	L _{Aeq}	41,0	41,0	0,0*	4
S14	L ₅₀	34,0	28,5	0,0*	ND**
S15	L ₅₀	29,5	29,0	0,0*	ND**
S16	<i>Point non accessible pendant la nuit (golf)</i>				

* Une émergence négative n'a aucune réalité physique

**ND = non définie : l'émergence réglementaire n'est pas définie lorsque les niveaux de bruits ambiant constatés sont inférieurs ou égaux à 35,0 dB(A) (cf. AM du 23 janvier 1997)

Analyse :

Les émergences constatées aux différents points de mesure respectent la réglementation en vigueur, à l'exception des points S4a et S5.

Tableau 6 : Résultats des mesures au niveau des limites d'emprise, en période nocturne

Point	Indice retenu	Niveau de bruit ambiant dB(A) (avec activité)	Valeur réglementaire de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 dB(A)
S9	L_{Aeq}	40,0	60
S10	L_{Aeq}	35,5	60
S11	L_{Aeq}	39,0	60
S12	L_{Aeq}	44,5	60
S13	L_{Aeq}	44,0	60

Analyse :

Les niveaux de bruit ambiant nocturne relevés en limite d'emprise autorisée respectent la réglementation en vigueur.

3. CONCLUSION

Le site se situe dans un environnement calme à bruyant en fonction des points de mesures, influencé par le trafic routier sur les routes départementales ainsi que par le passage d'avions.

Le jour des mesurages, l'activité du site était audible à non audible en chacun des points situés en ZER.

L'ensemble des activités du site engendrait un niveau d'émergence conforme à l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 et à l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008, au niveau des ZER, à l'exception des points S4a et S5, en période nocturne, où les niveaux d'émergences sont supérieurs à la réglementation en vigueur.

Ces deux points sont situés au plus proche de l'usine et sous les vents dominants d'Ouest pour Kerantonel (38% du temps sur l'année) et d'Est pour Kerham (20% du temps sur l'année).

Les niveaux de bruit ambiant relevés en limite d'emprise, en périodes diurne et nocturne sont conformes à la réglementation.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DEFINITIONS ET GLOSSAIRE

DEFINITIONS GENERALES - GLOSSAIRE

COMPOSANTES ET BREVES DEFINITIONS DU BRUIT

- dB(A)

C'est la représentation par un seul nombre du niveau de pression sonore perçu exprimé en dB, correspondant à l'émission de la source. Il s'obtient en faisant la somme logarithmique des énergies relatives pondérées A contenues dans, par exemple, toutes les octaves.

L'oreille perçoit mal les fréquences graves. Il s'agit là d'une caractéristique physiologique dont il convient de tenir compte lorsqu'on effectue des mesures. Un sonomètre a une sensibilité identique quelle que soit la fréquence. C'est ainsi que les acousticiens ont mis au point une courbe de pondération, qui permet de mesurer des niveaux de pression acoustique selon la sensibilité de l'oreille. Le niveau de pression acoustique s'exprime alors en dB(A).

- Indices statistiques L50

Niveau sonore en dB(A) atteint ou dépassé pendant 50 % du temps de mesure.

- Leq partiel

Niveau de pression acoustique équivalent d'une source spécifique sur un intervalle d'observation spécifié et ramené à cet intervalle d'observation, exprimé en décibels.

- Indicateur d'émergence de niveau (E) (NF S 31-010)

Les indicateurs acoustiques sont destinés à fournir une description simplifiée d'une situation sonore complexe. L'indicateur préférentiel est l'émergence en niveau global pondéré A. Elle est évaluée en comparant le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A du bruit ambiant, en présence du bruit particulier objet de l'étude, avec le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A du bruit résiduel, tels que déterminés au cours de l'intervalle d'observation :

$$E = L_{Aeq,T_{part}} - L_{Aeq,T_{rés}}$$

Où :

E est l'indicateur d'émergence de niveau ;

$L_{Aeq,T_{part}}$ est le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A du bruit ambiant, déterminé pendant les périodes d'apparition du bruit particulier considéré, objet de l'étude, dont la durée cumulée est T_{part} ;

$L_{Aeq,T_{rés}}$ est le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A du bruit résiduel, déterminé pendant les périodes de disparition du bruit particulier considéré, objet de l'étude, dont la durée cumulée est $T_{rés}$.

- Bruit de fond (NF S 31-027)

Bruit émis par l'ensemble des sources autres que celles mises en essai.

- Bruit résiduel (NF S 31-057)

Bruit qui subsiste quand un ou plusieurs bruits spécifiques qui contribuent normalement de façon significative au bruit de fond sont supprimés.

- Bruit ambiant

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé des bruits émis par toutes les sources proches ou éloignées (bruit résiduel + bruit particulier).

- Bruit particulier (ou bruit engendré par une source **particulière**)

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée par des analyses acoustiques et qui peut être attribuée à une source particulière.

- Bruit impulsionnel

Bruit consistant en une ou plusieurs impulsions d'énergie acoustique ayant chacune une durée inférieure à 1 s et séparée par des intervalles de temps de durée supérieures à 0,2 s.

- Intervalle de mesure

Intervalle de temps au cours duquel la pression acoustique pondérée A est intégrée et moyennée.

- Intervalle d'observation

Intervalle de temps au cours duquel des mesurages sont effectués en continu ou par intermittence.

- Intervalle de référence

Intervalle de temps retenu pour caractériser une situation acoustique.

- Quelques références de niveaux sonores pour se repérer



- Appréciation qualitative des conditions météorologique (norme NF S 31-010 / A1)

A partir des tableaux présentés ci-dessous qui synthétisent les conditions aérodynamiques et thermiques observées sur le site, on détermine les coordonnées (U_i , T_i) de la grille d'analyse présentée page suivante. On en déduit les conditions de propagation désignées par les signes --, -, Z, + et ++.

Définitions des conditions aérodynamiques (vent)

	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portant	Portant
Vent fort	U1	U2	U3	U4	U5
Vent moyen	U2	U2	U3	U4	U4
Vent faible	U3	U3	U3	U3	U3

Définitions des conditions thermiques (températures)

Période	Rayonnement / Couverture nuageuse (--/8)	Humidité	Vent	Ti
Jour	Fort	Sol sec	Faible ou moyen	T1
			Fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
	Moyen à faible	Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
		Sol sec	Faible ou moyen	T2
			Fort	T3
Période de lever ou de coucher du soleil				T3
Nuit	Ciel nuageux	Faible ou moyen ou fort		T4
	Ciel dégagé	Moyen ou fort		T4
		Faible		T5

Les indications « jour » et « nuit » ont ici le sens courant et ne renvoient pas aux périodes réglementaires.

- Influence des conditions météorologiques (NF S 31-010 / A1)

L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire d'une grille selon les critères suivants :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	++	++
T5		+	+	++	

-- Conditions défavorables pour la propagation sonore

- Conditions défavorables pour la propagation sonore

Z Conditions homogènes pour la propagation sonore

+

Conditions favorables pour la propagation sonore

++ Conditions favorables pour la propagation sonore

ANNEXE 2 : MATERIELS DE MESURE UTILISES

Les mesurages ont été réalisés à l'aide du matériel de classe 1 décrit ci-dessous. Le ou les appareil(s) utilisé(s) permet(tent) un traitement des mesures au moyen du logiciel dB Trait32 de 01dB-MetraVib. Les sonomètres répondent aux exigences des normes EN60804 et EN60651.

Tous les sonomètres sont de marque ACOEM-01dB. Lors des mesures, les sonomètres sont équipés d'une boule anti-vent.

Sonomètre		Microphone		Préamplificateur		Calibreur		Utilisation
Type	N° de série	Type	N° de série	Type	N° de série	Type	N° de série	
Blue Solo	61152	MCE 212	38034	PRE 21S	14321	CAL 21	34924075	✓
	60518	MCE 212	80881	PRE 21S	13450	CAL 21	34924069	
	60160	MCE 212	67374	PRE 21S	12587	CAL 21	35242326	✓
	61018	MCE 212	92290	PRE 21S	13991	CAL 21	34482770	✓
Solo	11665	MCE 212	51772	PRE 21S	11990	CAL 21	34134144	
	11661	MCE 212	166612	PRE 21S	12021	CAL 21	34134146	✓
	12067	MCE 212	166600	PRE 21S	12752	CAL 21	34134147	✓
	11318	MCE 212	153643	PRE 21S	16420	CAL 21	34134145	✓
DUO	10604	GRAS 40 CD	441229	--	--	CAL 21	730545	
	10471	GRAS 40 CD	141200	--	--	CAL 21	35113891	
FUSION	10961	GRAS 40 CE	226287	--	--	CAL21	35054834	✓
	10962	GRAS 40 CE	226282	--	--	CAL 21	35054835	✓
	12534	GRAS 40 CE	383210	--	--	CAL 31	91680	✓
	12535	GRAS 40 CE	383297	--	--	CAL 31	92194	✓
	12915	GRAS 40 CE	423366	--	--	CAL 31	94952	✓
	12916	GRAS 40 CE	423397	--	--	CAL 31	94953	✓
2250 LIGHT	3011995	4950	--	--	--	--	--	✓
	3012090	4950	--	--	--	--	--	✓
	3010314	4950	--	--	--	--	--	✓
	3008321	4950	--	--	--	--	--	✓
	3003643	4950	--	--	--	--	--	✓
	2245	100544	4966	--	--	--	--	✓

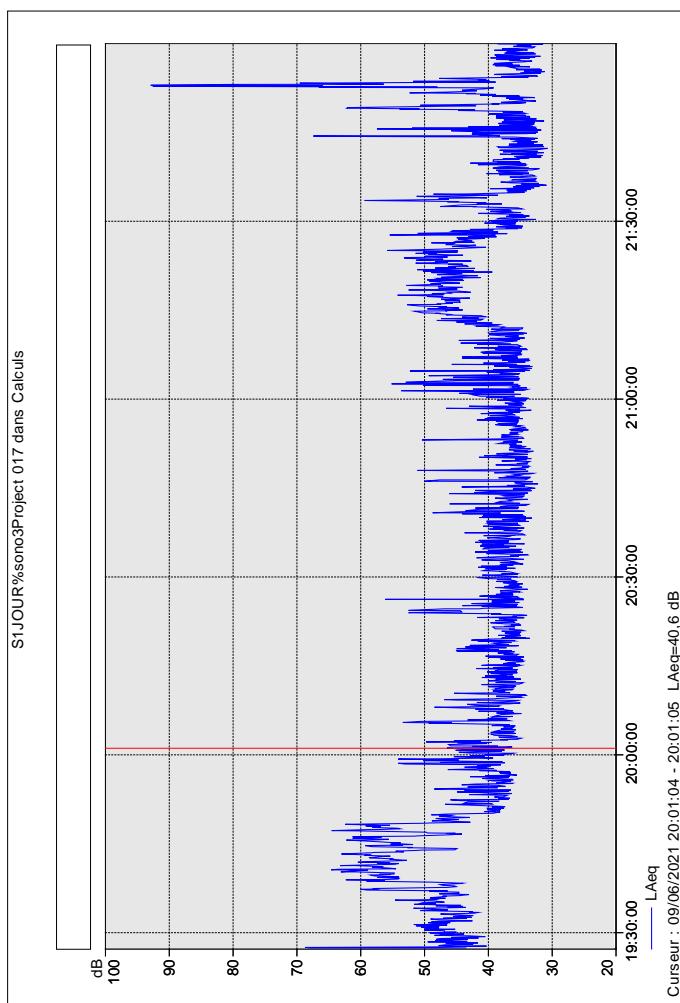
ANNEXE 3 : FICHES PAR POINT DE MESURE

POINT DE MESURE S1 – Bruit résiduel DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Keriel », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	2250 Light
Date	09/06/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	22h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen d'Ouest

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
Durée	L _{eq}	L ₅₀	L _{max}
2 h 00 mn 00 s	60,5	37,9	98,0

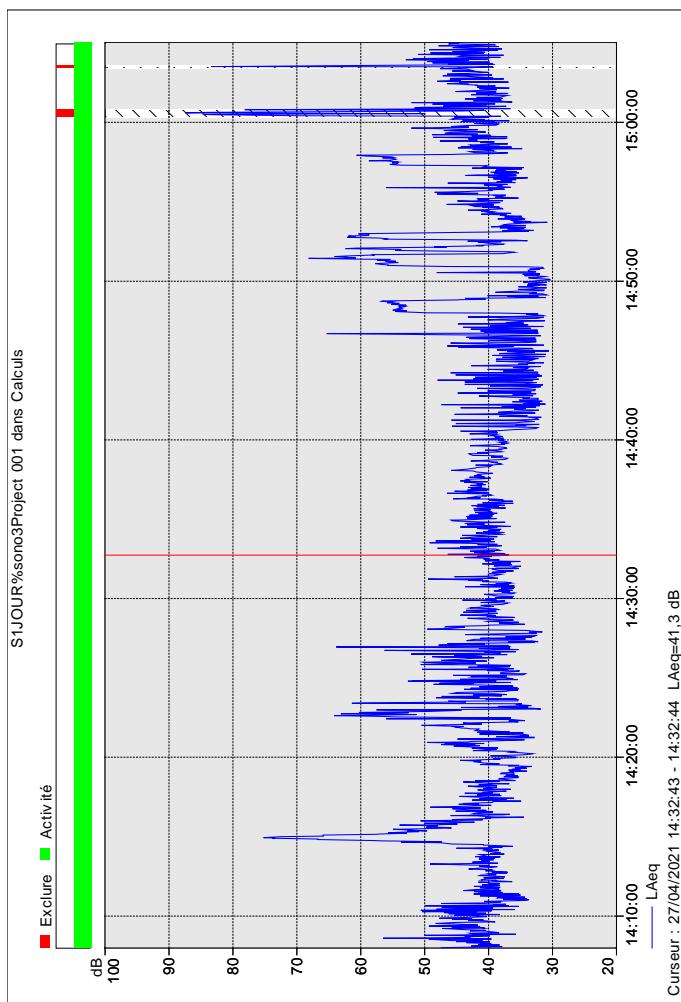
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S1 est de 38,0 dB(A) (L₅₀).

POINT DE MESURE S1 – Bruit ambiant DIURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Keriel », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	2250 Light
Date	27/04/2021
Heure de début	14h07
Heure de fin	15h05
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Nord-Est
Conditions de propagation des sons	U2/T2 (-)

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
	Durée	L _{eq}	L ₅₀
	56 mn 26 s	51,0	39,8
			76,1

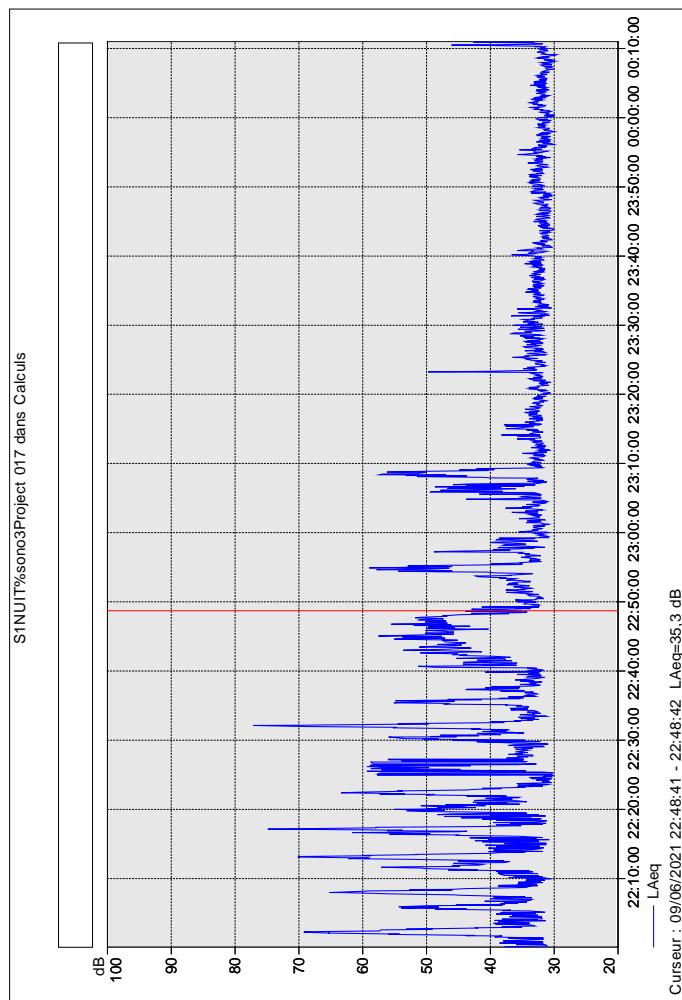
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S1 est de 40 dB(A) (L₅₀).
L'émergence constatée en ce point est de 2,0 dB(A), valeur inférieure au seuil réglementaire.

POINT DE MESURE S1 – Bruit résiduel NOCTURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Keriel », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	2250 Light
Dates	09 et 10/06/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen puis faible d'Ouest

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
	Durée	L_{eq}	L_{50}
	2 h 00 mn 00 s	50,7	33,3
			78,3

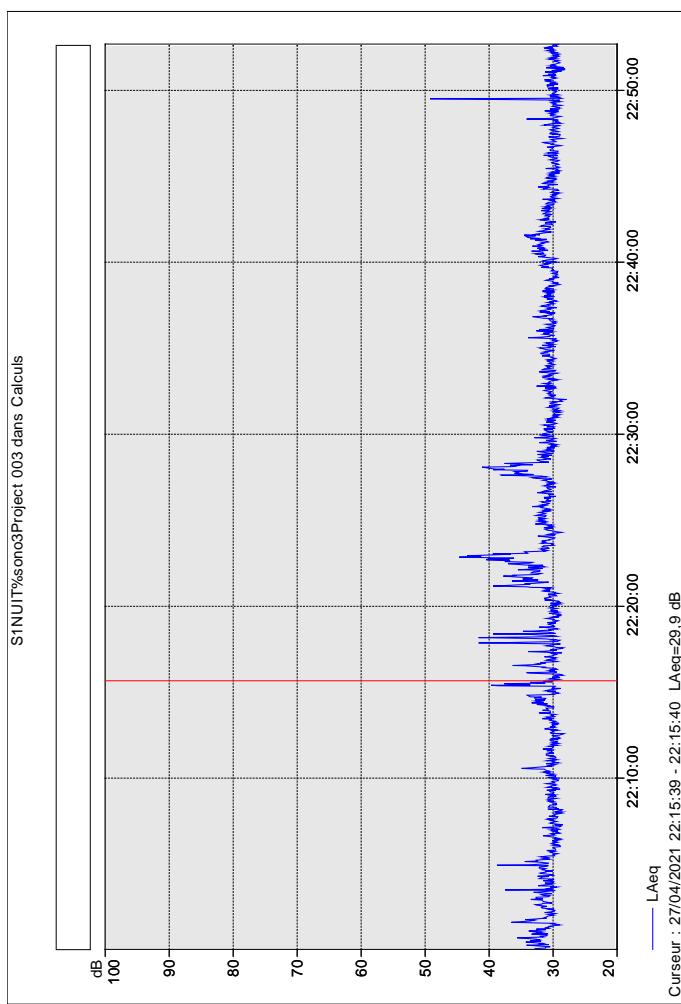
Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S1 est de 33,5 dB(A) (L_{50}).

POINT DE MESURE S1 – Bruit ambiant NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Keriel », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	2250 Light
Date	27/04/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	22h52
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
Durée	L _{eq}	L ₅₀	L _{max}
52 mn 39 s	31,4	30,5	56,5

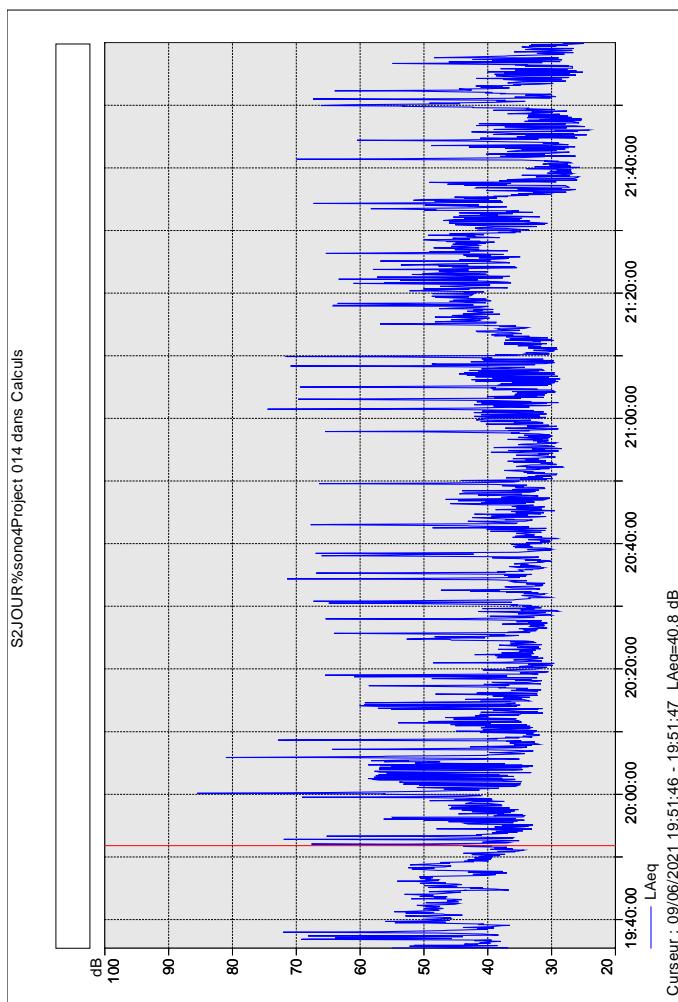
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S1 est de 30,5 dB(A) (L_{50}).
 L'émergence constatée en ce point est nulle.

POINT DE MESURE S2 – Bruit résiduel DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Lopeheur », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	2250 Light
Date	09/06/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	22h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen d'Ouest

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
Durée	L_{eq}	L_{50}	L_{max}
2 h 00 mn 00 s	52,8	36,4	86,6

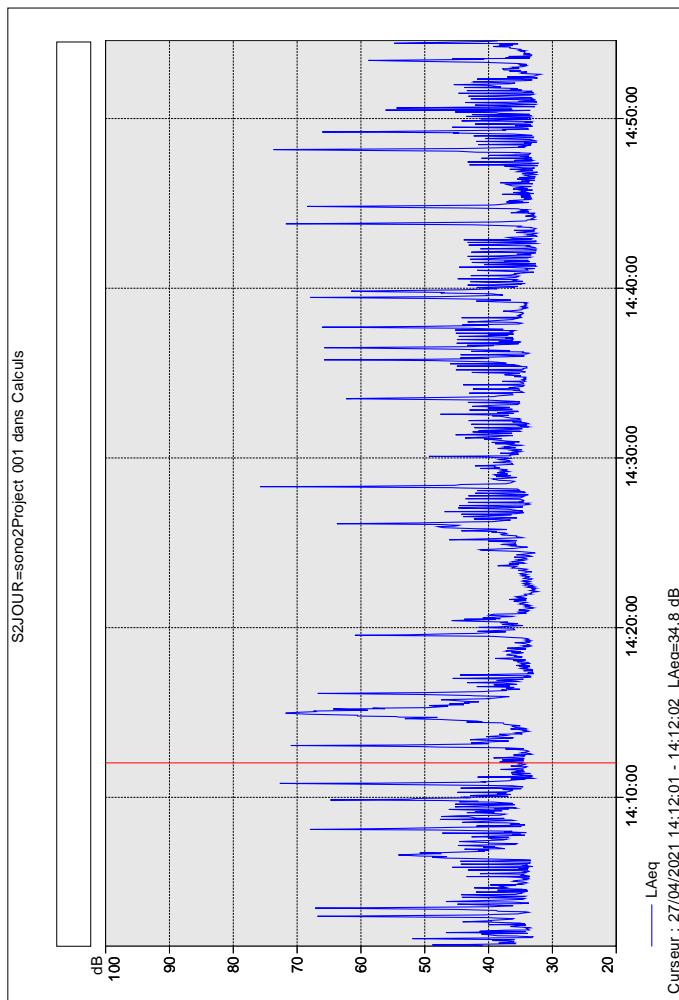
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S2 est de 36,5 dB(A) (L_{50}).

POINT DE MESURE S2 – Bruit ambiant DIURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Lopeheur », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	2250 Light
Date	27/04/2021
Heure de début	14h01
Heure de fin	14h54
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Nord-Est
Conditions de propagation des sons	U2/T2 (-)

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
Durée	L _{eq}	L ₅₀	L _{max}
53 mn 21 s	51,4	36,2	78,0

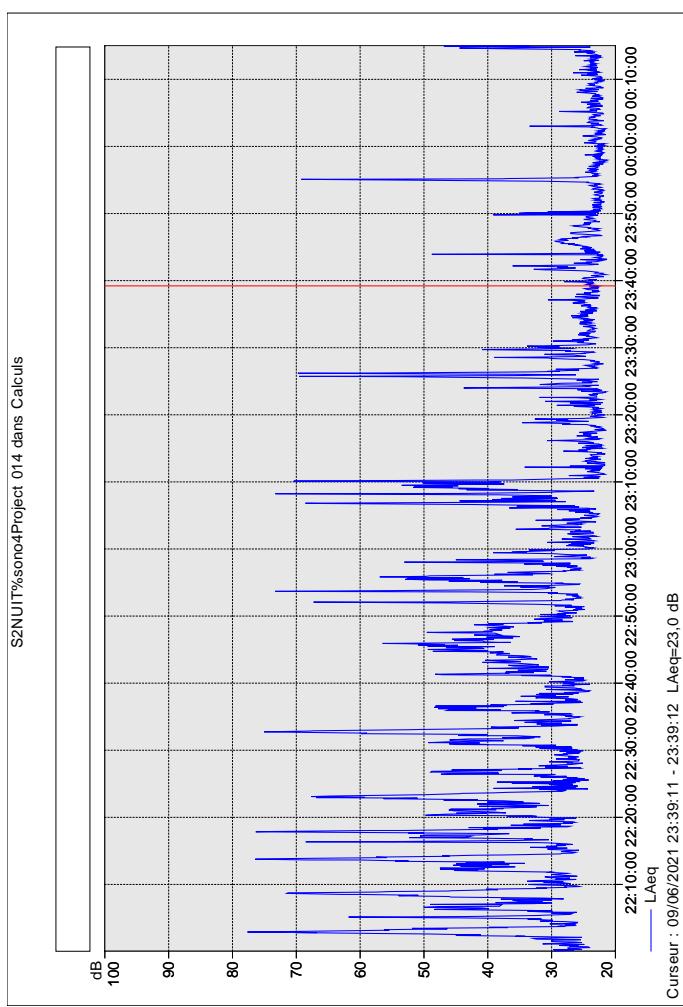
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S2 est de 36,0 dB(A) (L_{50}).
L'émergence constatée en ce point est nulle.

POINT DE MESURE S2 – Bruit résiduel NOCTURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Lopeheur », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	2250 Light
Dates	09 et 10/06/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen puis faible d'Ouest

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)				
	Durée	L _{eq}	L ₅₀	L _{max}
	2 h 00 mn 00 s	53,2	26,4	78,6

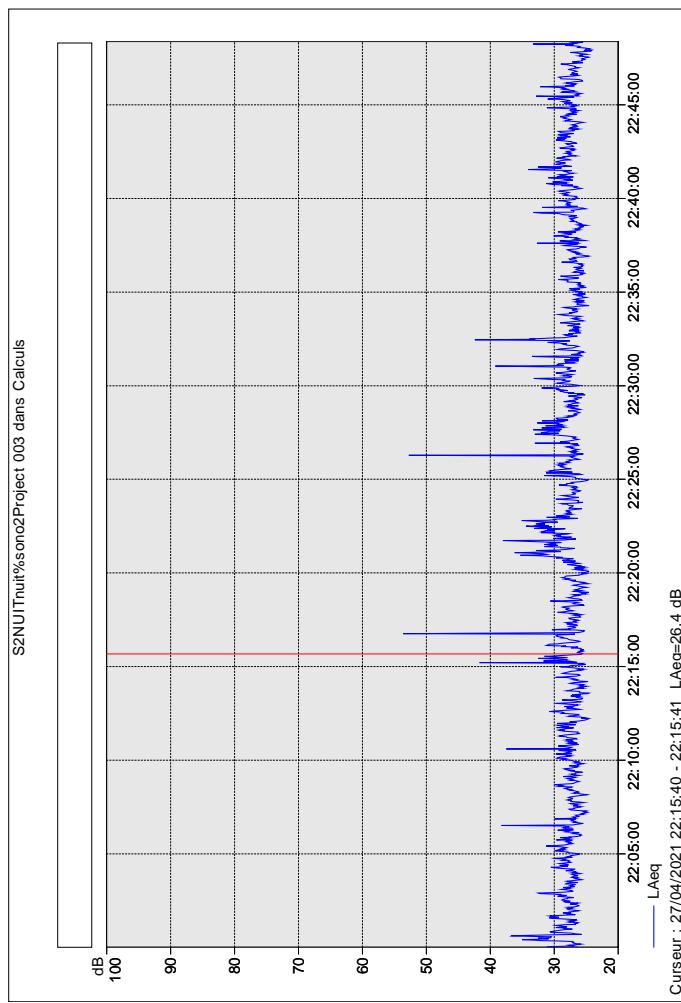
Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S2 est de 26,5 dB(A) (L₅₀).

POINT DE MESURE S2 – Bruit ambiant NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Lopeheur », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	2250 Light
Date	27/04/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	22h48
Ciel	Dégagé
Vent	Faible Nord
Conditions de propagation des sons	U2/T5 (+)

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
	Durée	Leq	L ₅₀
	48 mn 21 s	29,0	27,3

Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S2 est de 27,5 dB(A) (L₅₀).
 L'émergence constatée en ce point est de 1,0 dB(A).

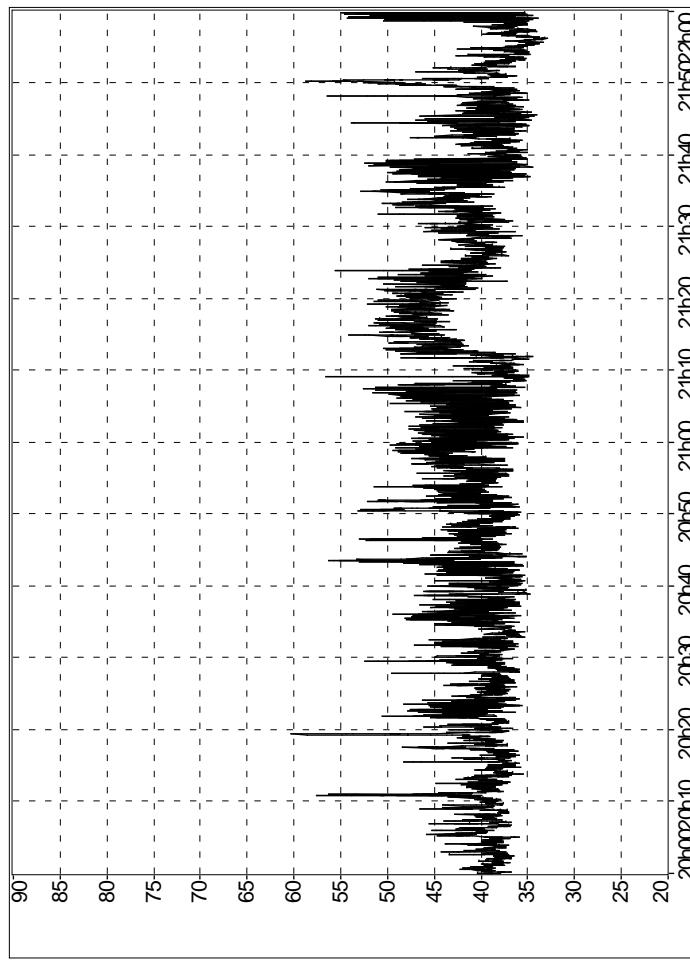
POINT DE MESURE S3a – Bruit résiduel DIURNE

ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Parc du Menhir », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 12535
Date	09/06/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	22h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen d'Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S3a - Diurne.cmg					
Début	09/06/2021 20:00:00					
Fin	09/06/2021 22:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
MY_LOC	Leq	A	dB	42,8	32,9	60,2
					36,5	39,5

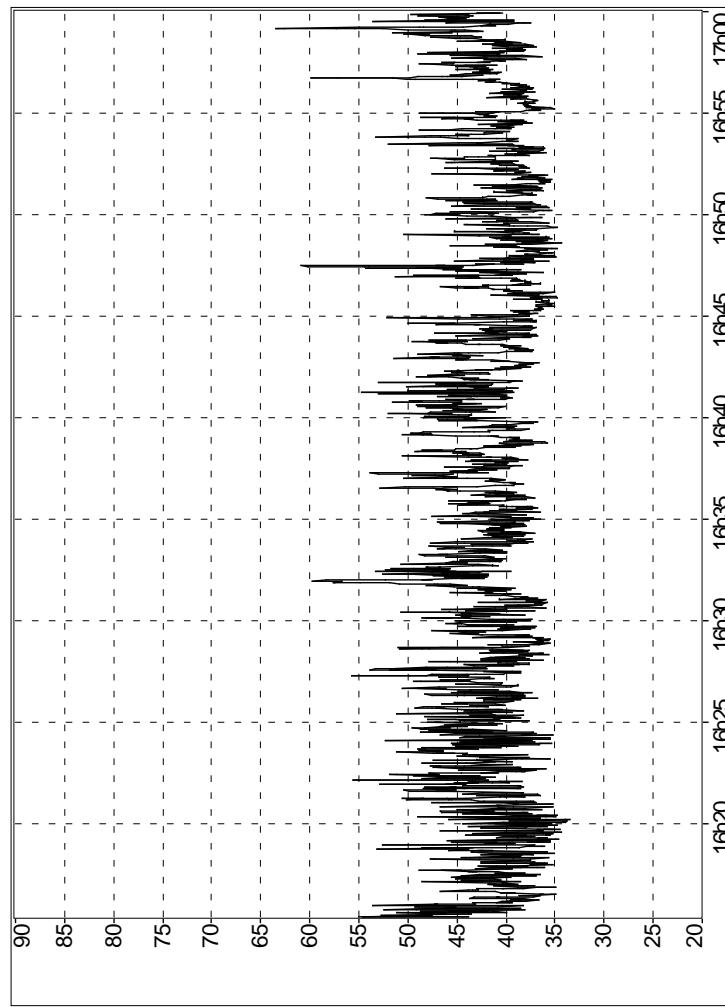
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S3a est de 43,0 dB(A).

POINT DE MESURE S3a – Bruit ambiant DIURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Parc du Menhir », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12534
Date	27/04/2021
Heure de début	16h15
Heure de fin	17h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen d'Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/T2 (-)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S3a - Diurne.cmg					
Début	27/04/2021 16:15:23					
Fin	27/04/2021 17:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
MY_LOC	Leq	A	dB	44,4	33,4	63,4
					36,7	40,8

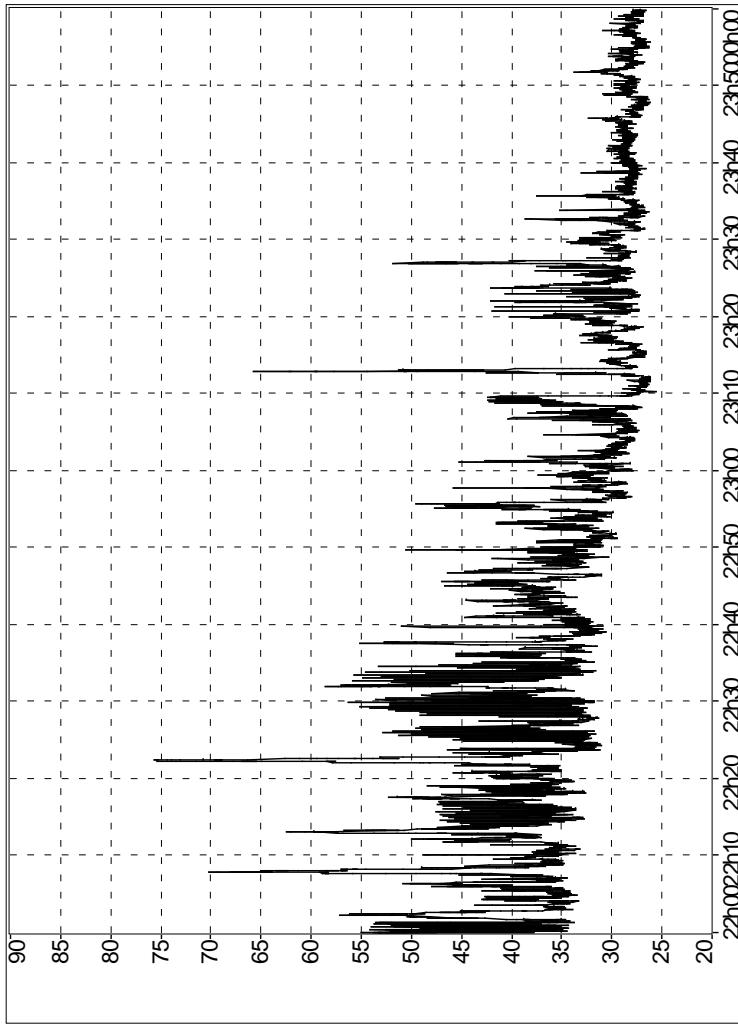
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S3a est de 44,5 dB(A).
L'émergence constatée en ce point est de 1,5 dB(A), valeur inférieure au seuil réglementaire.

POINT DE MESURE S3a – Bruit résiduel NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Parc du Menhir », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 12535
Date	09/06/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen puis faible d'Ouest

RÉSULTATS

BR - Point S3a - Nocturne.cmg						
Fichier	BR - Point S3a - Nocturne.cmg					
Début	09/06/2021 22:00:00					
Fin	10/06/2021 00:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
MY_LOC	Leq	A	dB	48,3	25,6	75,6
					27,5	32,0
					L50	

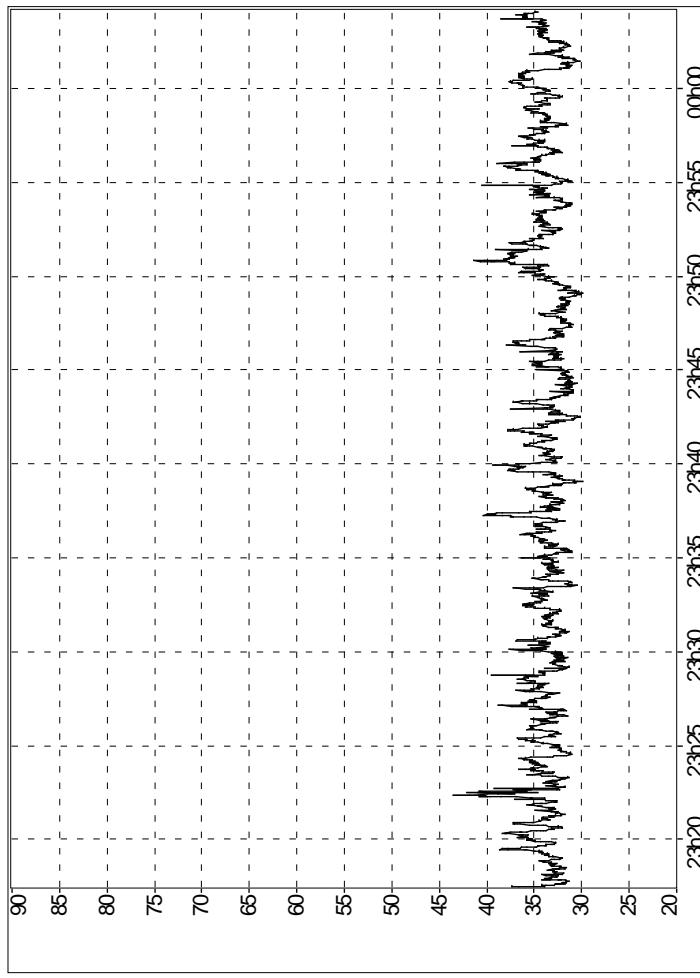
Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S3a est de 32,0 dB(A) (L₅₀).

POINT DE MESURE S3a – Bruit ambiant NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Parc du Menhir », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12534
Date	27/04 au 28/04/2021
Heure de début	23h17
Heure de fin	00h04
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord
Conditions de propagation des sons	U3/T5(+)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S3a - Nocturne.CMG					
Début	27/04/2021 23:17:29					
Fin	28/04/2021 00:04:09					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	L _{eq}	A	dB	34,1	29,9	43,4
					31,6	33,5

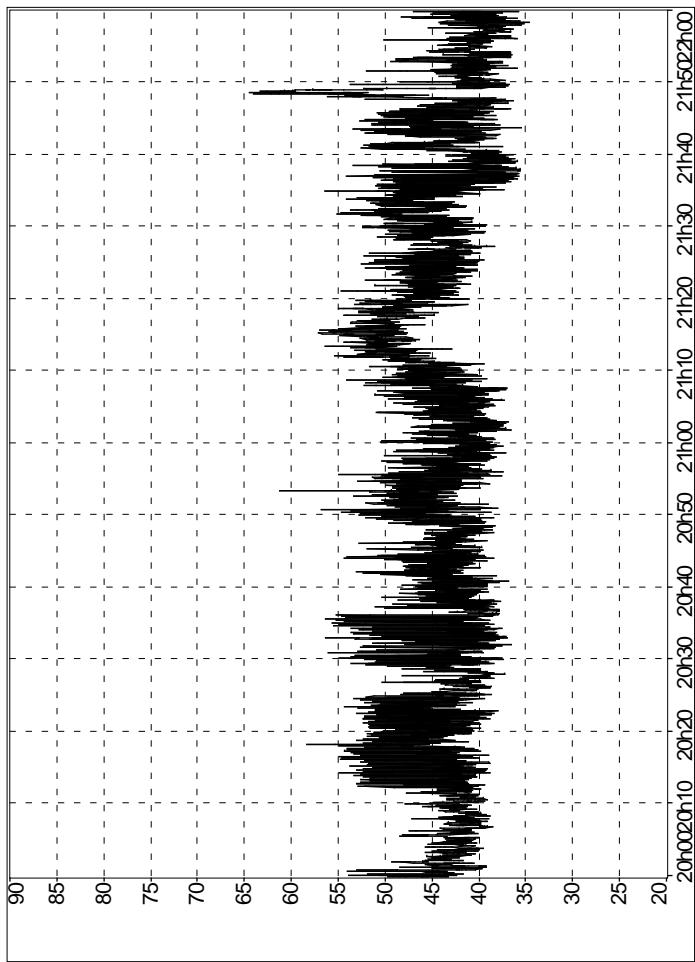
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S3a est de 33,5 dB(A) (L₅₀).
 L'émergence constatée en ce point est de 1,5 dB(A).

POINT DE MESURE S3b – Bruit résiduel DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerbistoret », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	Solo 12067
Date	09/06/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	22h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen d'Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S3b - Diurne.CMG					
Début	09/06/2021 20:00:00					
Fin	09/06/2021 22:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
#2067	Leq	A	dB	46,5	34,5	64,4
					39,1	43,1

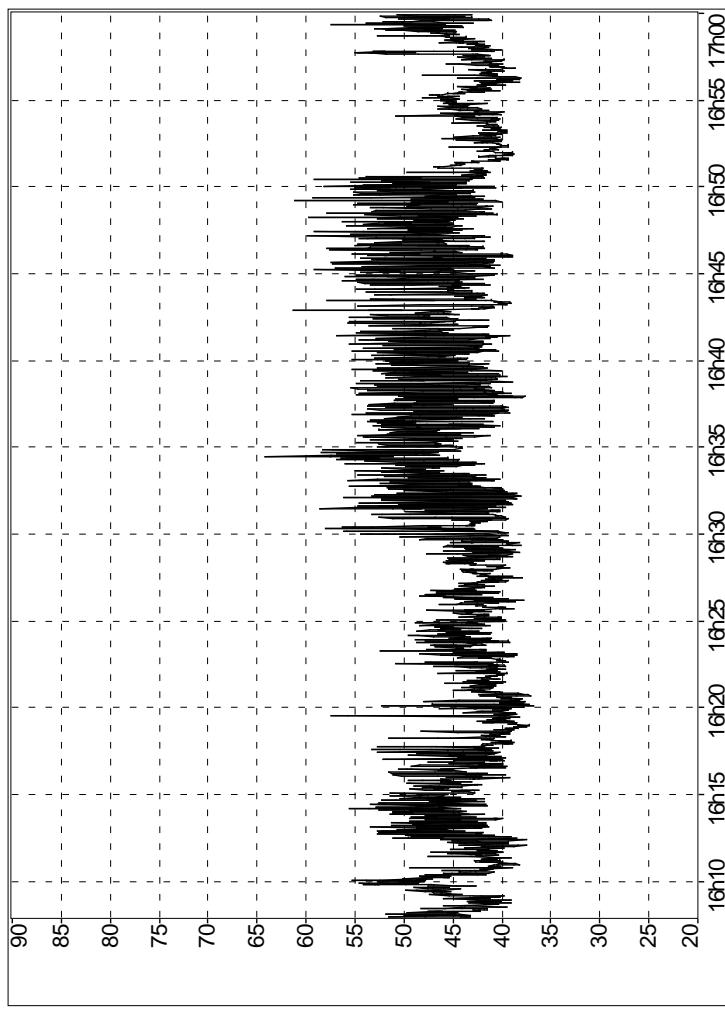
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S3b est de 46,5 dB(A).

POINT DE MESURE S3b – Bruit ambiant DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerbistoret », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12535
Date	27/04/2021
Heure de début	16h07
Heure de fin	17h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen d'Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/T2 (-)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S3b - Diurne.CMG					
Début	27/04/2021 16:07:57					
Fin	27/04/2021 17:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
MY_LOC	Leq	A	dB	47,2	36,7	64,2
					39,8	43,3

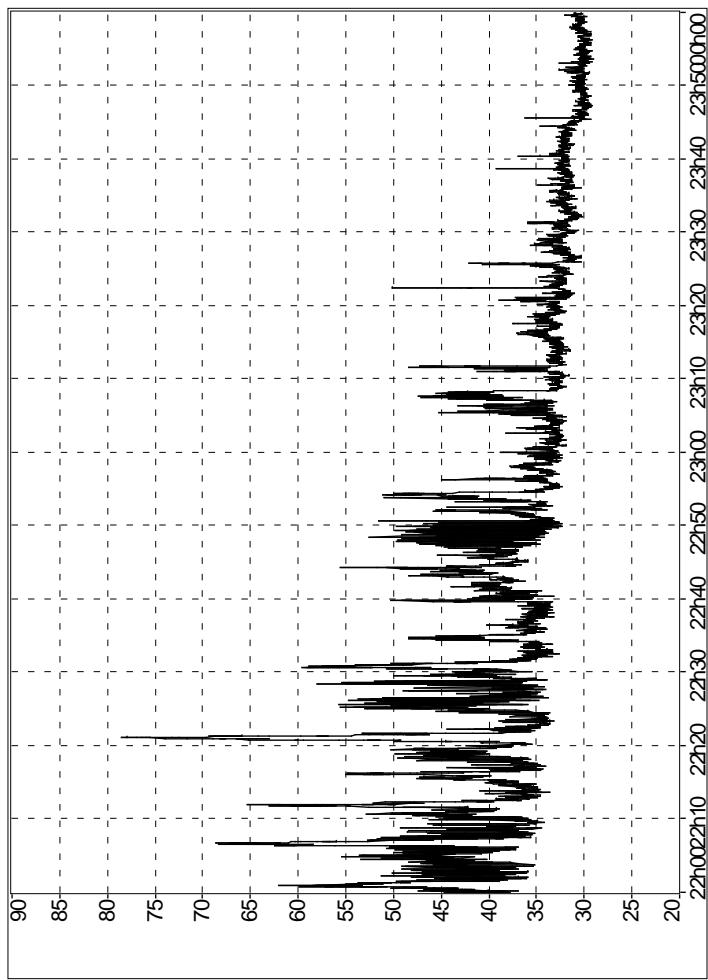
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S3b est de 47,0 dB(A).
 L'émergence constatée en ce point est de 0,5 dB(A), valeur inférieure au seuil réglementaire.

POINT DE MESURE S3b – Bruit résiduel NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerbistoret », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	SOLO 12067
Date	09 au 10/06/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen puis faible d'Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S3b - Nocturne.CMG				
Début	09/06/2021 22:00:00				
Fin	10/06/2021 00:00:00				
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}
#2067	L _{eq}	A	dB	50,2	29,0
				78,5	30,5
				34,1	L ₅₀

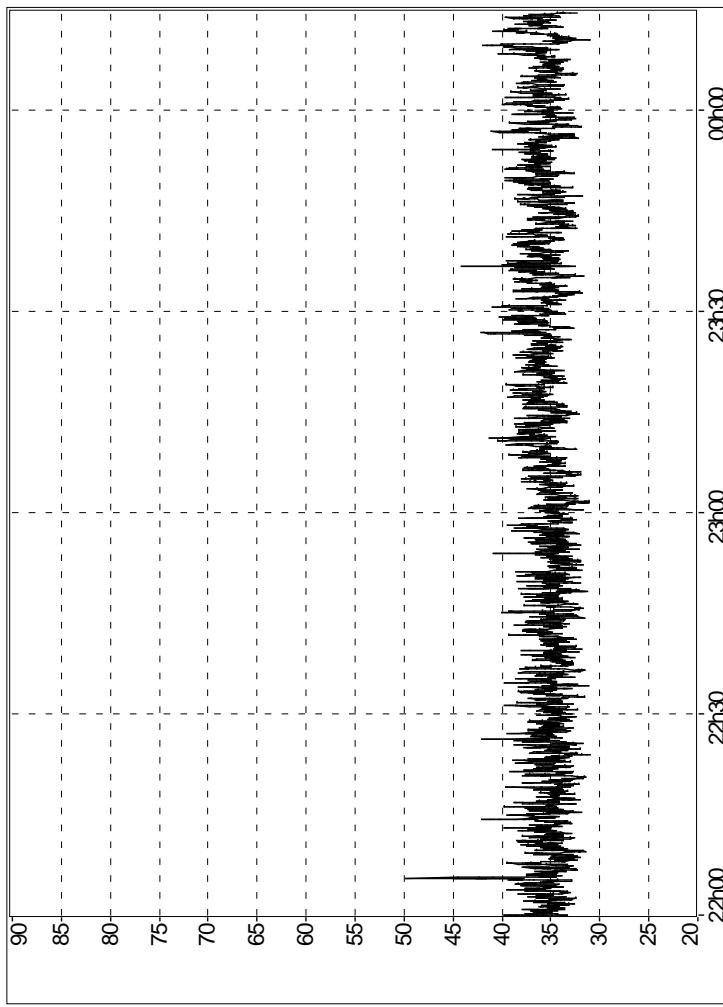
Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S3b est de 34,0 dB(A) (L₅₀).

POINT DE MESURE S3b – Bruit ambiant NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerbistoret », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12535
Date	27 au 28/04/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h14
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

RÉSULTATS

BA - Point S3b - Nocturne.CMG						
Fichier	BA - Point S3b - Nocturne.CMG					
Début	27/04/2021 22:00:00					
Fin	28/04/2021 00:14:36					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	Leq	A	dB	35,6	30,9	49,6
				33,1	35,0	35,0

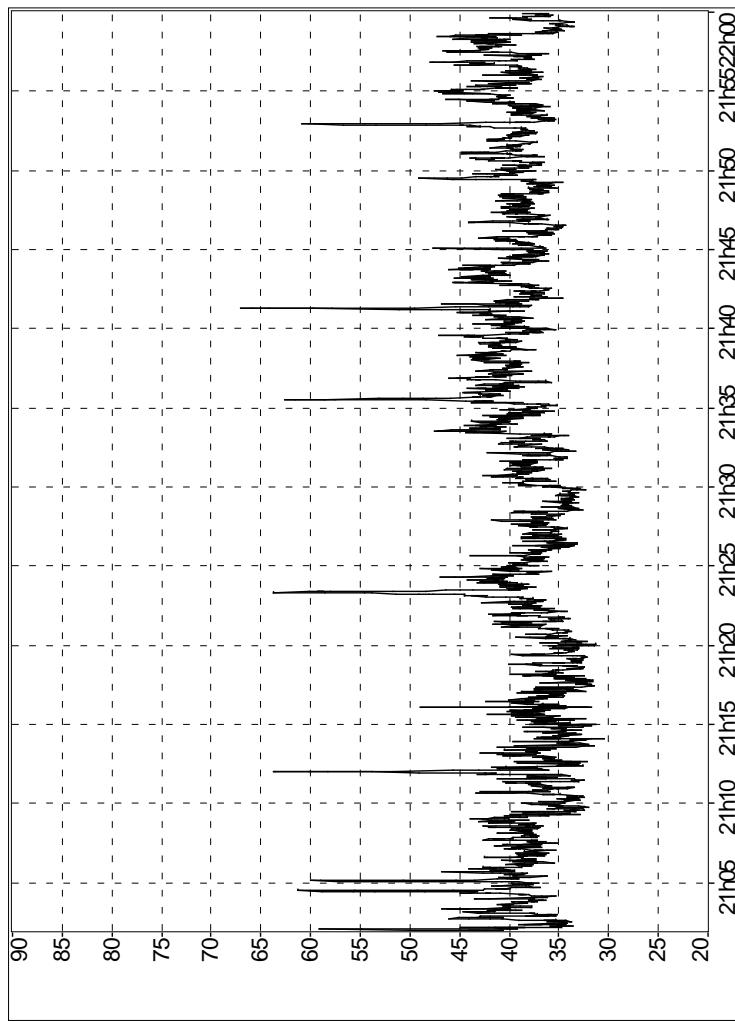
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S3b est de 35,0 dB(A) (L₅₀).
 L'émergence constatée en ce point est de 1,0 dB(A).

POINT DE MESURE S4a – Bruit résiduel DIURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerantone », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 12916
Date	29/07/2021
Heure de début	21h02
Heure de fin	22h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest

POINT DE MESURE S4a

Bruit résiduel DIURNE

MY_LOC	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}	L ₉₀	L ₅₀
	Leq	A	dB	43,4	30,4	67,0	34,1	38,1

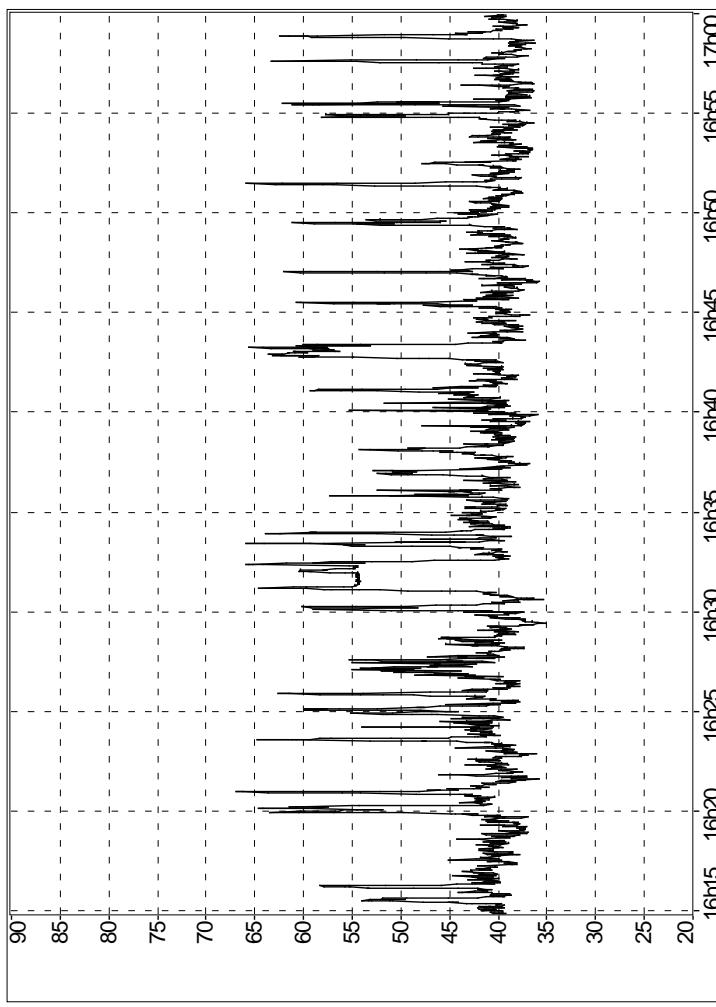
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S4a est de 38,0 dB(A) (L₅₀).

POINT DE MESURE S4a – Bruit ambiant DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerantone », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12916
Date	29/07/2021
Heure de début	16h14
Heure de fin	17h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/T2 (-)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S4a - Diurne.cm						
Début	29/07/2021 16:14:52						
Fin	29/07/2021 17:00:00						
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}	L ₅₀
MY_LOC	L _{eq}	A	dB	49,8	35,1	66,9	37,9

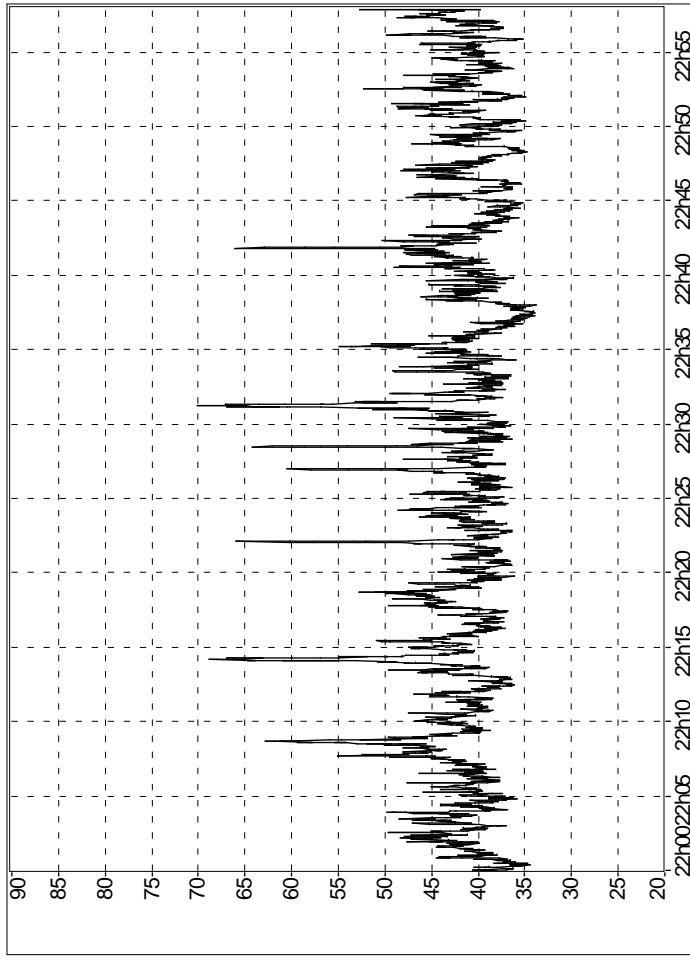
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S4a est de 40,5 dB(A) (L₅₀).
 L'émergence constatée en ce point est de 2,5 dB(A), valeur inférieure au seuil réglementaire.

POINT DE MESURE S4a – Bruit résiduel NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerantonec », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 12916
Date	29/07/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	22h58
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S4a - Nocturne.cmrg						
Début	29/07/2021 22:00:00						
Fin	29/07/2021 22:57:56						
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}	L ₅₀
MY_LOC	Leq	A	dB	47,3	33,7	70,0	36,9

Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S4a est de 40,5 dB(A) (L₅₀).

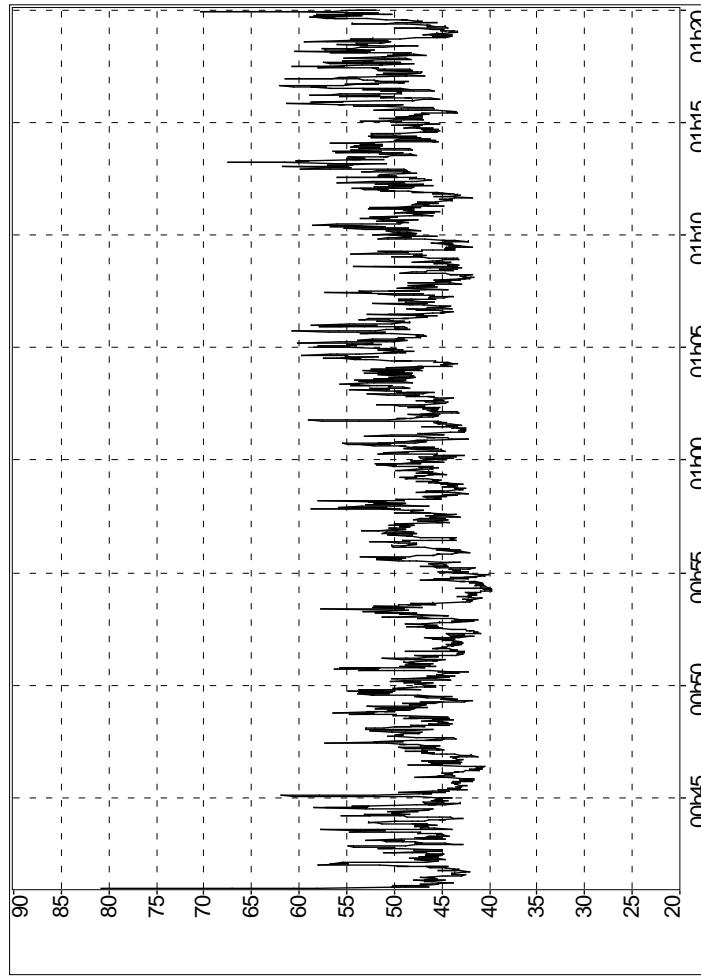
POINT DE MESURE S4a – Bruit ambiant NOCTURNE

ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerantonec », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12916
Date	29 au 30/07/2021
Heure de début	00h40
Heure de fin	01h20
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S4a - Nocturne.cmg					
Début	30/07/2021 00:40:59					
Fin	30/07/2021 01:20:03					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	Leq	A	dB	52,1	39,7	80,8
					43,1	47,2

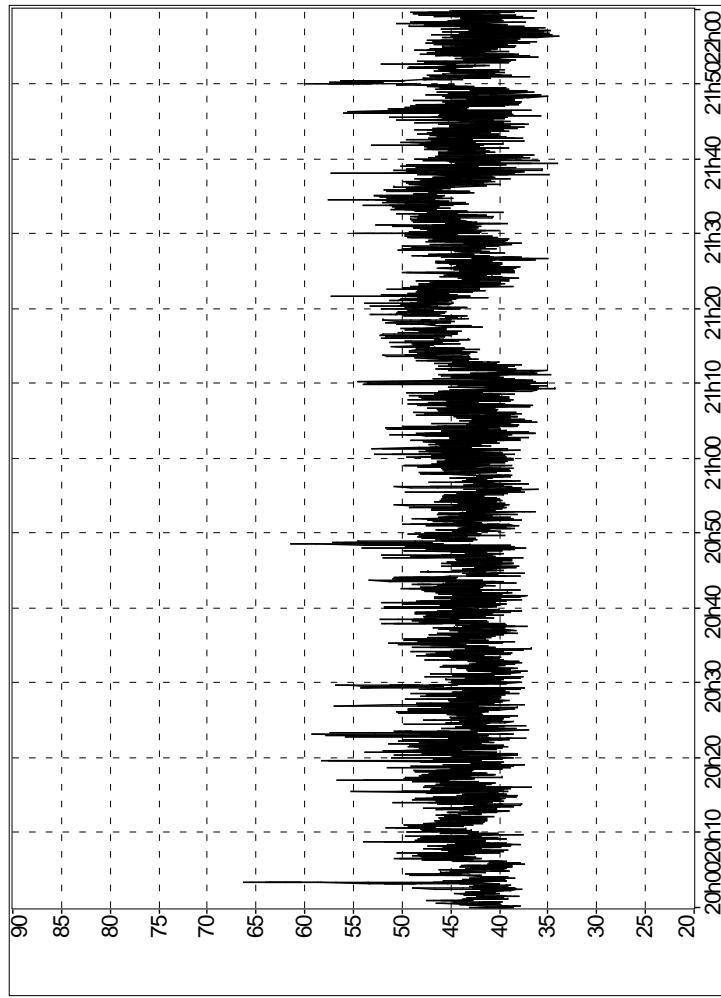
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S4a est de 47,0 dB(A) (L_{50}).
L'émergence constatée en ce point est de 6,5 dB(A), valeur supérieure au seuil réglementaire.

POINT DE MESURE S4b – Bruit résiduel DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerguen », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 12916
Date	09/06/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	22h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen d'Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S4b - Diurne.cmg					
Début	09/06/2021 20:00:00					
Fin	09/06/2021 22:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
MY_LOC	Leq	A	dB	45,5	33,9	66,2
					39,5	43,2

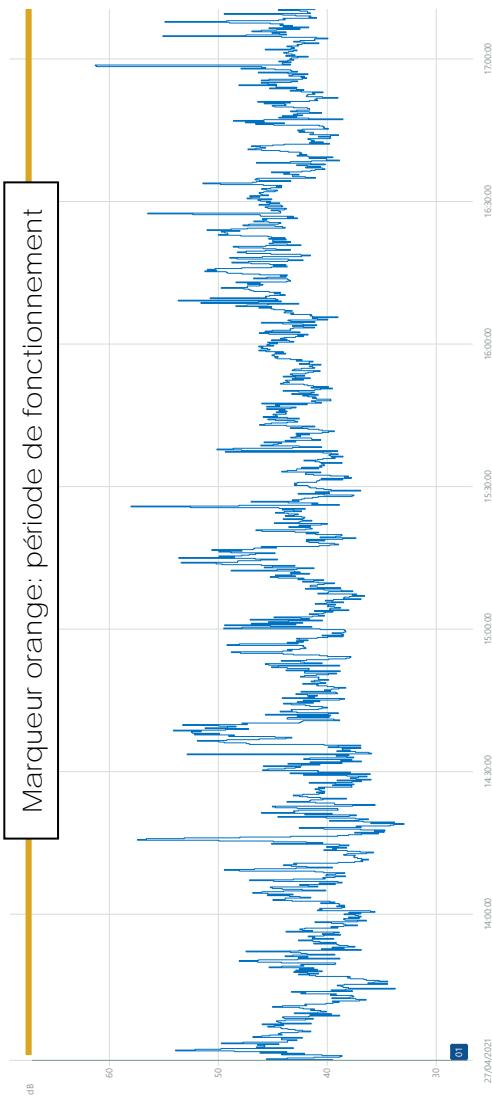
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S4b est de 45,5 dB(A).

POINT DE MESURE S4b – Bruit ambiant DIURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerguen », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	2245
Date	27/04/2021
Heure de début	13h30
Heure de fin	17h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Nord-Est puis d'Ouest
Conditions de propagation des sons	U4/T2 (Z)

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
	Durée	L_{eq}	L_{50}
	3 h 30 mn 00 s	44,7	41,6
			73,2

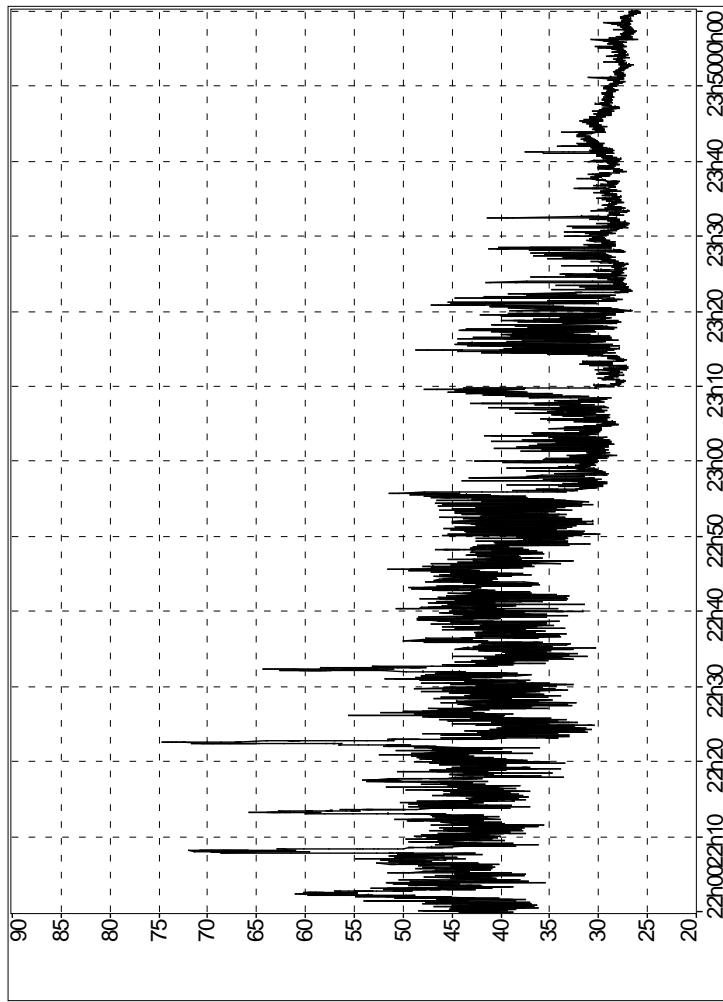
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S4b est de 44,5 dB(A).
L'émergence constatée en ce point est nulle.

POINT DE MESURE S4b – Bruit résiduel NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerguen », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 12916
Date	09 au 10/06/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen puis faible d'Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - point S4b - Nocturne.cmg							
Début	09/06/2021 22:00:00							
Fin	10/06/2021 00:00:09							
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}	L ₉₀	L ₅₀
MY_LOC	L _{eq}	A	dB	48,8	25,7	74,6	27,8	34,1

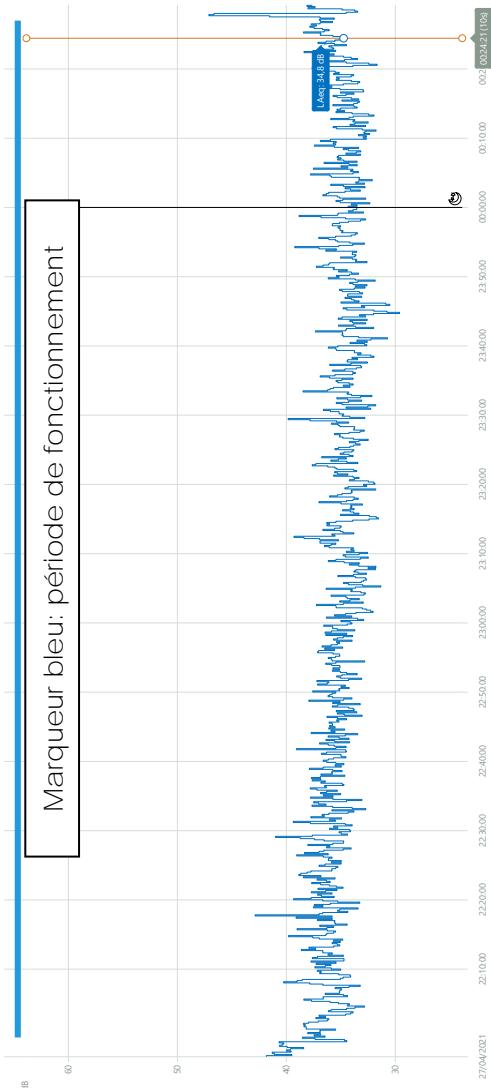
Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S4b est de 34,0 dB(A) (L₅₀).

POINT DE MESURE S4b – Bruit ambiant NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerguen », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	2245
Dates	27 au 28/04/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h27
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
	Durée	L_{eq}	L_{50}
2 h 26 mn 51 s	35,4	34,9	55,3

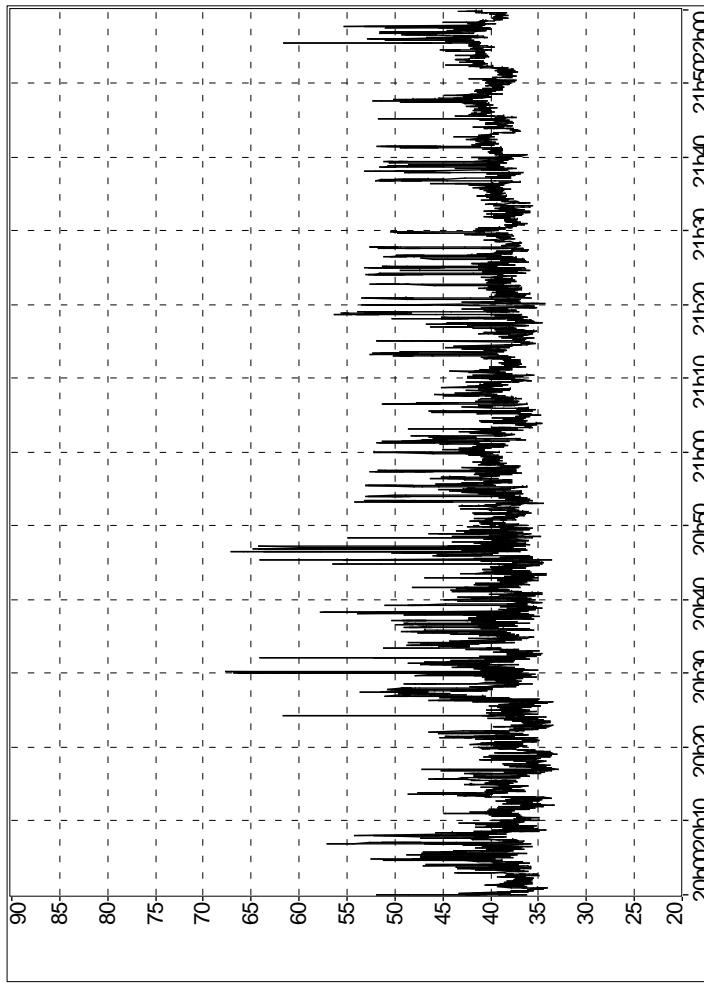
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S4b est de 35,0 dB(A) (L_{50}).
 L'émergence constatée en ce point est de 1,0 dB(A).

POINT DE MESURE S5 – Bruit résiduel DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerham », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 12915
Date	29/07/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	22h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S5 - Diurne.cmrg					
Début	29/07/2021 20:00:00					
Fin	29/07/2021 22:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	L _{eq}	A	dB	43,4	32,8	67,5
					36,0	38,8

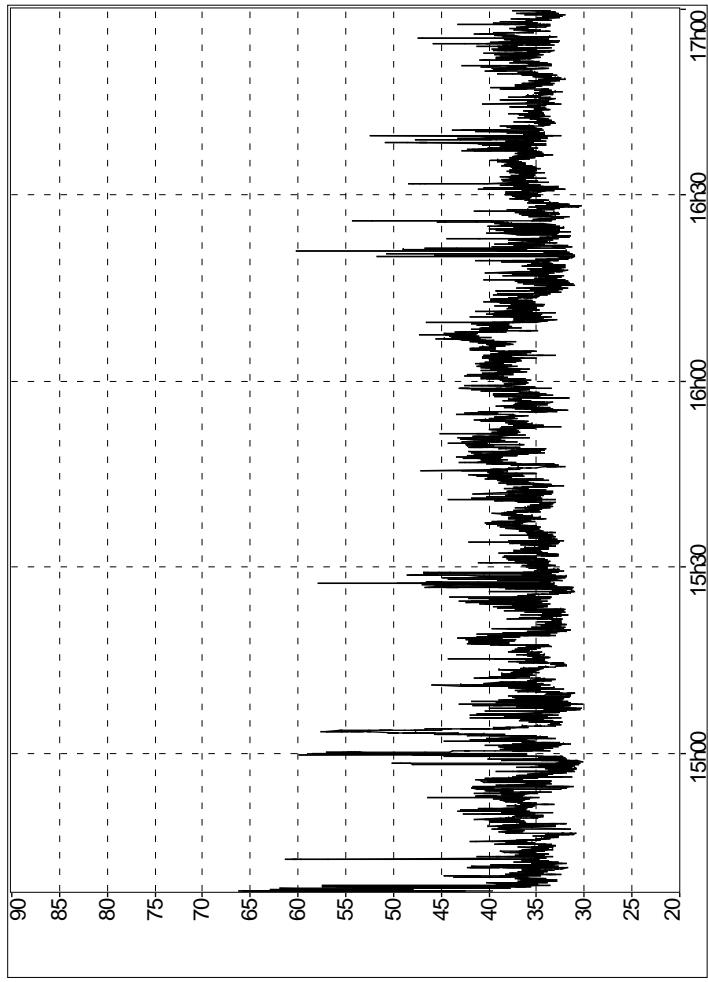
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S5 est de 43,5 dB(A).

POINT DE MESURE S5 – Bruit ambiant DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerham », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 12915
Date	29/07/2021
Heure de début	14h37
Heure de fin	17h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest
Conditions de propagation des sons	U2/T2 (-)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S5 - Diurne.cmg						Fin	29/07/2021 17:00:00
Début	29/07/2021 14:37:49					Fin	29/07/2021 17:00:00	
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L90	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	40,2	30,1	66,1	32,9	35,7

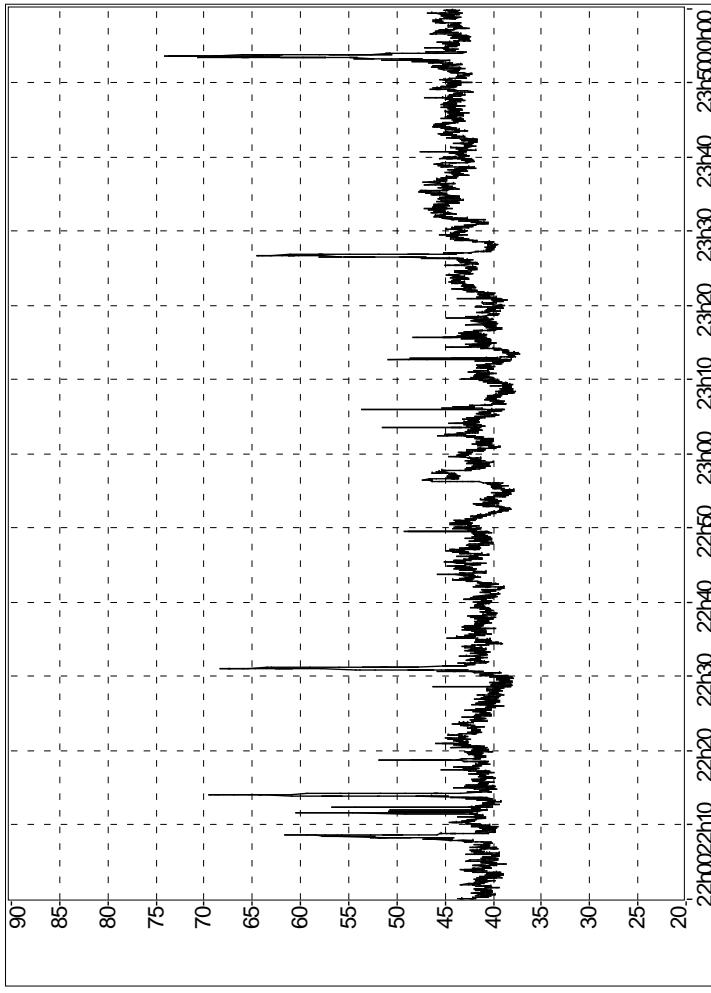
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S5 est de 40,0 dB(A).
 L'émergence constatée en ce point est de 0,0 dB(A).

POINT DE MESURE S5 – Bruit résiduel NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerham », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 12915
Date	29 au 30/07/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S5 - Nocturne.cmg					
Début	29/07/2021 22:00:00					
Fin	30/07/2021 00:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	Leq	A	dB	47,3	37,2	74,0
					39,5	41,6
					L50	

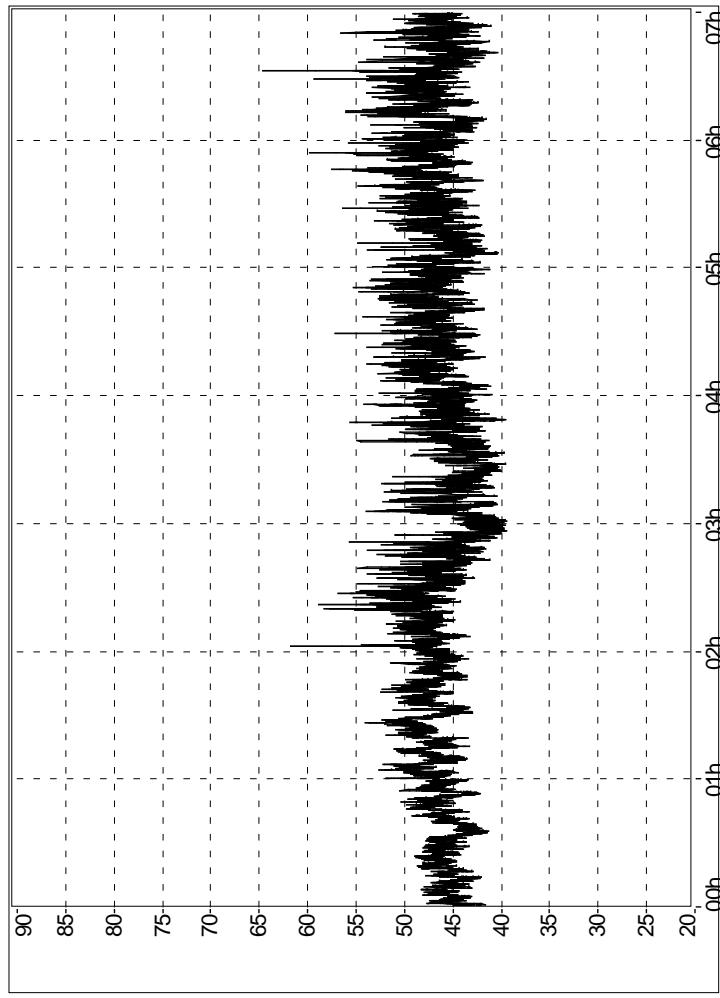
Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S5 est de 41,5 dB(A) (L_{50}).

POINT DE MESURE S5 – Bruit ambiant NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerham », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12915
Date	29 au 30/07/2021
Heure de début	00h00
Heure de fin	07h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest
Conditions de propagation des sons	U2/T5 (+)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S5 - Nocturne.cmrg					
Début	30/07/2021 00:00:00					
Fin	30/07/2021 07:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
MY_LOC	Leg	A	dB	46,8	39,1	64,6
				42,7	45,8	L50

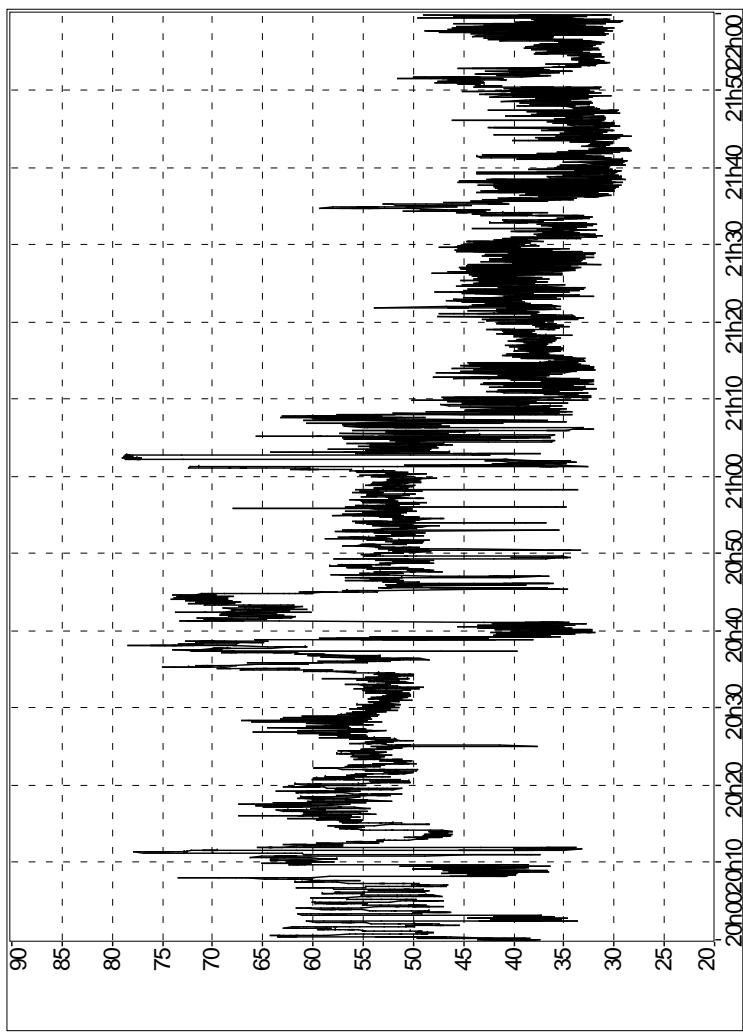
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S5 est de 46,0 dB(A) (L_{50}).
 L'émergence constatée en ce point est de 4,5 dB(A), valeur supérieure au seuil réglementaire.

POINT DE MESURE S6 – Bruit résiduel DIURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Keryan », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 10962
Date	09/06/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	22h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen d'Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S6 - Diurne.cmg					
Début	09/06/2021 20:00:00					
Fin	09/06/2021 22:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	Leq	A	dB	60,2	28,2	78,9
					33,0	47,0

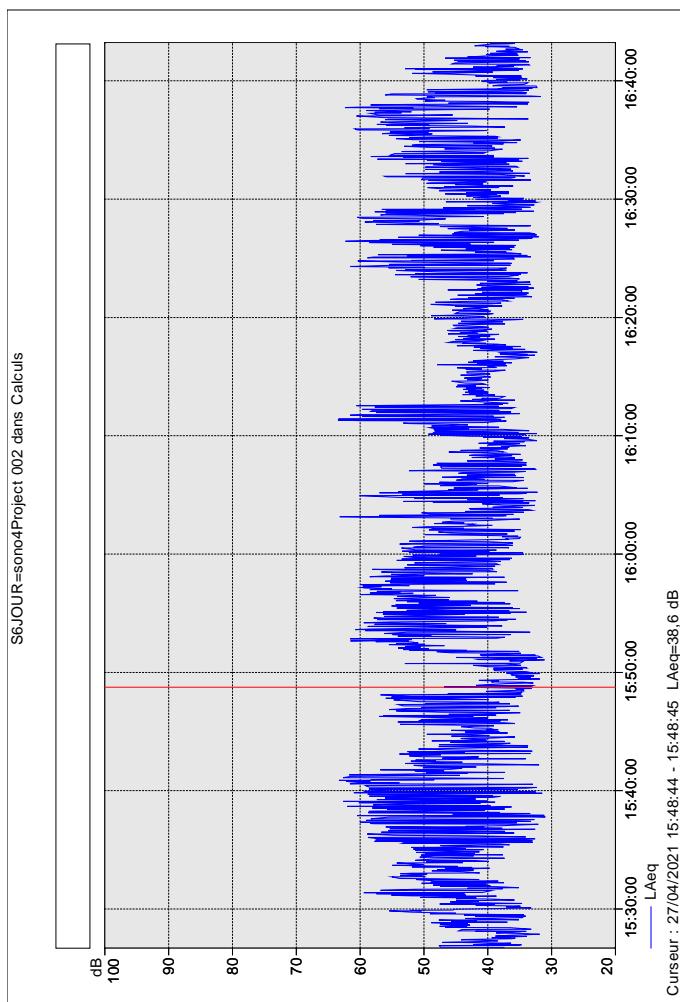
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S6 est de 47,0 dB(A) (L_{50}).

POINT DE MESURE S6 – Bruit ambiant DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Keryan », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne	Résultats globaux exprimés en dB(A)
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant	
Sonomètre	2250 Light	
Date	27/04/2021	
Heure de début	15h26	
Heure de fin	16h43	
Ciel	Dégagé	
Vent	Moyen d'Ouest	
Conditions de propagation des sons	U2/T2 (-)	
		L ₅₀
		49,9
		42,8
		69,0
		L _{max}

RÉSULTATS

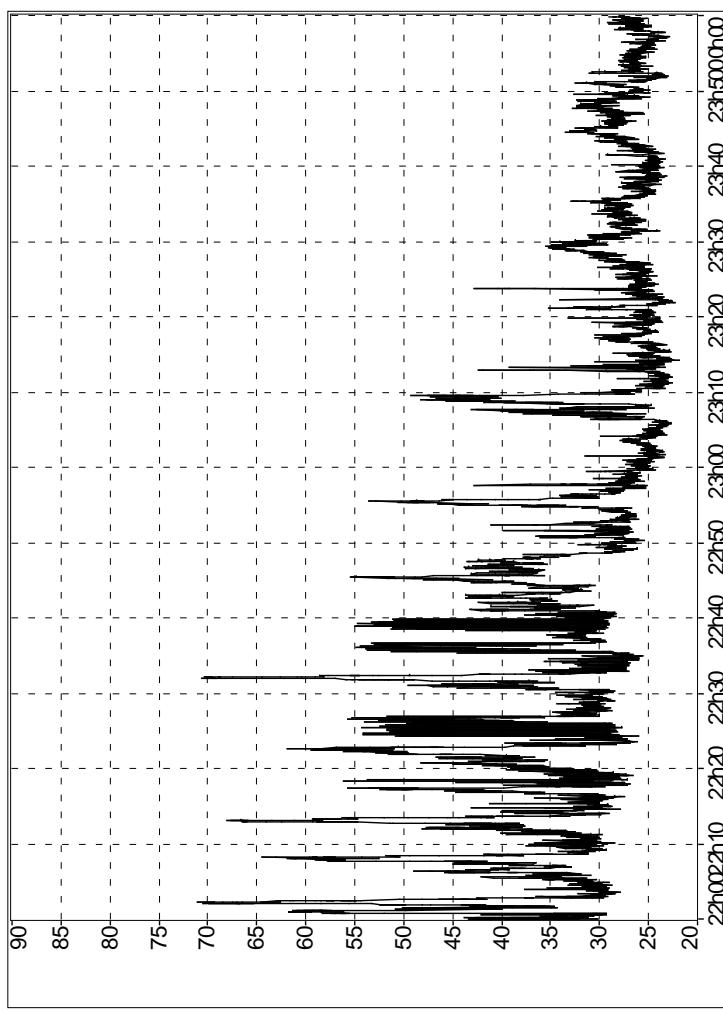
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S6 est de 43,0 dB(A) (L_{50}).
 L'émergence constatée en ce point est nulle.

POINT DE MESURE S6 – Bruit résiduel NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Keryan », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 10962
Date	09 au 10/06/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen puis faible d'Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S6 - Nocturne.cmrg					
Début	09/06/2021 22:00:00					
Fin	10/06/2021 00:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
MY_LOC	Leq	A	dB	47,6	21,8	71,0
					24,4	28,7

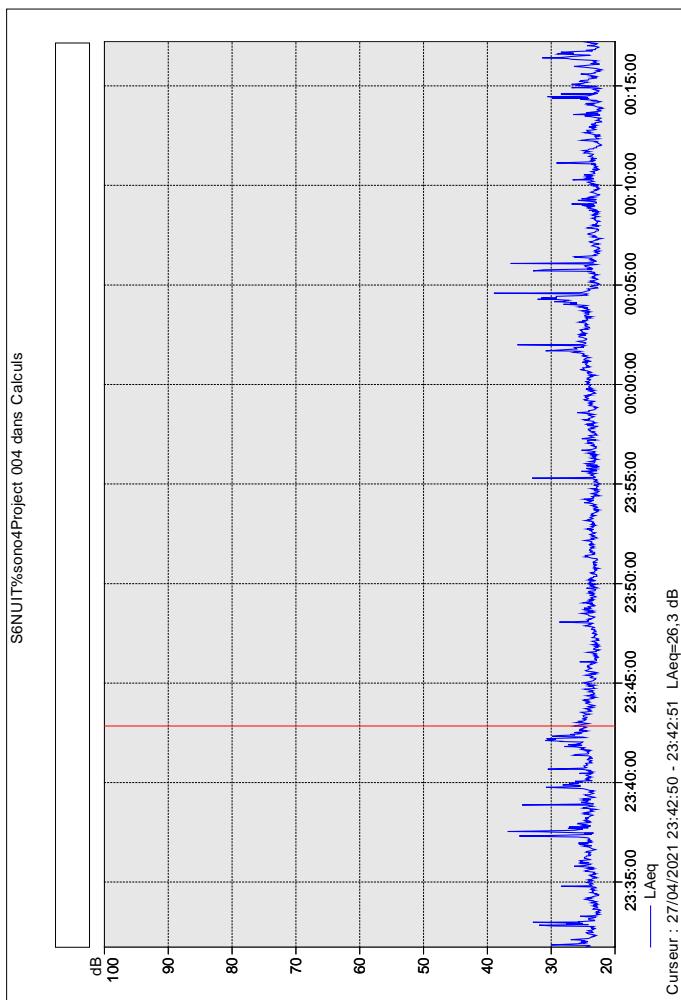
Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S6 est de 29,0 dB(A) (L_{50}).

POINT DE MESURE S6 – Bruit ambiant NOCTURNE ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Keryan », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	2250 Light
Dates	27 au 28/04/2021
Heure de début	23h31
Heure de fin	00h17
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

RÉSULTATS

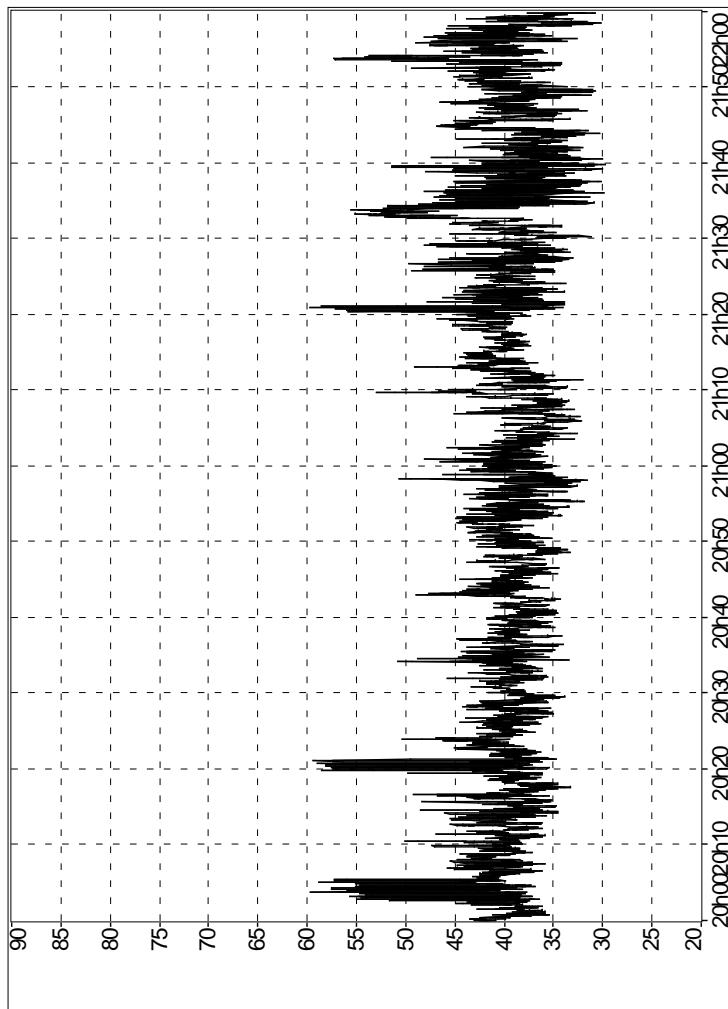
Résultats globaux exprimés en dB(A)			
Durée	L_{eq}	L_{50}	L_{max}
45 mn 29 s	24,5	23,8	47,5

POINT DE MESURE S7 – Bruit résiduel DiURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerouran », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	SOLO 11318
Date	09/06/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	22h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen d'Ouest

RÉSULTATS

Fichier BR - Point S7 - Diurne.CMG						
Début	09/06/2021 20:00:00					
Fin	09/06/2021 22:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
#1318	Leq	A	dB	41,9	29,7	59,6
					35,1	38,9

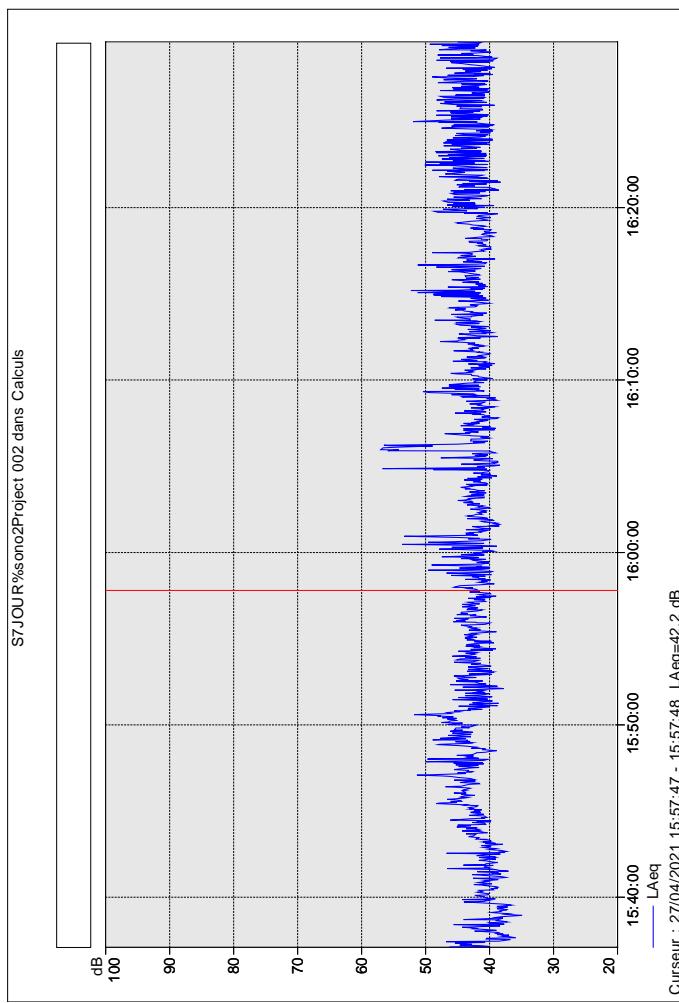
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S7 est de 42,0 dB(A).

POINT DE MESURE S7 – Bruit ambiant DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Lieu-dit « Kerouran », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne	Résultats globaux exprimés en dB(A)		
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant			
Sonomètre	2250 Light			
Date	27/04/2021	Durée	L_{eq}	L_{50}
Heure de début	15h37	52 mn 30 s	43,4	42,0
Heure de fin	16h29			
Ciel	Dégagé			L_{max}
Vent	Moyen d'Ouest			
Conditions de propagation des sons	U2/T2 (-)			63,9

RÉSULTATS

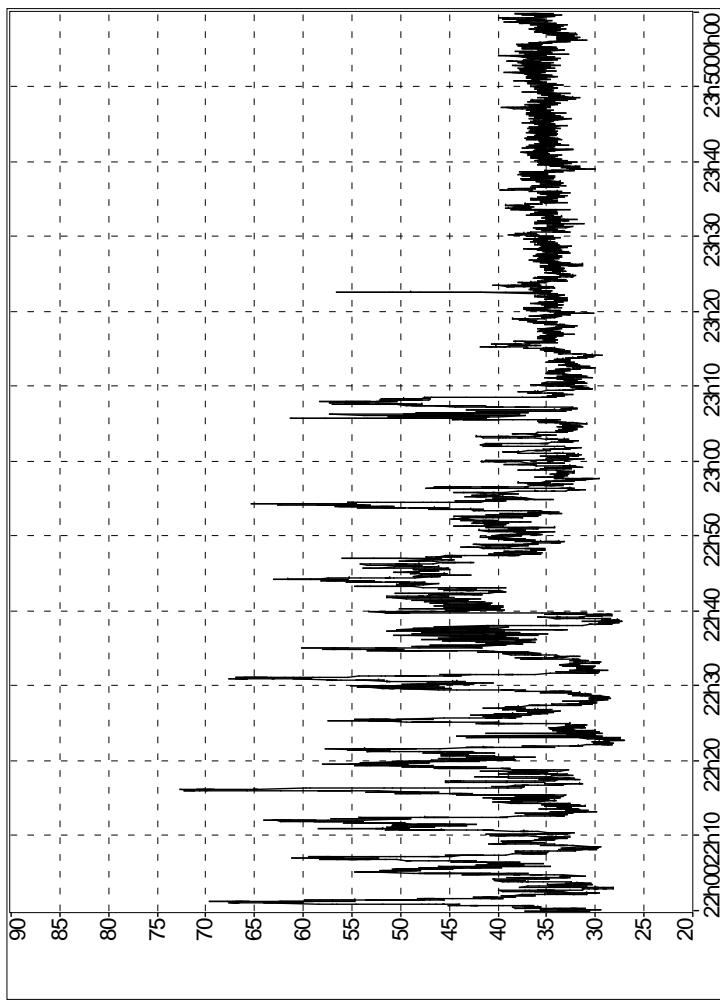
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S7 est de 43,5 dB(A).
 L'émergence constatée en ce point est de 1,5 dB(A), valeur inférieure au seuil réglementaire.

POINT DE MESURE S7 – Bruit résiduel NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerouran », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	SOLO 11318
Date	09 au 10/06/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen puis faible d'Ouest

RÉSULTATS

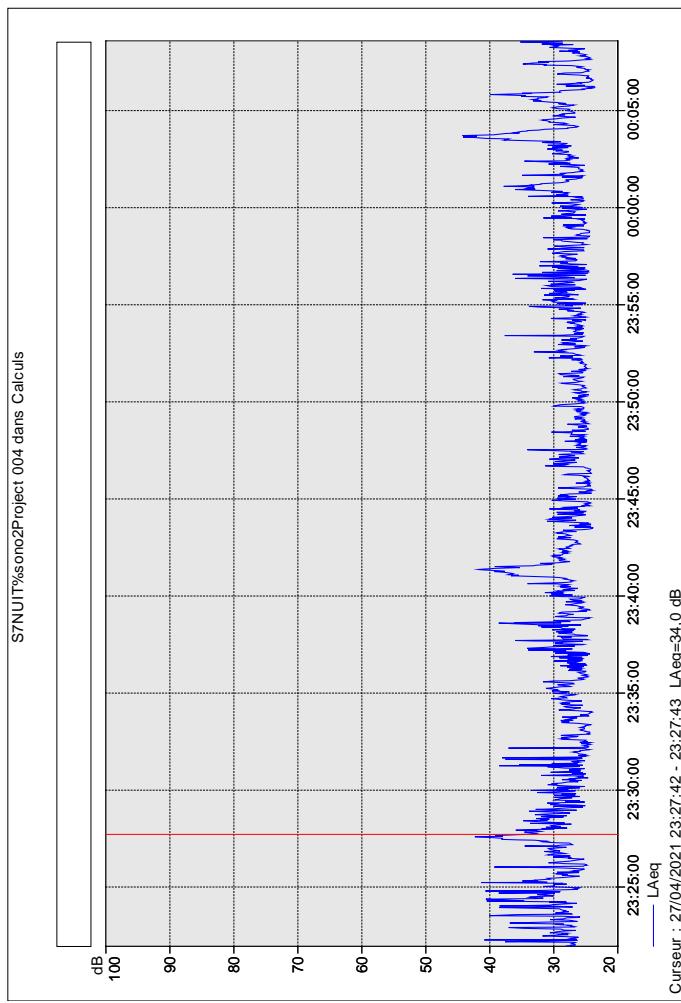
Fichier	BR - Point S7 - Nocturne.CMG					
Début	09/06/2021 22:00:00					
Fin	10/06/2021 00:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
#1318	Leq	A	dB	48,3	26,9	72,6
					32,0	35,5

POINT DE MESURE S7 – Bruit ambiant NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerouran », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	2250 Light
Date	27 au 28/04/2021
Heure de début	23h21
Heure de fin	00h08
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord
Conditions de propagation des sons	U2/T5 (+)

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
Durée	L _{eq}	L ₅₀	L _{max}
46 mn 38 s	29,9	27,4	46,3

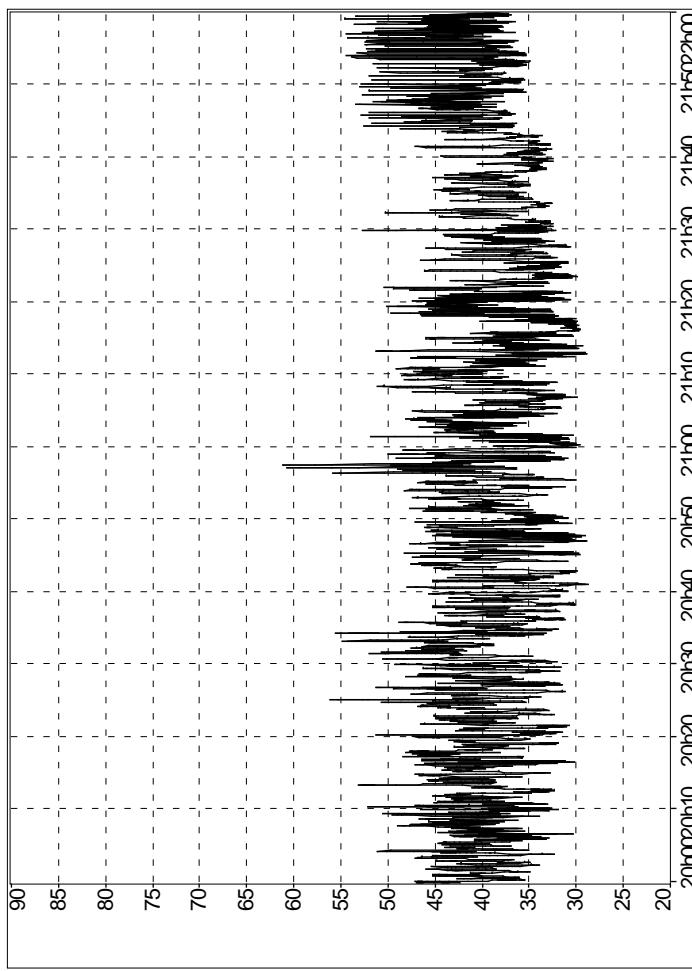
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S7 est de 27,5 dB(A) (L₅₀).
 L'émergence constatée en ce point est nulle.

POINT DE MESURE S8 – Bruit résiduel DiURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Allée des sables », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 10961
Date	29/07/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	22h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S8 - Diurne.cmg						
Début	29/07/2021 20:00:00						
Fin	29/07/2021 22:00:00						
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}	L ₅₀
MY_LOC	Leq	A	dB	42,3	28,8	61,1	32,7
							38,8

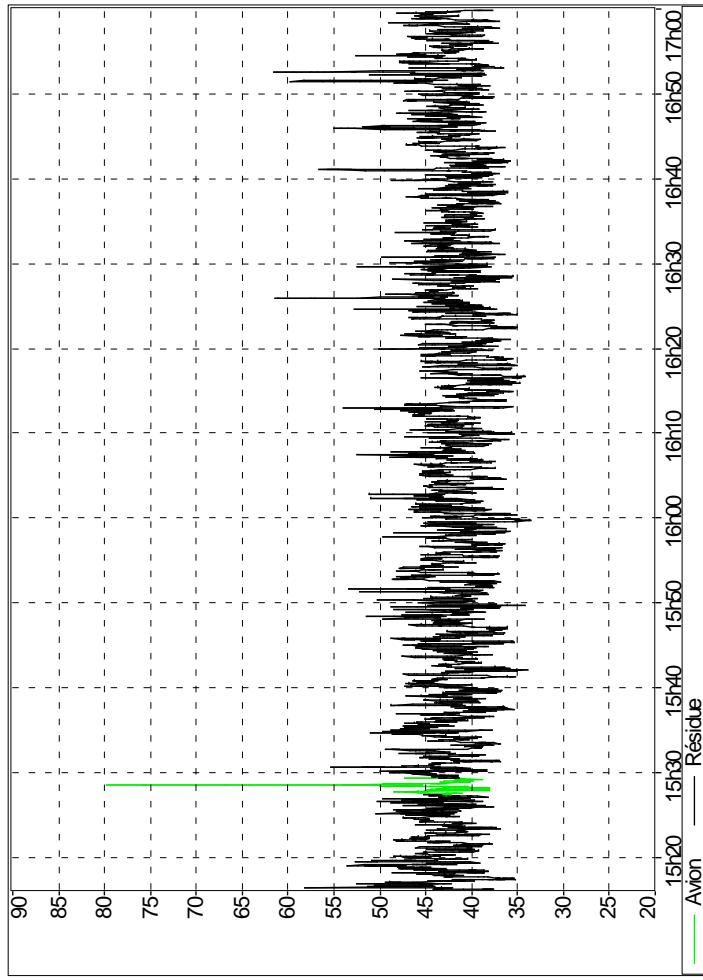
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S8 est de 42,5 dB(A).

POINT DE MESURE S8 – Bruit ambiant DIURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Allée des sables », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 10961
Date	29/07/2021
Heure de début	15h16
Heure de fin	17h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest
Conditions de propagation des sons	U4/T2 (Z)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S8 - Diurne.cmng
Lieu	MY_LOC
Type de données	Leq
Pondération	A
Début	29/07/2021 15:16:17
Fin	29/07/2021 17:00:00
Source	Leq particulier
	dB
Avion	62,8
Résiduel	43,4
	dB
	Lmin
Avion	38,0
Résiduel	33,4
	dB
	Lmax
Avion	79,7
Résiduel	61,5
	dB
	L90
Avion	39,1
Résiduel	37,7
	dB
	L50
Avion	42,3
Résiduel	41,8

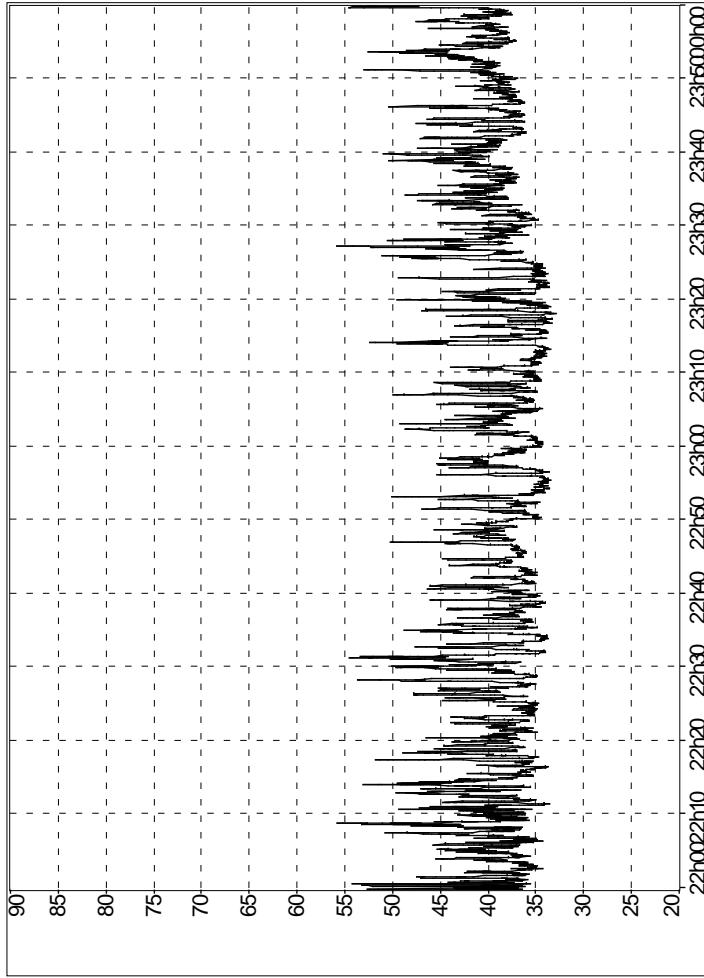
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S8 est de 43,5 dB(A).
L'émergence constatée en ce point est de 1,0 dB(A), valeur inférieure au seuil réglementaire.

POINT DE MESURE S8 – Bruit résiduel NOCTURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Allée des sables », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 10961
Date	29 au 30/07/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest

RÉSULTATS

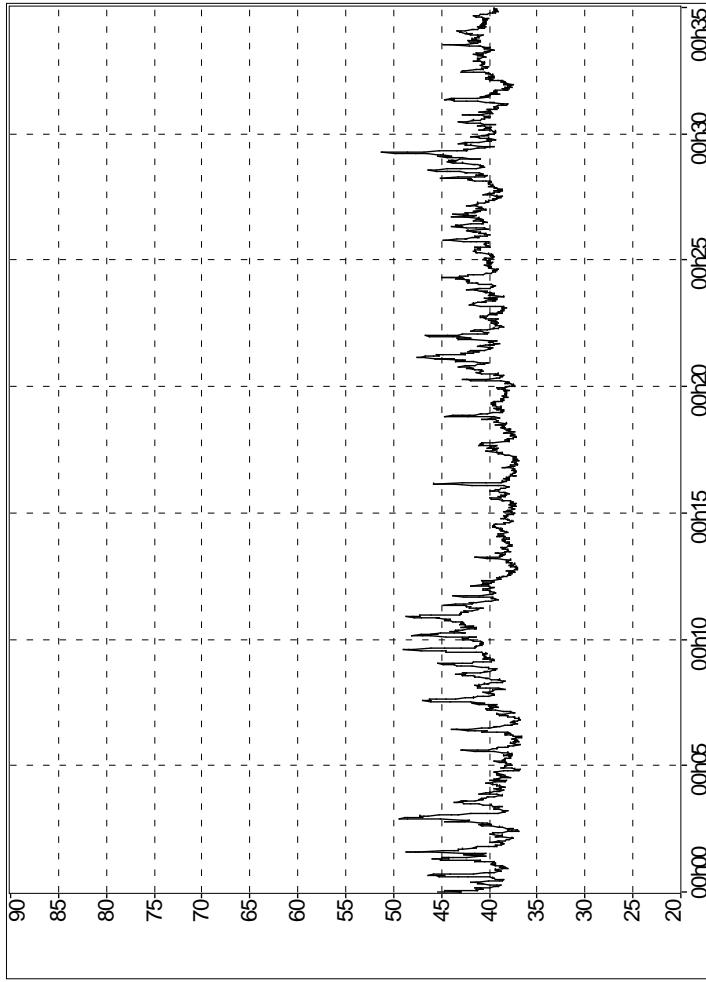
Fichier	BR - Point S8 - Nocturne.cmng					
Début	29/07/2021 22:00:00					
Fin	30/07/2021 00:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	Leq	A	dB	41,1	32,9	55,8
					34,8	38,1

POINT DE MESURE S8 – Bruit ambiant NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Allée des sables », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 10961
Date	30/07/2021
Heure de début	00h00
Heure de fin	00h35
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest
Conditions de propagation des sons	U4/T5 (++)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S8 - Nocturne.cmg					
Début	30/07/2021 00:00:00					
Fin	30/07/2021 00:35:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	Leq	A	dB	40,9	36,5	51,2
				37,7	39,8	L50

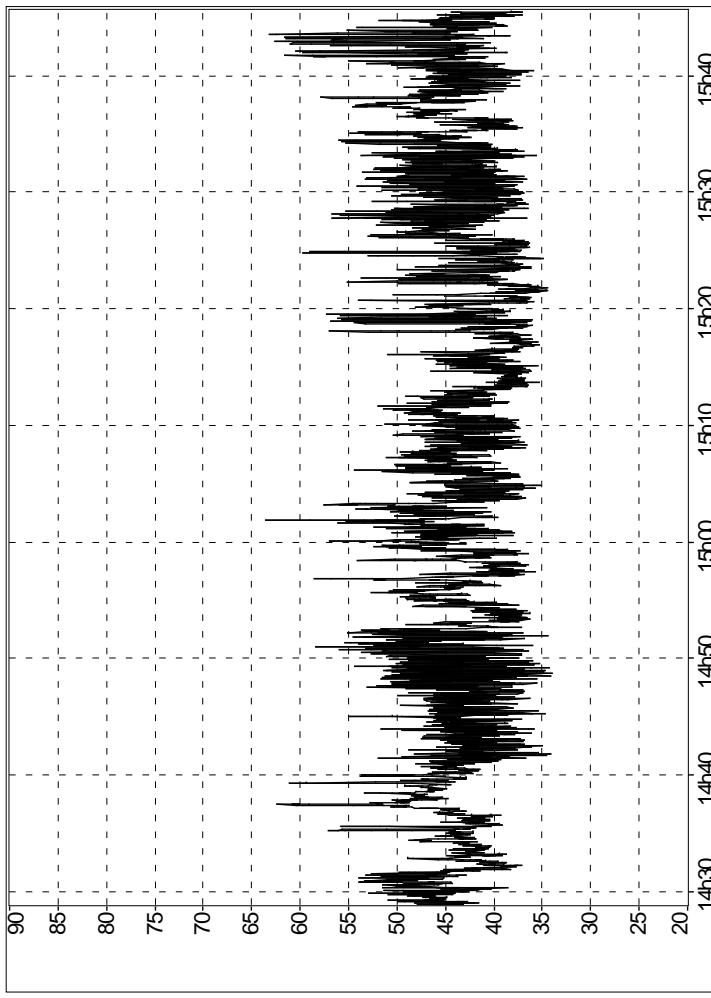
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S8 est de 41,0 dB(A).
 L'émergence constatée en ce point est nulle.

POINT DE MESURE S9 – Bruit ambiant DIURNE
LIMITÉ D'EMPRISE : Limite Lopéheur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12535
Date	27/04/2021
Heure de début	14h28
Heure de fin	15h45
Ciel	Dégagé
Vent	Fable de Nord
Conditions de propagation des sons	U3/T2 (-)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S9 - Diurne.cmg					
Début	27/04/2021 14:28:55					
Fin	27/04/2021 15:45:35					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	Leq	A	dB	46,8	33,9	63,6
					37,7	43,1

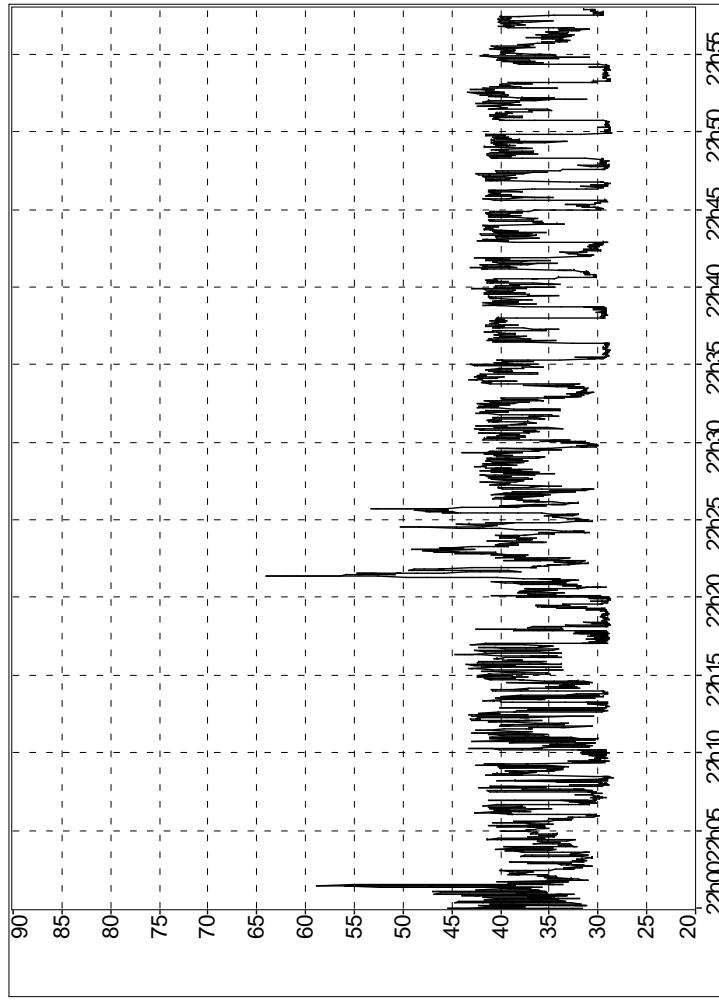
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S9 est de 47,0 dB(A).

POINT DE MESURE S9 – Bruit ambiant NOCTURNE
LIMITÉ D'EMPRISE : Limite Lopeheur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12535
Date	27/04/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	23h00
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)
MY_LOC	Leq
Type	Pond.
Pond.	A
Unité	Leq
Leq	dB
Lmin	39,9
Lmax	28,4
L90	64,0
L50	29,2
	36,7

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S9 - Nocturne.cmg
Début	27/04/2021 22:00:00
Fin	27/04/2021 23:00:50

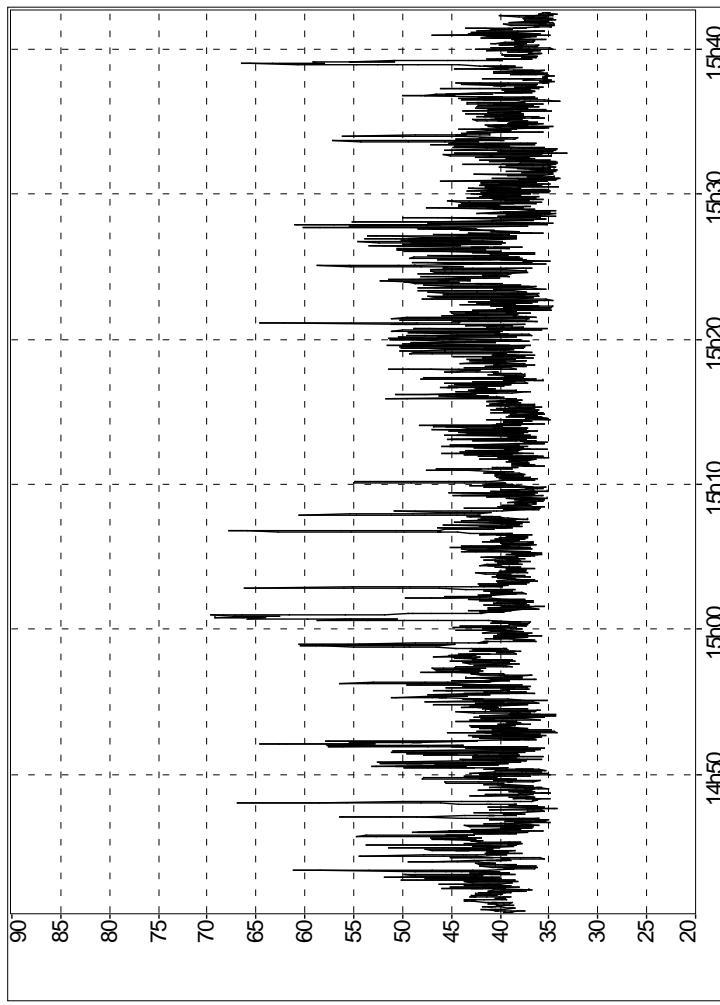
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S9 est de 40,0 dB(A).

POINT DE MESURE S10 – Bruit ambiant DIURNE
LIMITÉ D'EMPRISE : Limite Sud-Est (Kergantic)

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12534
Date	27/04/2021
Heure de début	14h40
Heure de fin	15h42
Ciel	Dégagé
Vent	Fable de Nord
Conditions de propagation des sons	U3/T2 (-)

RÉSULTATS

BA - Point S10 - Diurne.cmng						
Fichier	BA - Point S10 - Diurne.cmng					
Début	27/04/2021 14:40:28					
Fin	27/04/2021 15:42:38					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
MY_LOC	Leq	A	dB	47,7	33,2	69,6
					36,1	39,5

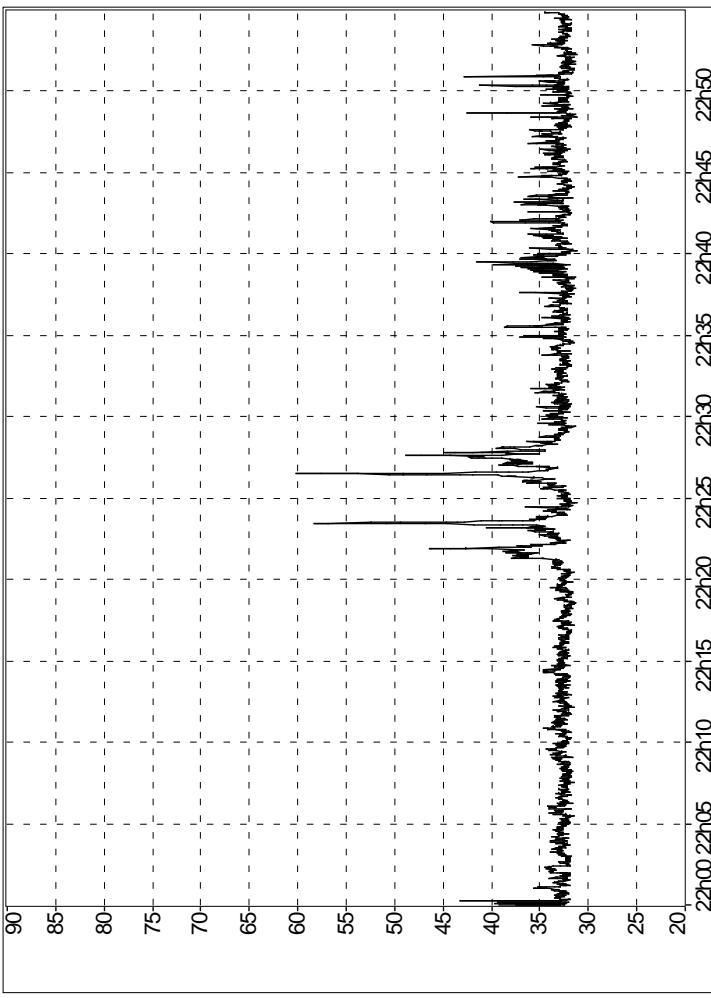
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S10 est de 47,5 dB(A).

POINT DE MESURE S10 – Bruit ambiant NOCTURNE
LIMITE D'EMPRISE : Limite Sud-Est (Kergantic)

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	Fusion 12915
Date	27/04/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	22h54
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S10 - Nocturne.cng					
Début	27/04/2021 22:00:00					
Fin	27/04/2021 22:54:54					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	Leq	A	dB	35,4	31,1	60,2

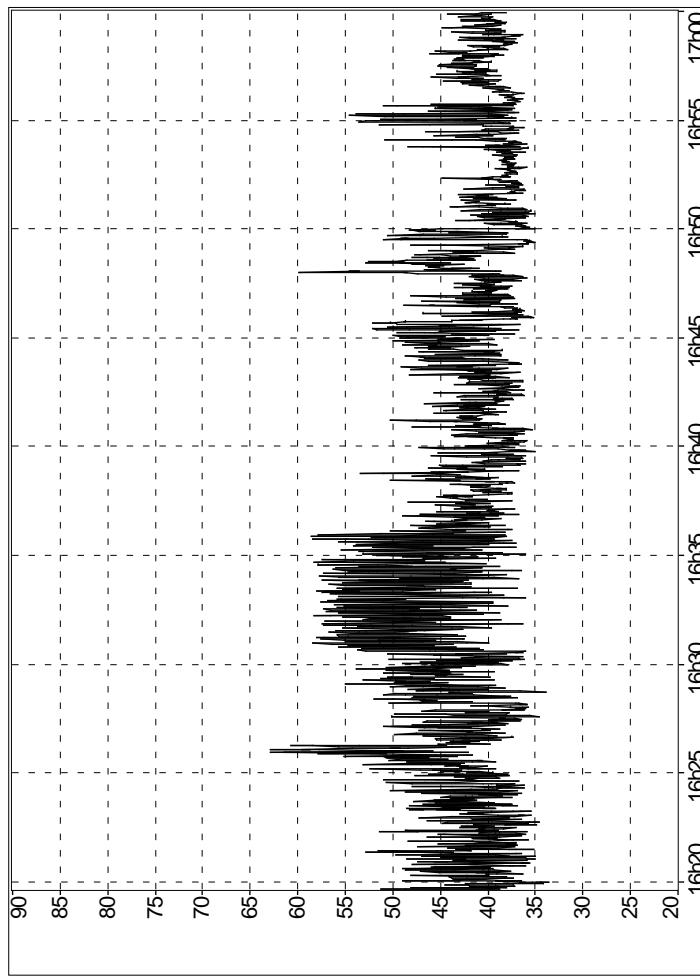
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S10 est de 35,5 dB(A).

POINT DE MESURE S11 – Bruit ambiant DIURNE
LIMITÉ D'EMPRISE : Limite Sud (Lanvrian)

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12915
Date	27/04/2021
Heure de début	16h19
Heure de fin	17h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen d'Ouest
Conditions de propagation des sons	U4/T2 (z)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S11 - Diurne.cmg						Thème	Résultat			
Début	27/04/2021 16:19:40					Fin	27/04/2021 17:00:00				
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L90	L50			
MY_LOC	Leq	A	dB	45,9	33,1	62,3	36,4	40,5			

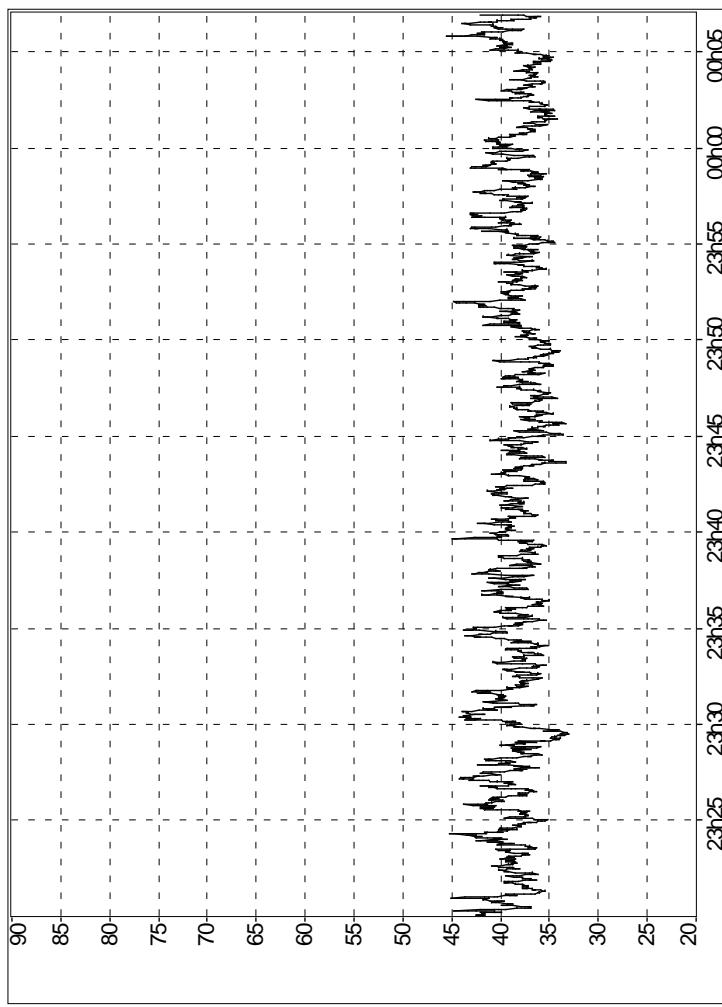
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S11 est de 46,0 dB(A).

POINT DE MESURE S11 – Bruit ambiant NOCTURNE
LIMITÉ D'EMPRISE : Limite Sud (Lanvrian)

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12916
Date	27 au 28/04/2021
Heure de début	23h19
Heure de fin	00h07
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S11 - Nocturne.CMG							
Début	27/04/2021 23:19:50				Fin			
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L90	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	38,9	33,0	45,4	35,7	38,0

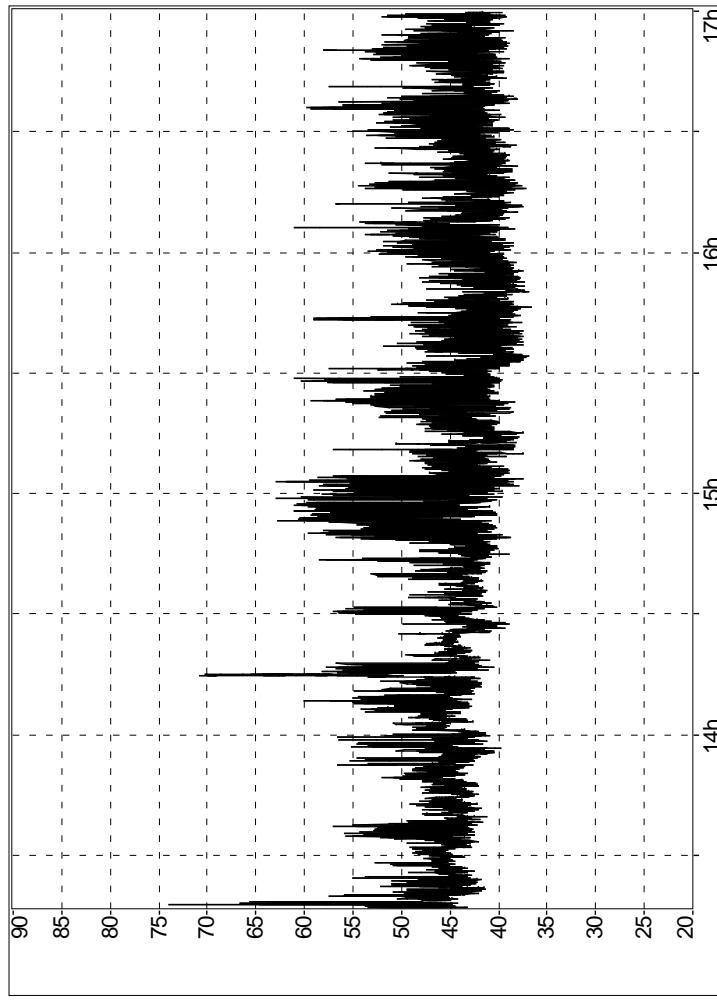
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S11 est de 39,0 dB(A).

POINT DE MESURE S12 – Bruit ambiant DIURNE
LIMITÉ D'EMPRISE : Limite Ouest (Lanvrian)

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	SOLO 11318
Date	27/04/2021
Heure de début	13h16
Heure de fin	17h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Nord-Est puis d'Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/72 (-)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S12 - Diurne.CMG					
Début	27/04/2021 13:16:48					
Fin	27/04/2021 17:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
#1318	L _{eq}	A	dB	47,6	36,6	73,9
					40,0	43,5

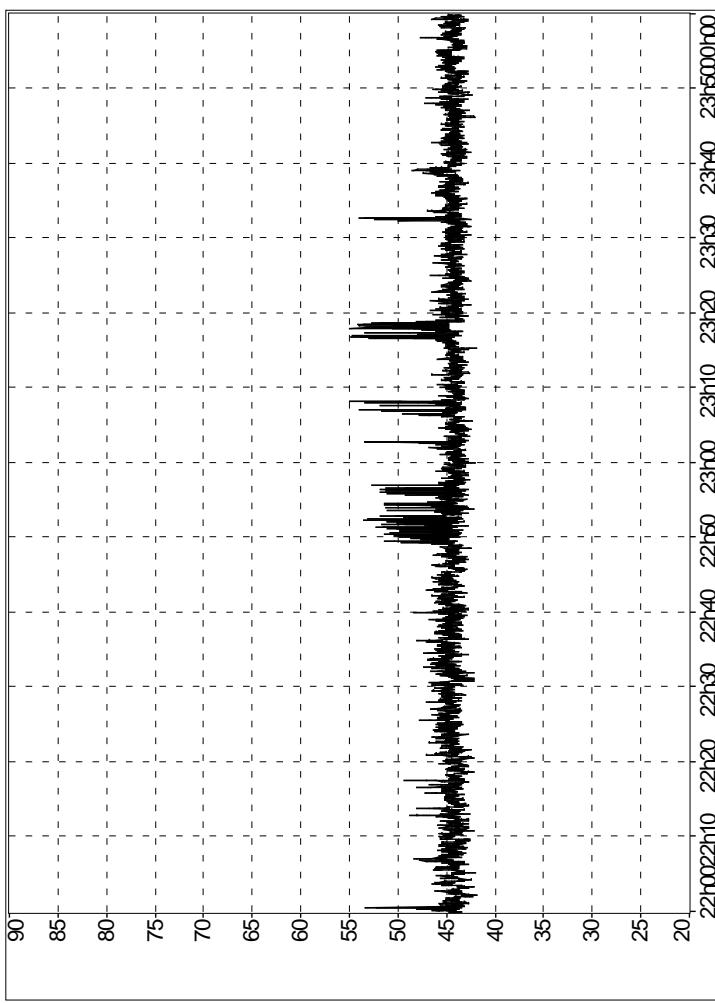
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S12 est de 47,5 dB(A).

POINT DE MESURE S12 – Bruit ambiant NOCTURNE
LIMITÉ D'EMPRISE : Limite Ouest (Lanvrian)

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	SOLO 11318
Date	27 au 28/04/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S12 - Nocturne.CMG					
Début	27/04/2021 22:00:00					
Fin	28/04/2021 00:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
#1318	Leq	A	dB	44,7	41,9	55,0
					43,2	44,2

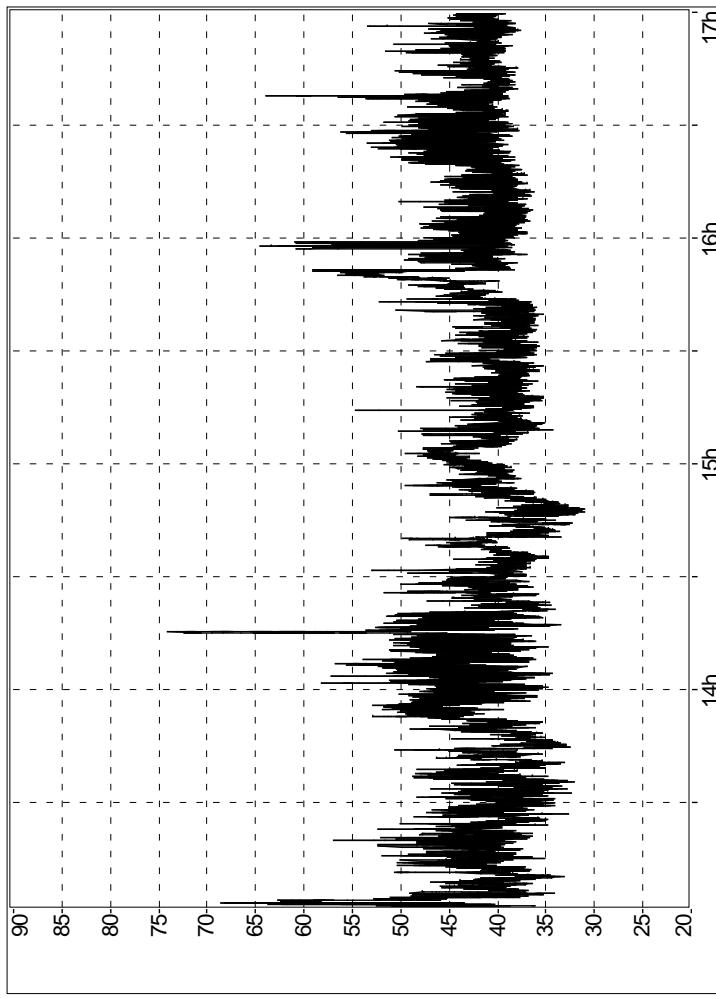
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S12 est de 44,5 dB(A).

POINT DE MESURE S13 – Bruit ambiant DIURNE
 LIMITÉ D'EMPRISE : Limite Nord-Ouest (Kergantic)

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	SOLO 61018
Date	27/04/2021
Heure de début	13h02
Heure de fin	17h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Nord-Est puis d'Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/72 (-)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S13 - Diurne.CMG						
Début	27/04/2021 13:02:06						
Fin	27/04/2021 17:00:00						
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}	L ₅₀
#1018	L _{eq}	A	dB	45,9	30,9	73,8	36,5
							40,4

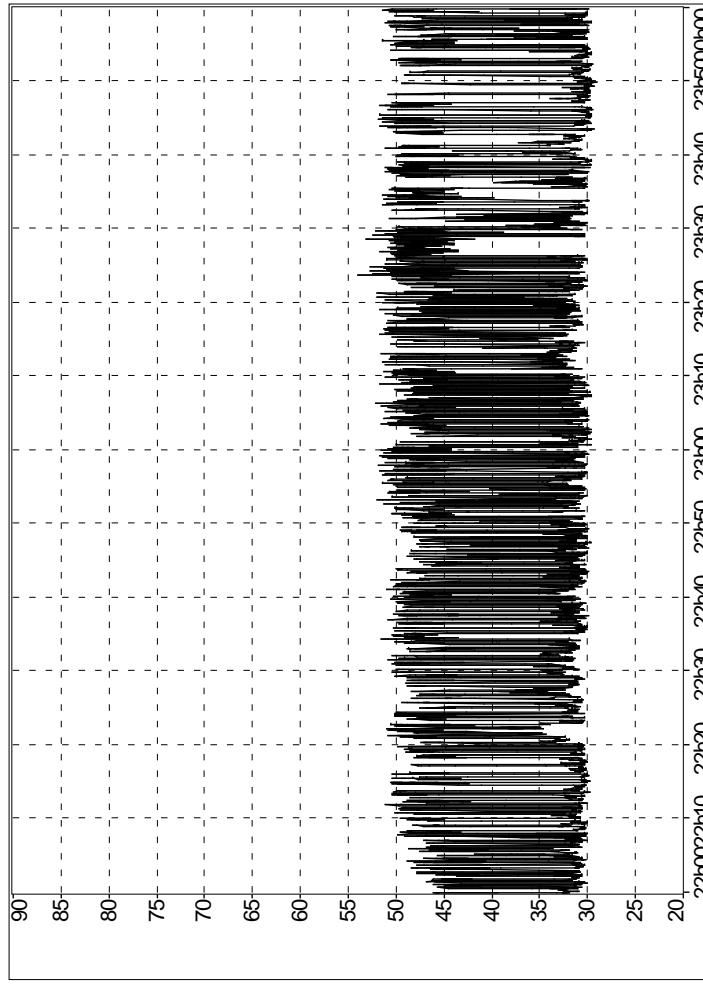
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S13 est de 46,0 dB(A).

POINT DE MESURE S13 – Bruit ambiant NOCTURNE
 LIMITÉ D'EMPRISE : Limite Nord-Ouest (Kergantic)

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	SOLO 11318
Date	27 au 28/04/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

RÉSULTATS

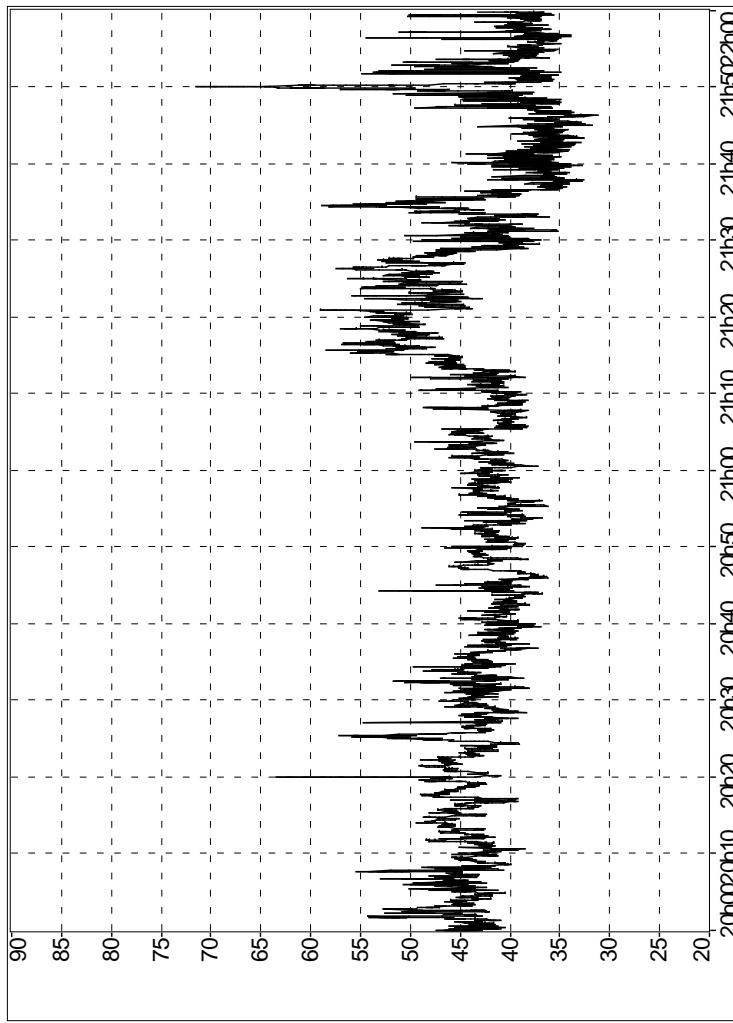
Fichier	BA - Point S13 - Nocturne.CMG					
Début	27/04/2021 22:00:00					
Fin	28/04/2021 00:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
#1018	Leq	A	dB	44,0	28,9	53,9
					30,2	33,2

Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S13 est de 44,0 dB(A).

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



RÉSULTATS

DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	SOLO 11661
Date	09/06/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	22h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen d'Ouest

Fichier	BR - Point S14 - Diurne.CMG					
Début	09/06/2021 20:00:00					
Fin	09/06/2021 22:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
#1661	Leq	A	dB	46,8	31,1	71,4
					37,1	42,4

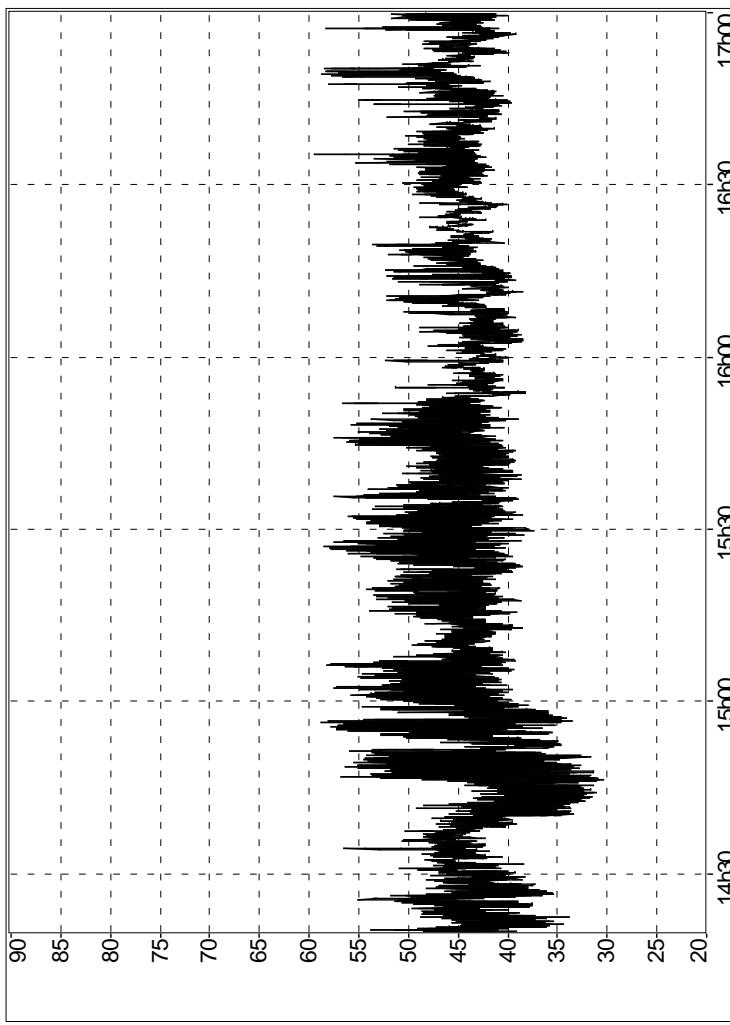
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S14 est de 47,0 dB(A).

POINT DE MESURE S14 – Bruit ambiant DIURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Centre de vacances de la mairie de Puteaux, Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	SOLO 61152
Date	27/04/2021
Heure de début	14h20
Heure de fin	17h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Nord-Est puis d'Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/T2 (-)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S14 - Diurne.CMG					
Début	27/04/2021 14:20:00					
Fin	27/04/2021 17:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
#1152	L _{eq}	A	dB	46,1	30,2	59,4
					39,6	43,7

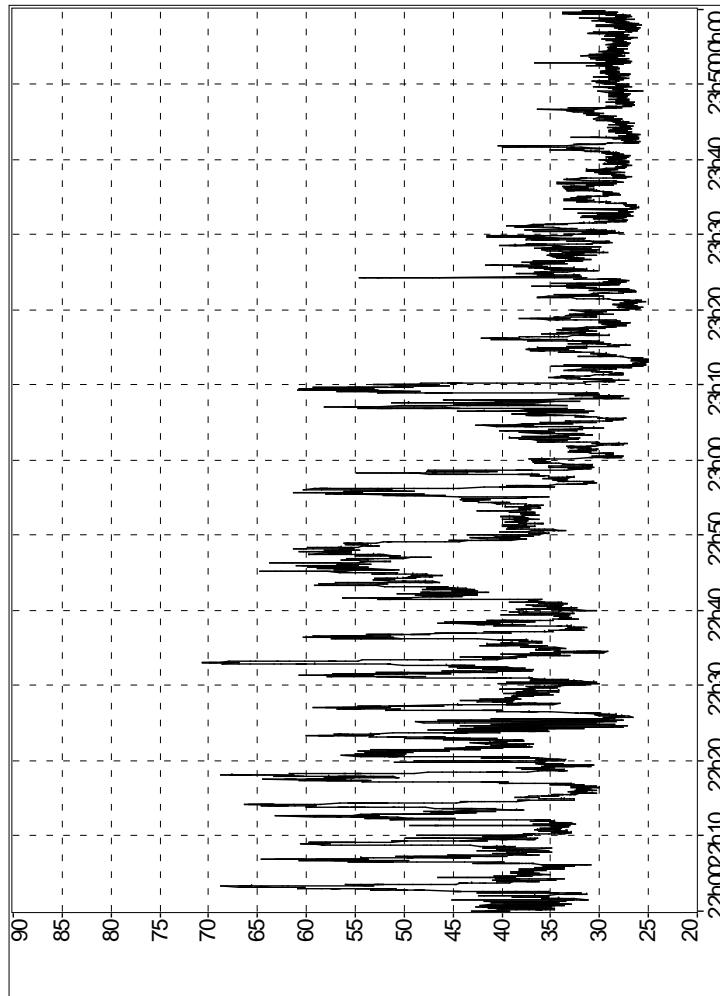
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S14 est de 46,0 dB(A).
L'émergence constatée en ce point est nulle.

POINT DE MESURE S14 – Bruit résiduel NOCTURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Centre de vacances de la mairie de Puteaux, Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	SOLO 11661
Date	09 au 10/06/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen puis faible d'Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S14 - Nocturne.CMG					
Début	09/06/2021 22:00:00					
Fin	10/06/2021 00:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
#1661	Leq	A	dB	49,6	24,9	70,5
					27,6	34,1

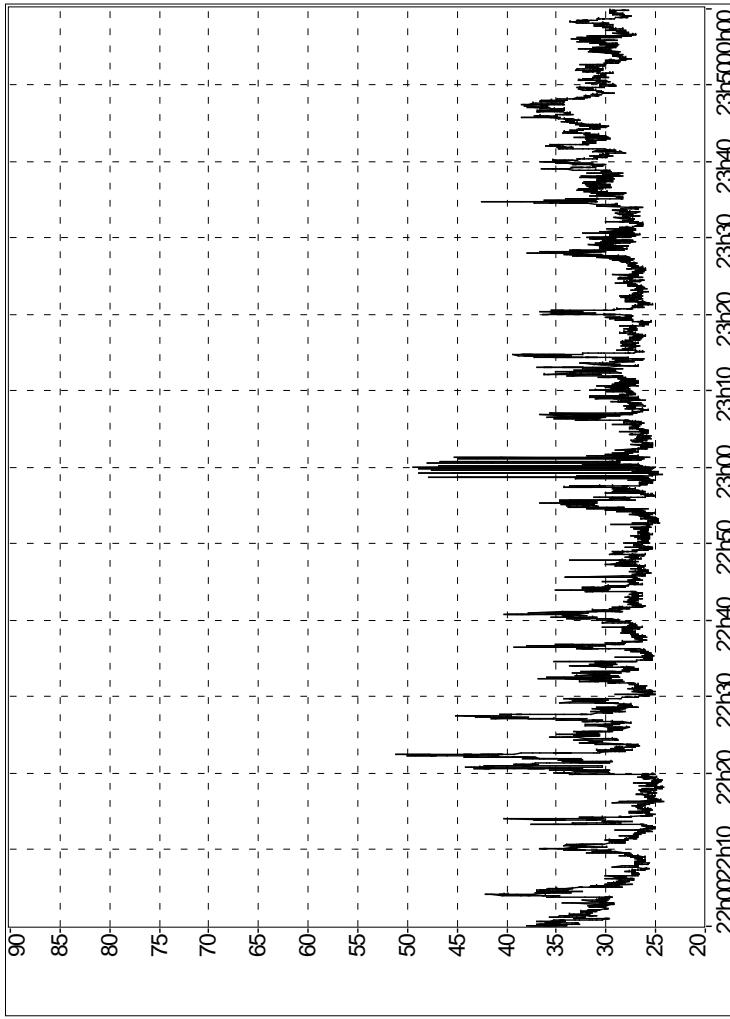
Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S14 est de 34,0 dB(A) (L₅₀).

POINT DE MESURE S14 – Bruit ambiant NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Centre de vacances de la mairie de Puteaux, Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne	Fichier	BA - Point S14 - Nocturne.CMG
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant	Début	27/04/2021 22:00:00
Sonomètre	SOLO 61152	Fin	28/04/2021 00:00:00
Date	27 au 28/04/2021	Voie	Type
Heure de début	22h00	Pond.	Unité
Heure de fin	00h00	L _{eq}	L _{eq}
Ciel	Dégagé	A	dB
Vent	Faible de Nord puis d'Ouest	#1152	L _{min}
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)	Leq	L _{max}
		31,4	24,1
			51,1
			25,9
			28,3

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S14 - Nocturne.CMG								
Début	27/04/2021 22:00:00								
Fin	28/04/2021 00:00:00								
Voie	Type	Pond.	Unité						
#1152	L _{eq}	A	dB	31,4	24,1	51,1	25,9	28,3	

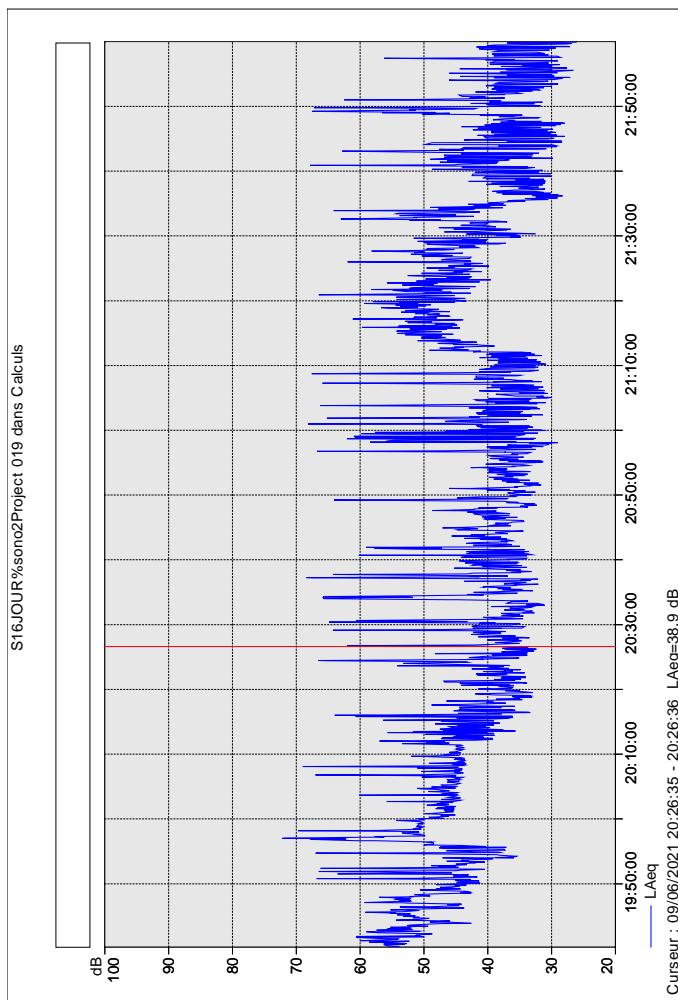
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S14 est de 28,5 dB(A) (L₅₀).
 L'émergence constatée en ce point est nulle.

POINT DE MESURE S15 – Bruit résiduel DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kernastellec », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	2250 Light
Date	09/06/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	22h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen d'Ouest

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
	Durée	L _{eq}	L ₅₀
	2 h 00 mn 00 s	50,2	40,8
			72,8

Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S15 est de 41,0 dB(A) (L₅₀).

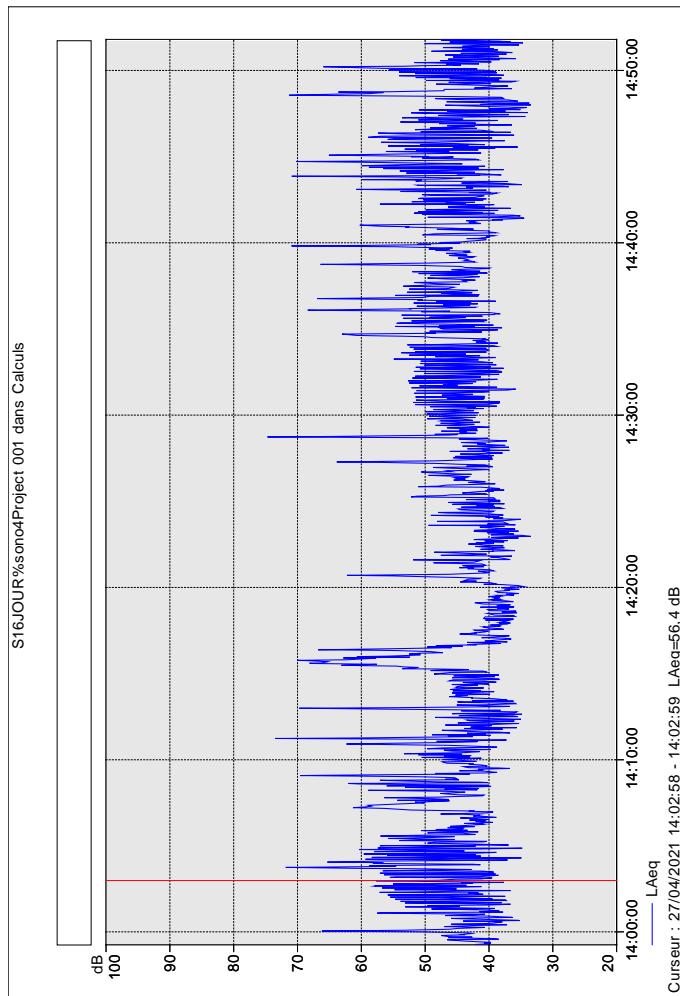
POINT DE MESURE S15 – Bruit ambiant DIURNE

ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kernastellec », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	2250 Light
Date	27/04/2021
Heure de début	13h59
Heure de fin	14h51
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Nord-Est
Conditions de propagation des sons	U3/T2 (-)

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
Durée	L _{eq}	L ₅₀	L _{max}
52 mn 33 s	53,0	43,2	78,1

Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S15 est de 43,0 dB(A) (L₅₀).
L'émergence constatée en ce point est de 2,0 dB(A), valeur inférieure au seuil réglementaire.

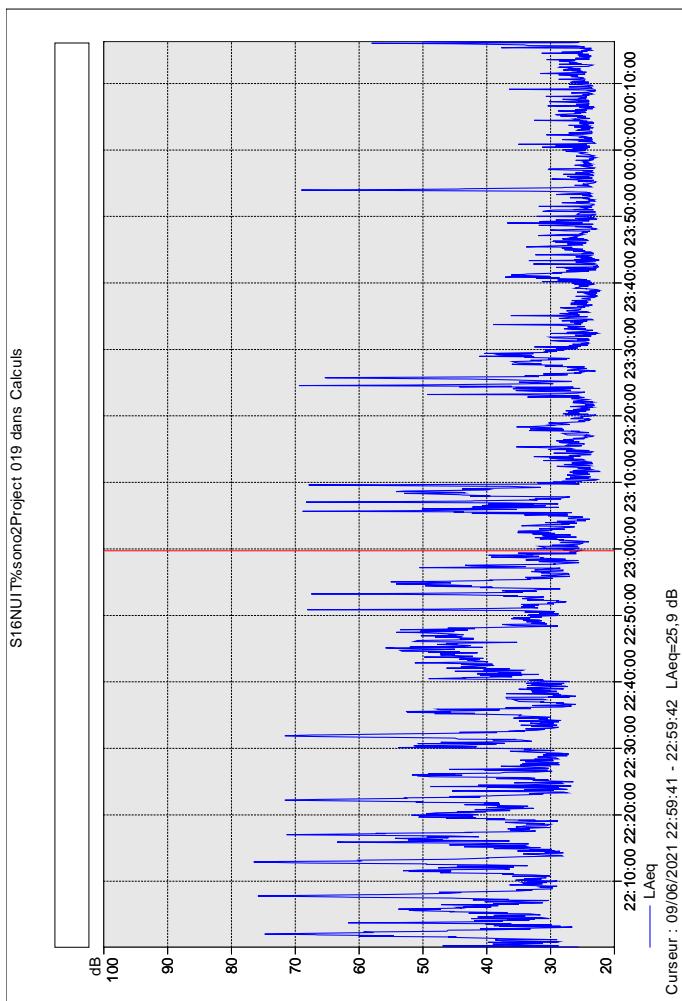
POINT DE MESURE S15 – Bruit résiduel NOCTURNE

ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kernastellec », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	2250 Light
Dates	09 au 10/06/2021
Heure de début	22h00
Heure de fin	00h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen puis faible d'Ouest

RÉSULTATS

Résultats globaux exprimés en dB(A)			
Durée	L_{eq}	L_{50}	L_{max}
2 h 00 mn 00 s	52,3	29,3	78,0

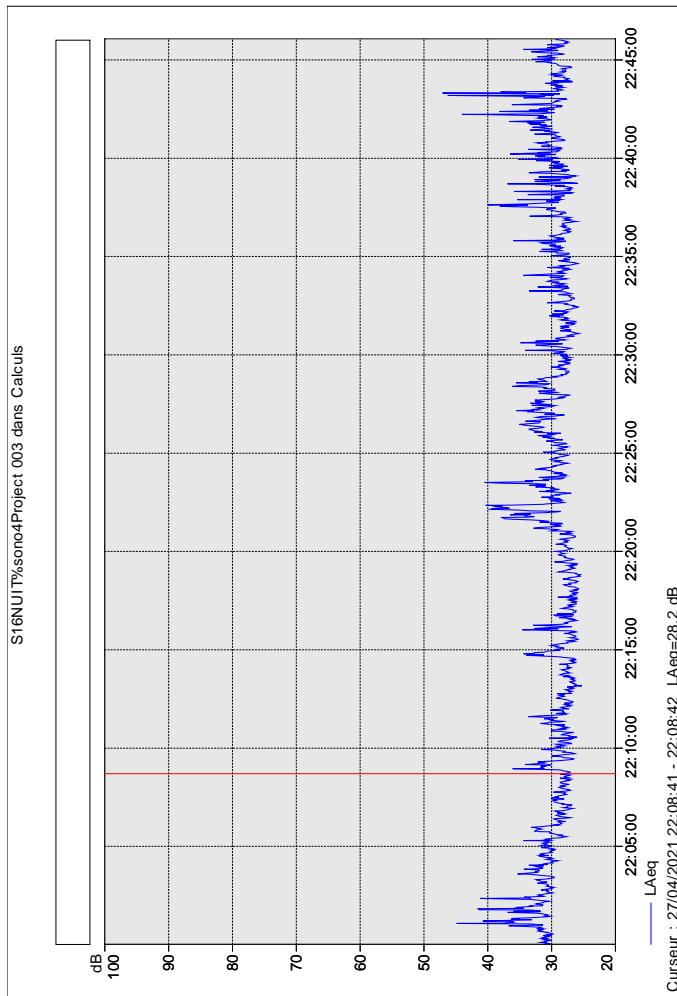
Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S15 est de 29,5 dB(A) (L_{50}).

POINT DE MESURE S15 – Bruit ambiant NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kernastellec », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne	Résultats globaux exprimés en dB(A)
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant	
Sonomètre	2250 Light	
Date	27/04/2021	
Heure de début	22h00	
Heure de fin	22h46	
Ciel	Dégagé	
Vent	Fable de Nord	
Conditions de propagation des sons	U4/T5 (+_)	
Durée	L _{eq}	L ₅₀
46 mn 3 s	30,5	28,9
		51,9
		L _{max}

RÉSULTATS

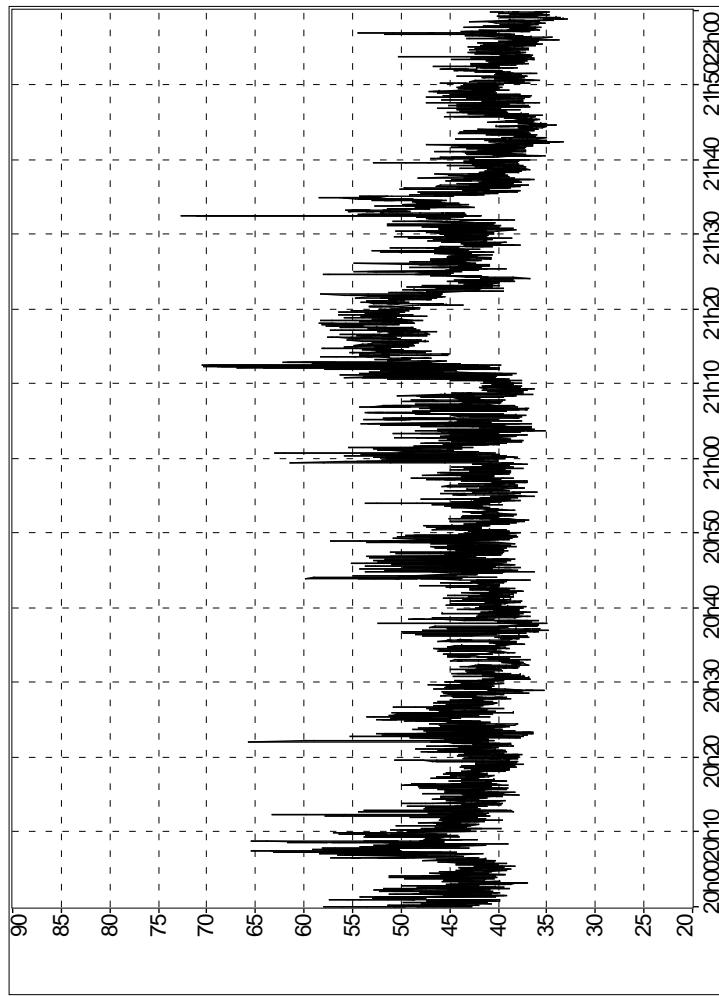
Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S15 est de 29,0 dB(A) (L₅₀).
 L'émergence constatée en ce point est nulle.

POINT DE MESURE S16 – Bruit résiduel DIURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Golf Bluegreen Ploemeur Océan au lieu-dit « Kerham », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 10961
Date	09/06/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	22h00
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen d'Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S16 - Diurne.cmq					
Début	09/06/2021 20:00:00					
Fin	09/06/2021 22:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	Leq	A	dB	47,7	32,9	72,6
						37,8
						42,1

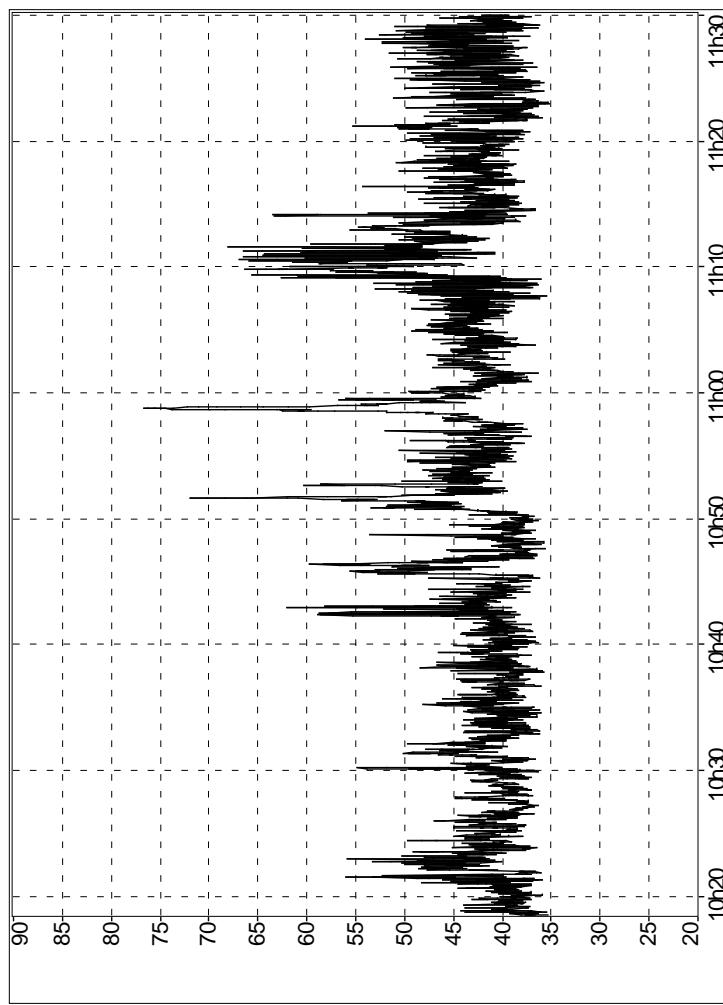
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S16 est de 42,0 dB(A) (L₅₀).

POINT DE MESURE S16 – Bruit ambiant DIURNE
ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Golf Bluegreen Ploemeur Océan au lieu-dit « Kerham », Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12915
Date	28/04/2021
Heure de début	10h18
Heure de fin	11h30
Ciel	Peu nuageux
Vent	Moyen d'Ouest
Conditions de propagation des sons	U2/T2 (-)

RÉSULTATS

Fichier	BA - Point S16 - Diurne.cm					
Début	28/04/2021 10:18:31					
Fin	28/04/2021 11:30:08					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
MY_LOC	Leq	A	dB	51,2	35,2	76,7
					37,8	41,5

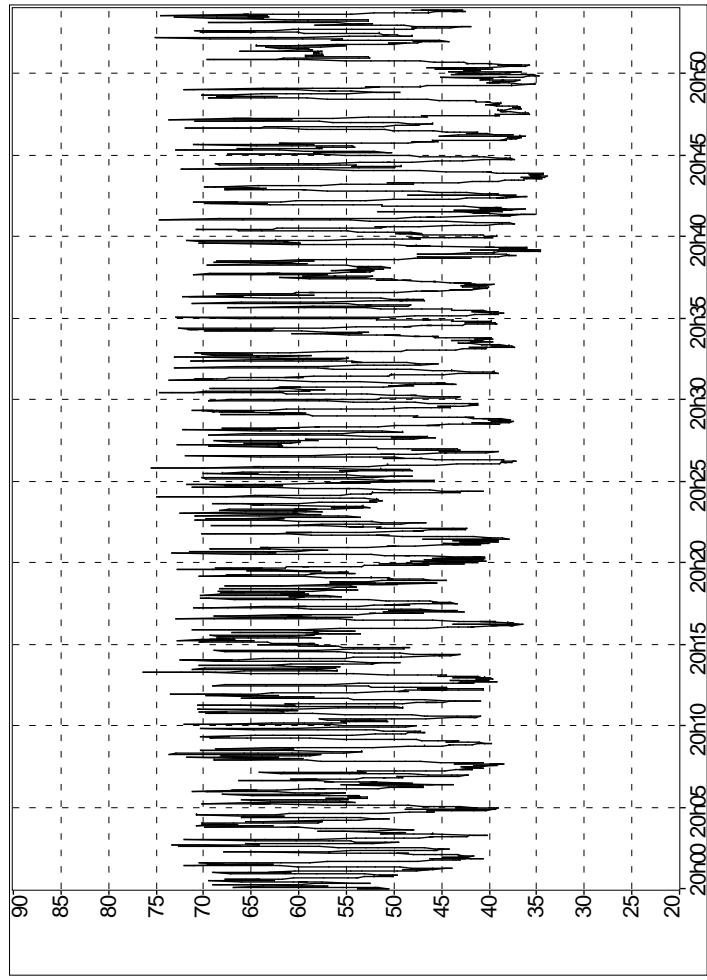
Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S16 est de 41,5 dB(A) (L50).
L'émergence constatée en ce point est nulle.

POINT DE MESURE S17 – Bruit résiduel DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Camping les Ajoncs, Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 12916
Date	29/07/2021
Heure de début	20h00
Heure de fin	20h54
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S17 - Diurne.cmg						
Début	29/07/2021 20:00:00						
Fin	29/07/2021 20:53:58						
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}	L ₅₀
MY_LOC	L _{eq}	A	dB	61,8	33,8	76,3	39,6

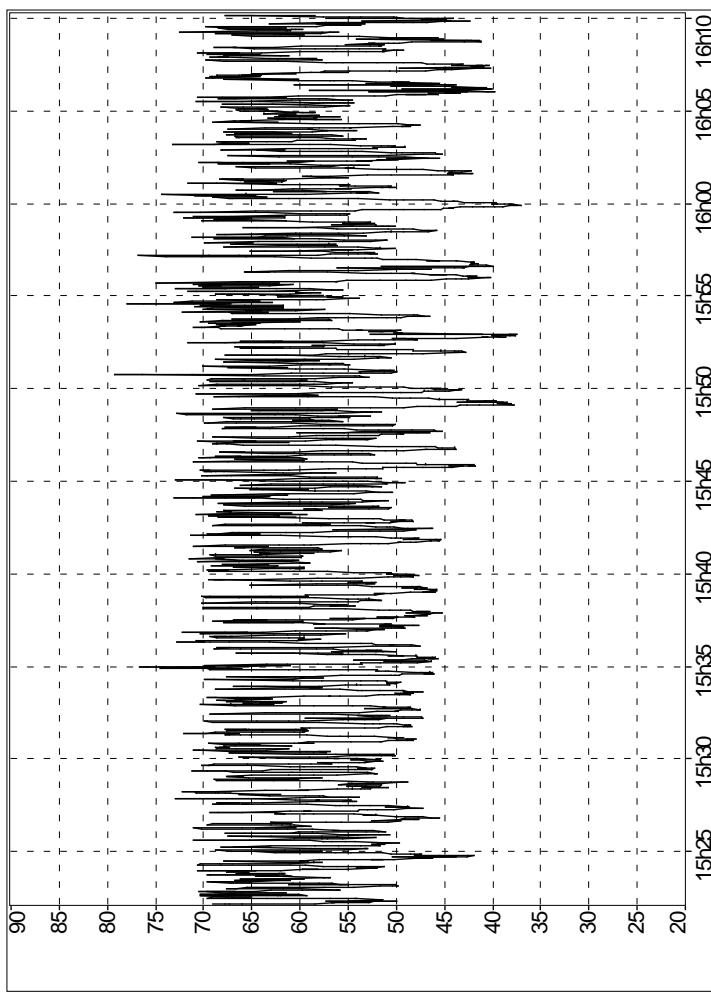
Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S17 est de 52,5 dB(A) (L₅₀).

POINT DE MESURE S17 – Bruit ambiant DIURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Camping les Ajoncs, Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12916
Date	29/07/2021
Heure de début	15h22
Heure de fin	16h10
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/T2 (-)

RÉSULTATS

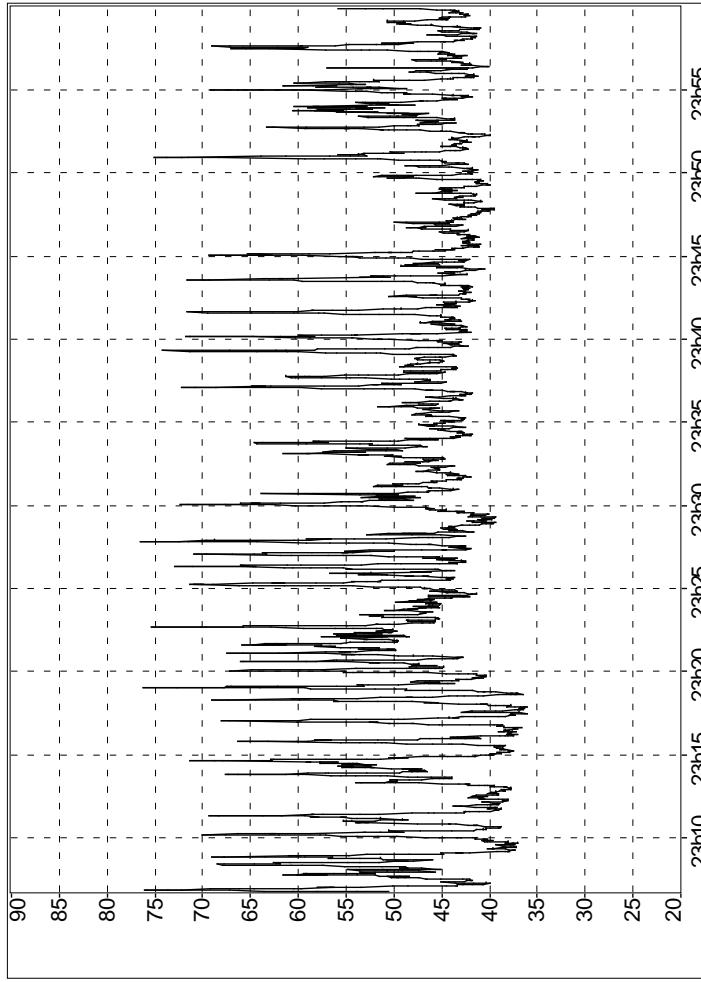
Fichier	BA - Point S17 - Diurne.cmg					
Début	29/07/2021 15:22:10					
Fin	29/07/2021 16:10:13					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	L _{eq}	A	dB	63,1	37,0	79,2
					46,5	57,2

POINT DE MESURE S17 – Bruit résiduel NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Camping les Ajoncs, Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 12916
Date	29 au 30/07/2021
Heure de début	23h06
Heure de fin	00h00
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest

RÉSULTATS

Fichier	BR - Point S17 - Nocturne.cmng					
Début	29/07/2021 23:06:45					
Fin	29/07/2021 23:59:59					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
MY_LOC	Leq	A	dB	56,8	35,9	76,4
					40,4	45,2

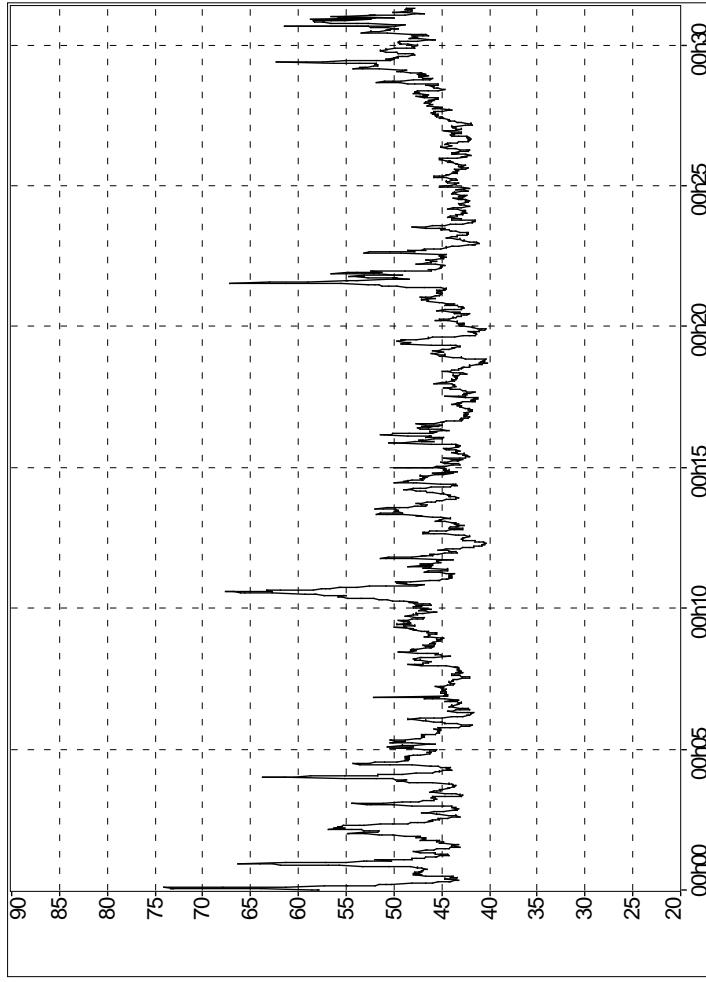
Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S17 est de 45,0 dB(A) (L_{50}).

POINT DE MESURE S17 – Bruit ambiant NOCTURNE
 ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Camping les Ajoncs, Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12916
Date	30/07/2021
Heure de début	00h00
Heure de fin	00h31
Ciel	Dégagé
Vent	Moyen de Sud-Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

RÉSULTATS

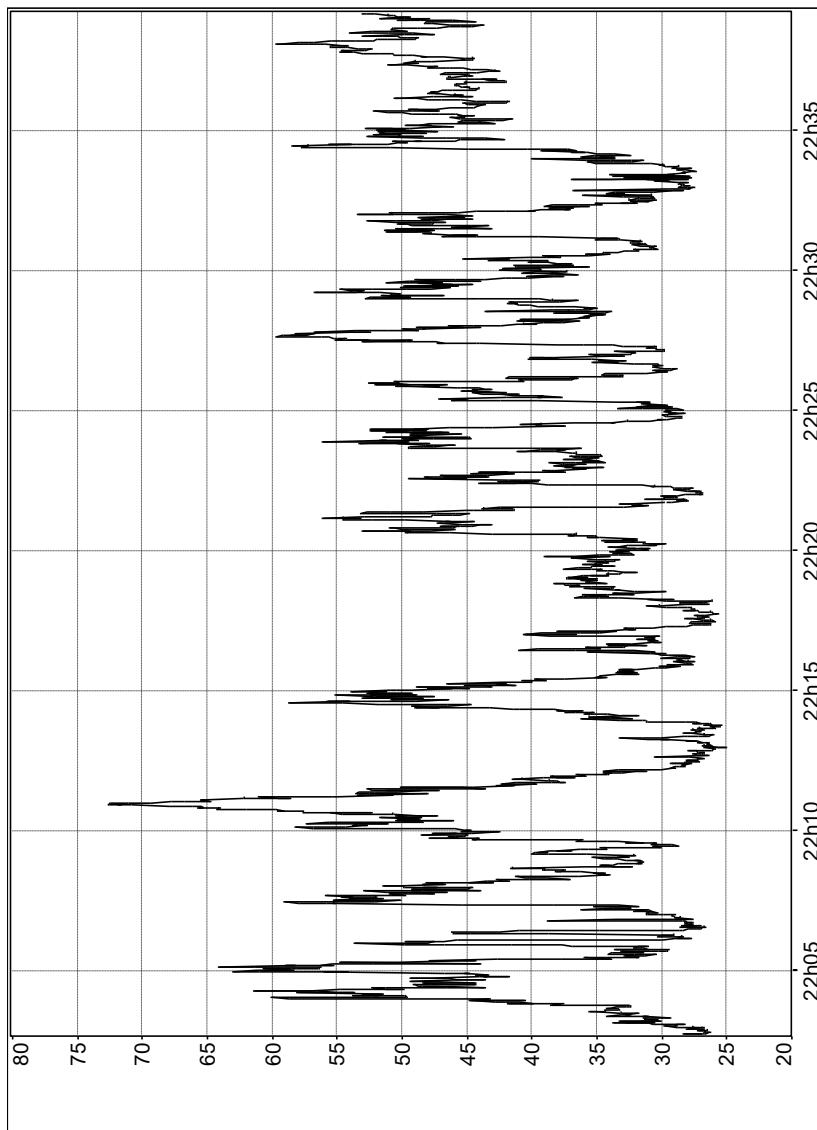
Fichier	BA - Point S17 - Nocturne.cmng					
Début	30/07/2021 0:00:00					
Fin	30/07/2021 0:31:21					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
MY_LOC	Leq	A	dB	51,0	40,2	74,1
					42,4	45,1

Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S17 est de 45,0 dB(A) (L_{50}).
 L'émergence constatée en ce point est nulle.

ANNEXE :
RESULTATS MESURES ACOUSTIQUES
(ENCEM, AVRIL 2022)

POINT DE MESURE S19 – Bruit résiduel NOCTURNE

ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Aire d'accueil des gens du voyage, Ploemeur

LOCALISATION**ÉVOLUTION TEMPORELLE****DONNÉES DES MESURAGES**

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 14285
Date	21/04/2022
Heure de début	22h02
Heure de fin	22h34
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord-Ouest

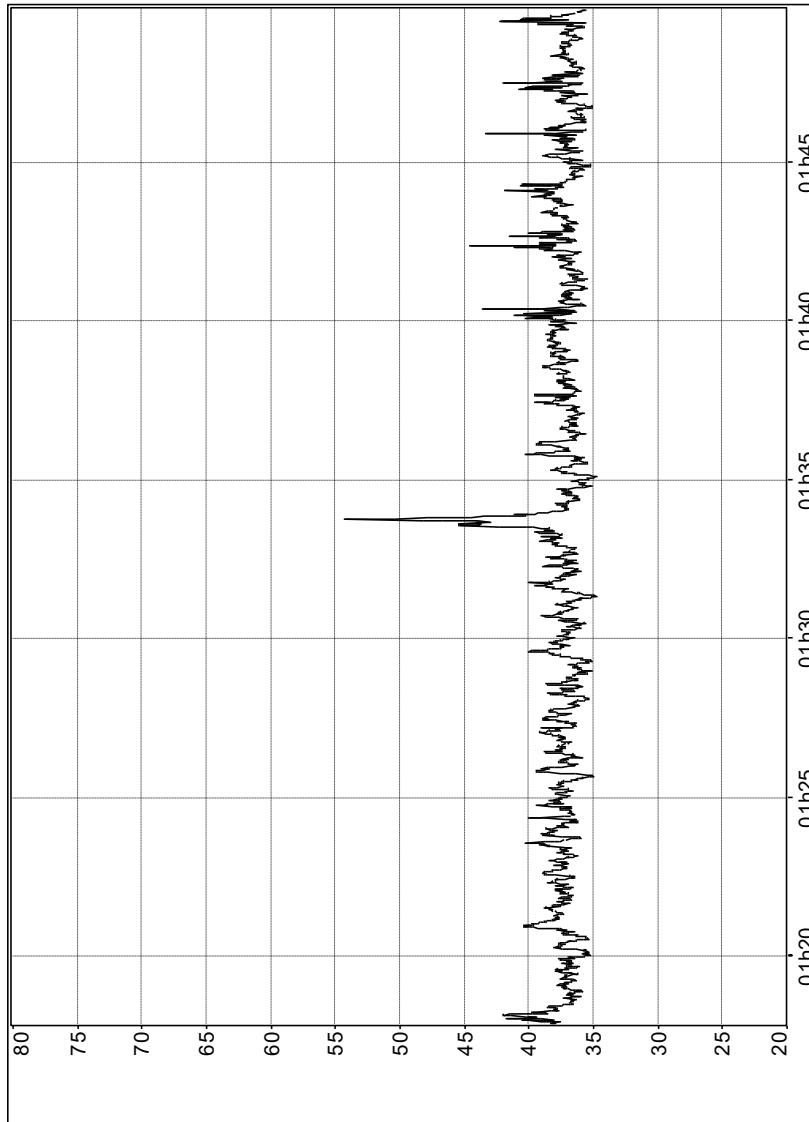
RÉSULTATS

Fichier	Point S - Nuit - BR.cmg							
Début	21/04/2022 22:02:30							
Fin	21/04/2022 22:34:14							
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}	L ₉₀	L ₅₀
MY_LOC	L _{eq}	A	dB	51,2	25,0	72,6	28,0	35,9

Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S est de 36,0 dB(A) (L₅₀).

POINT DE MESURE S19 – Bruit ambiant NOCTURNE

ZONE À ÉMERGENCE RÉGLEMENTÉE : Aire d'accueil des gens du voyage, Ploemeur

LOCALISATION**ÉVOLUTION TEMPORELLE****DONNÉES DES MESURAGES**

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 14285
Date	22/04/2022
Heure de début	01h17
Heure de fin	01h49
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord-Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

RÉSULTATS

Fichier	Point S - Nuit - BA.cmrg							
Début	22/04/2022 01:17:23							
Fin	22/04/2022 01:49:20							
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L90	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	37,9	34,6	54,7	36,0	37,1

Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S est de 37,0 dB(A) (L_{50}).
L'émergence constatée en ce point est de 1,0 dB(A), valeur inférieure au seuil réglementaire.

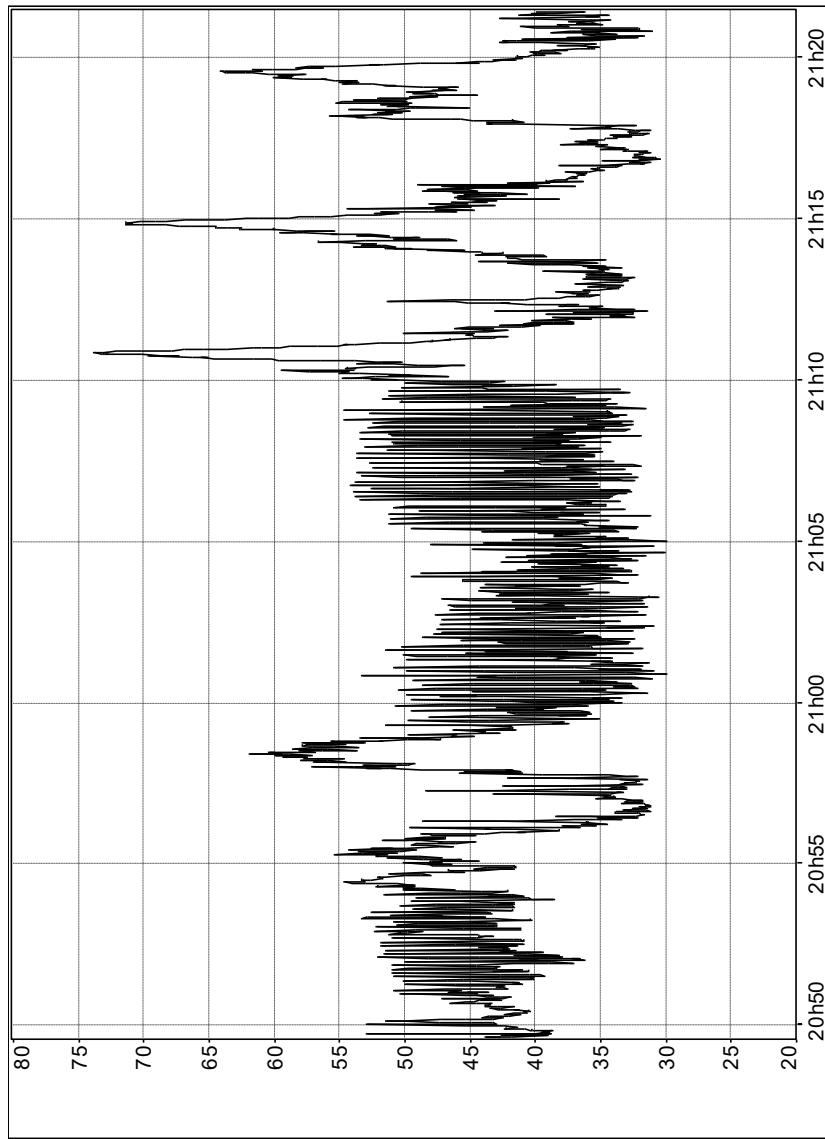
POINT DE MESURE S19 – Bruit résiduel DIURNE

ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Aire d'accueil des gens du voyage, Ploemeur

LOCALISATION



ÉVOLUTION TEMPORELLE



DONNÉES DES MESURAGES

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 14285
Date	21/04/2022
Heure de début	20h49
Heure de fin	21h21
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord-Ouest

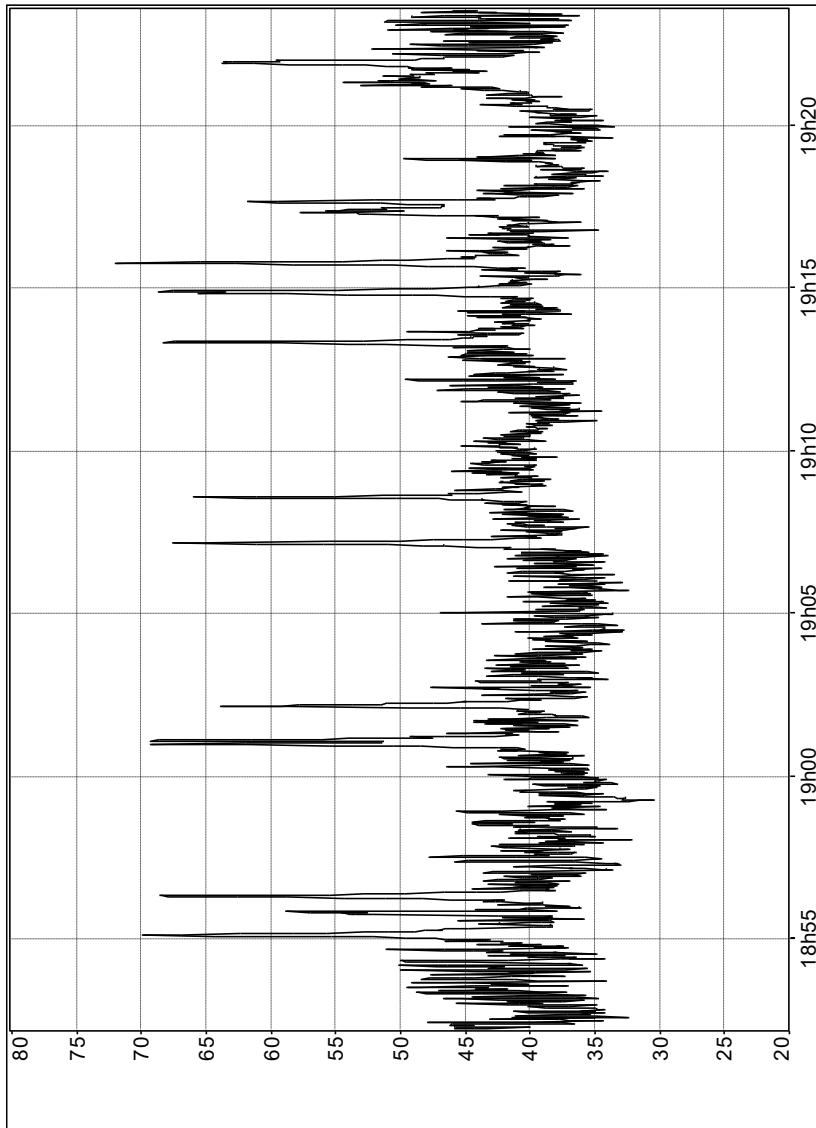
RÉSULTATS

MY_LOC	Fichier	Point S - Jour - BR.cm.g							
		Début	Fin	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
				A	dB	53,8	29,9	73,8	33,2

Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S est de 42,0 dB(A) (L₅₀).

POINT DE MESURE S19 – Bruit ambiant DIURNE

ZONE À ÉMERGENCE RÉGLEMENTÉE : Aire d'accueil des gens du voyage, Ploemeur

LOCALISATION**ÉVOLUTION TEMPORELLE****DONNÉES DES MESURAGES**

Période	Diurne					
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant					
Sonomètre	FUSION 14285					
Date	21/04/2022					
Heure de début	18h52					
Heure de fin	19h23					
Ciel	Dégagé					
Vent	Faible de Nord-Ouest					
Conditions de propagation des sons	U3/T1 (-)					

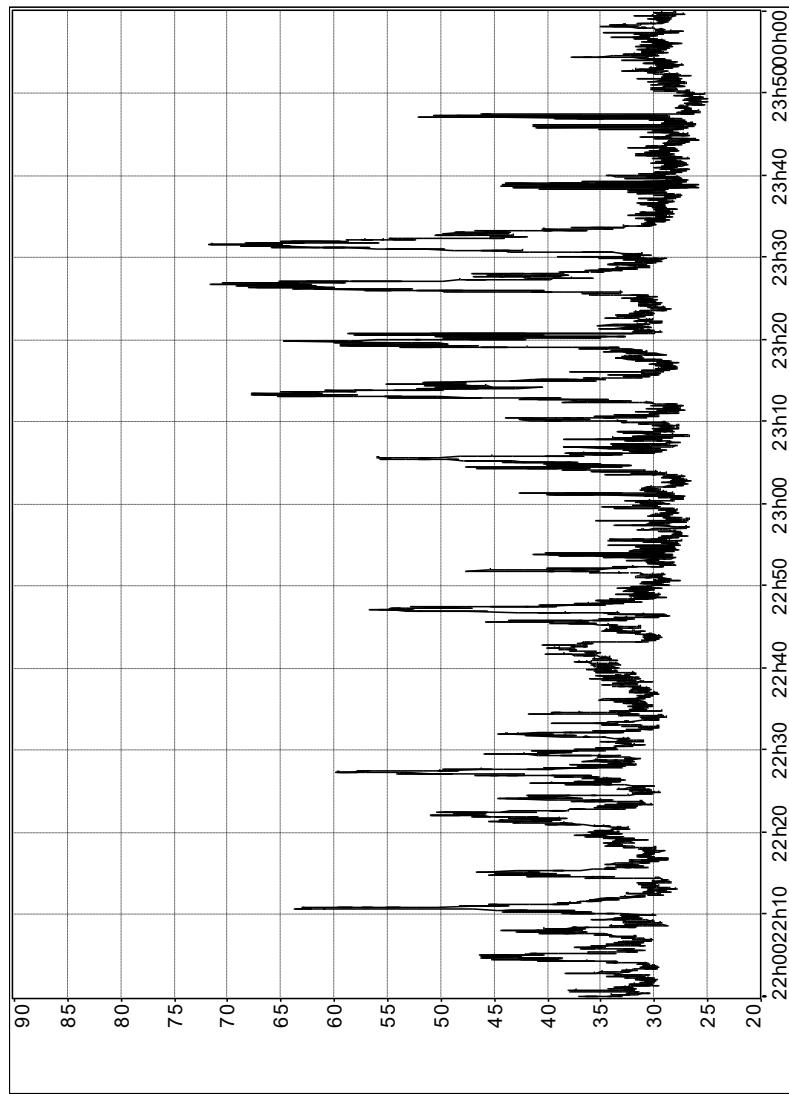
RÉSULTATS

MY_LOC	L _{eq}	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}	L ₉₀	L ₅₀
		A	dB		51,2	30,4	71,9	35,7	40,0

Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S est de 40,0 dB(A) (L_{50}).
L'émergence constatée en ce point est nulle car une émergence négative n'a aucune réalité physique.

POINT DE MESURE S5 – Bruit résiduel NOCTURNE

ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerham », Ploemeur

LOCALISATION**ÉVOLUTION TEMPORELLE****DONNÉES DES MESURAGES**

Période	Nocturne	Fichier	Point S5 - Nuit - BR.cmg			
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel	Début	21/04/2022 22:00:00			
Sonomètre	FUSION 12916	Fin	22/04/2022 00:00:00			
Date	21/04/2022 – 22/04/2022	Voie	Type	Pond.	Unité	Lmin
Heure de début	22h00	MY_LOC	Leq	A	dB	49,2
Heure de fin	00h00					71,7
Ciel	Dégagé					28,1
Vent	Faible de Nord-Ouest					31,3

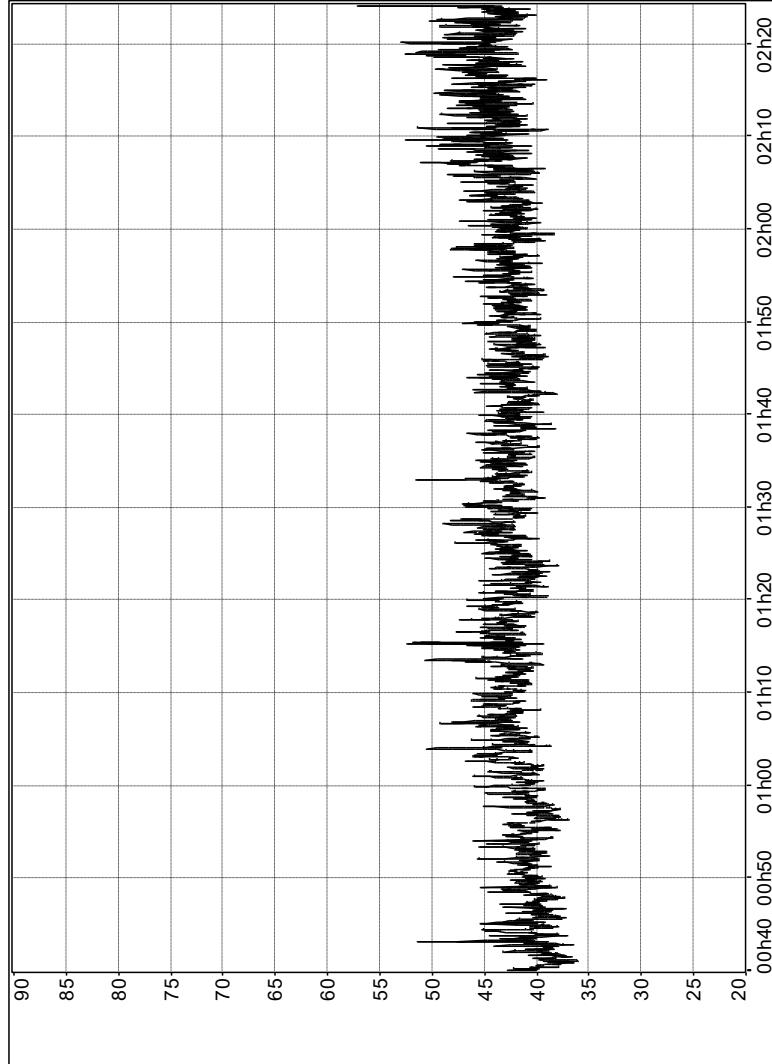
RÉSULTATS

Point	Leq	Max	L50
S5	49,2	71,7	28,1

Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S5 est de 31,5 dB(A) (L_{50}).

POINT DE MESURE S5 – Bruit ambiant NOCTURNE

ZONE À ÉMERGENCE RÉGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerham », Ploemeur

LOCALISATION**ÉVOLUTION TEMPORELLE****DONNÉES DES MESURAGES**

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 12916
Date	22/04/2022
Heure de début	00h40
Heure de fin	02h24
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord-Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

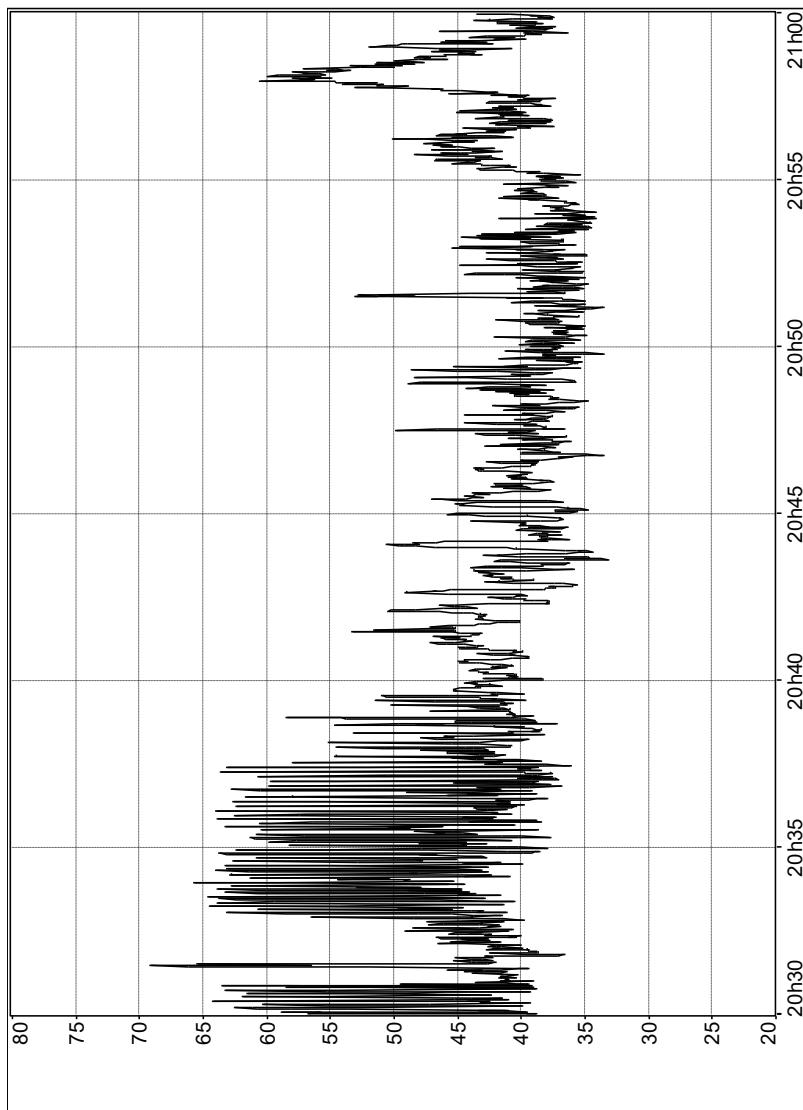
RÉSULTATS

Voie	Type	Pond.	Unité	Fichier							
				MY_LOC	Leq	A	dB	Leq	Lmin	Lmax	L90
								Point S5 - Nuit - BA.cmg			

Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S5 est de 42,0 dB(A) (L_{50}).
L'émergence constatée en ce point est de 10,5 dB(A), valeur supérieure au seuil réglementaire.

POINT DE MESURE S5 – Bruit résiduel DIURNE

ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerham », Ploemeur

LOCALISATION**ÉVOLUTION TEMPORELLE****DONNÉES DES MESURAGES**

Période	Diurne	
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel	
Sonomètre	FUSION 12916	
Date	21/04/2022	
Heure de début	20h30	
Heure de fin	21h00	
Ciel	Dégagé	
Vent	Faible de Nord-Ouest	

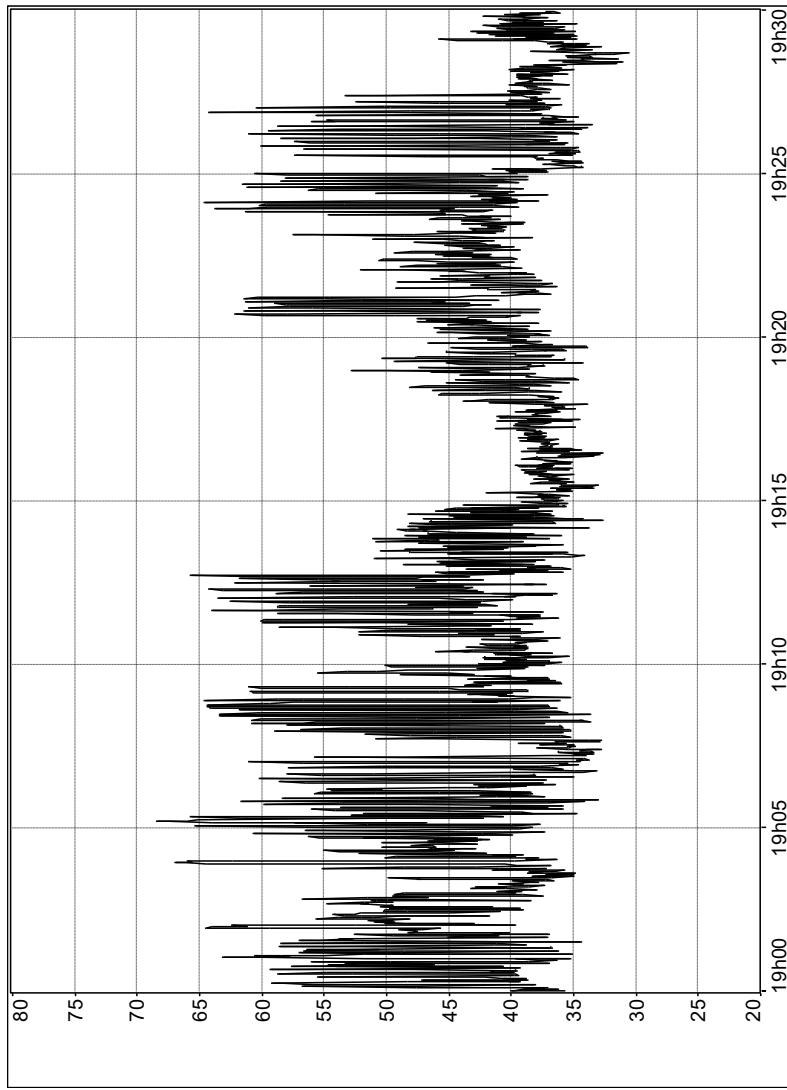
RÉSULTATS

Fichier	Point S5 - Jour - BR.cmg					
Début	21/04/2022 20:30:00					
Fin	21/04/2022 21:00:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
MY_LOC	Leq	A	dB	50,5	33,1	69,2
					36,6	41,1

Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S5 est de 41,0 dB(A) (L_{50}).

POINT DE MESURE S5 – Bruit ambiant DIURNE

ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerham », Ploemeur

LOCALISATION**ÉVOLUTION TEMPORELLE****DONNÉES DES MESURAGES**

Période	Diurne		
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant		
Sonomètre	FUSION 12916		
Date	21/04/2022		
Heure de début	19h00		
Heure de fin	19h30		
Ciel	Dégagé		
Vent	Faible de Nord-Ouest		
Conditions de propagation des sons	U3/T1 (-)		

RÉSULTATS

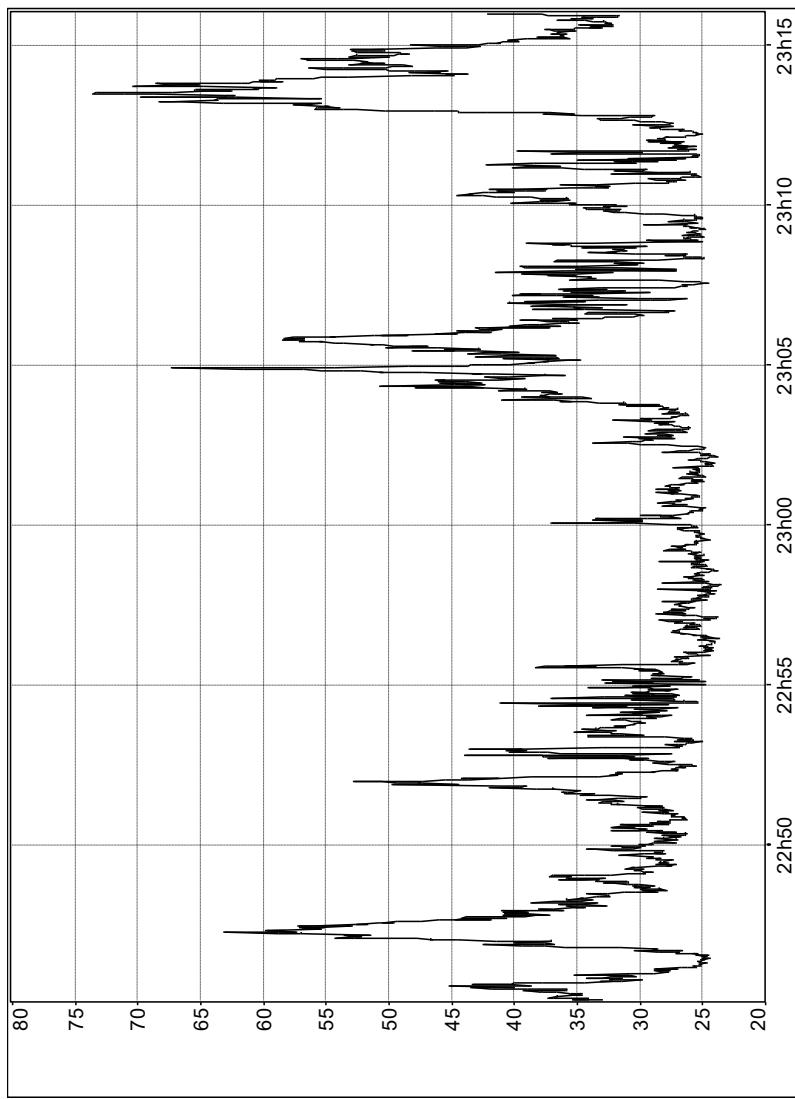
Fichier	Point S5 - Jour - BA.cmrg					
Début	21/04/2022 19:00:00					
Fin	21/04/2022 19:30:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}
MY_LOC	Leq	A	dB	51,7	30,5	68,4
					35,6	40,2

Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S5 est de 40,0 dB(A) (L_{50}).
L'émergence constatée en ce point est nulle car une émergence négative.

Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S5 est de 40,0 dB(A) (L_{50}).
L'émergence constatée en ce point est nulle car une émergence négative n'a aucune réalité physique.

POINT DE MESURE S4a – Bruit résiduel NOCTURNE

ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerantonec », Ploemeur

LOCALISATION**ÉVOLUTION TEMPORELLE****DONNÉES DES MESURAGES**

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 14285
Date	21/04/2022
Heure de début	22h45
Heure de fin	23h16
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord-Ouest

RÉSULTATS

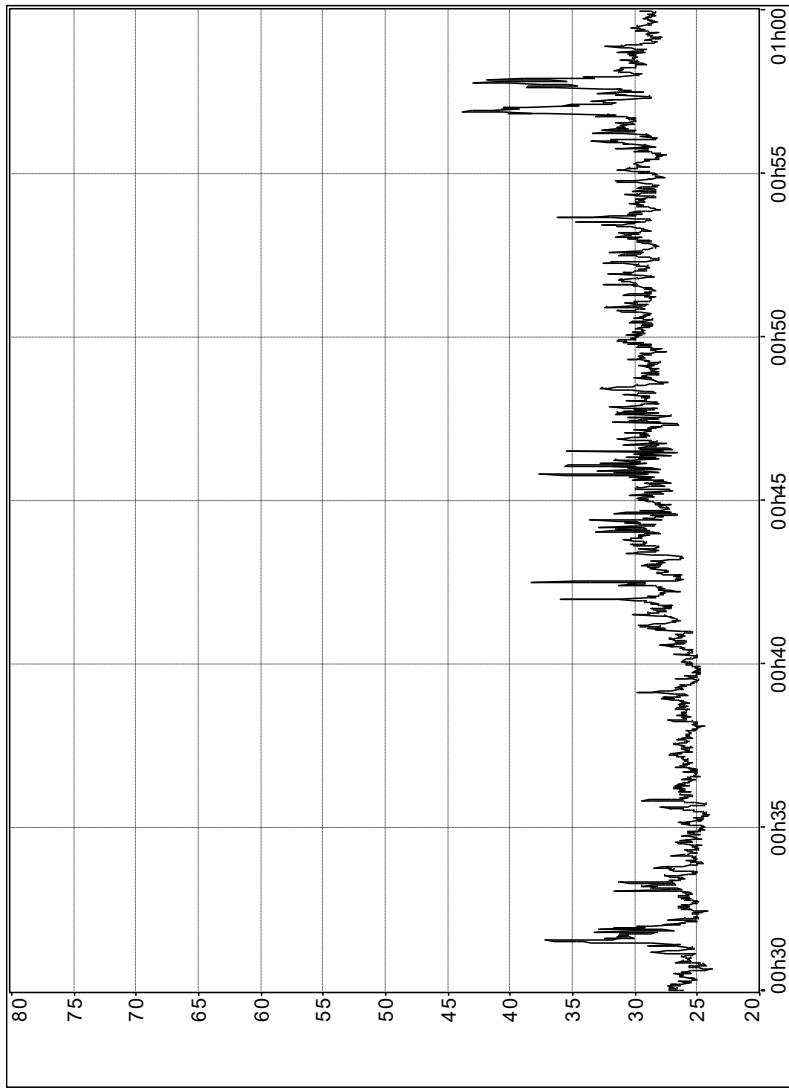
Point S4a - Nuit - BR cmg	
Début	21/04/2022 22:45:09
Fin	21/04/2022 23:16:00
Voie	Type
MY_LOC	Leq

MY_LOC	Leq	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L90	L50
	51,1	dB	A		73,5	23,5	73,5	25,1	29,7

Le niveau de bruit résiduel nocturne retenu au point S4a est de 30,0 dB(A) (L₅₀).

POINT DE MESURE S4a - Bruit ambiant NOCTURNE

ZONE À ÉMERGENCE RÉGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerantonec », Ploemeur

LOCALISATION**ÉVOLUTION TEMPORELLE****DONNÉES DES MESURAGES**

Période	Nocturne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 14285
Date	21/04/2022
Heure de début	00h30
Heure de fin	01h00
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord-Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/T5 (+)

RÉSULTATS

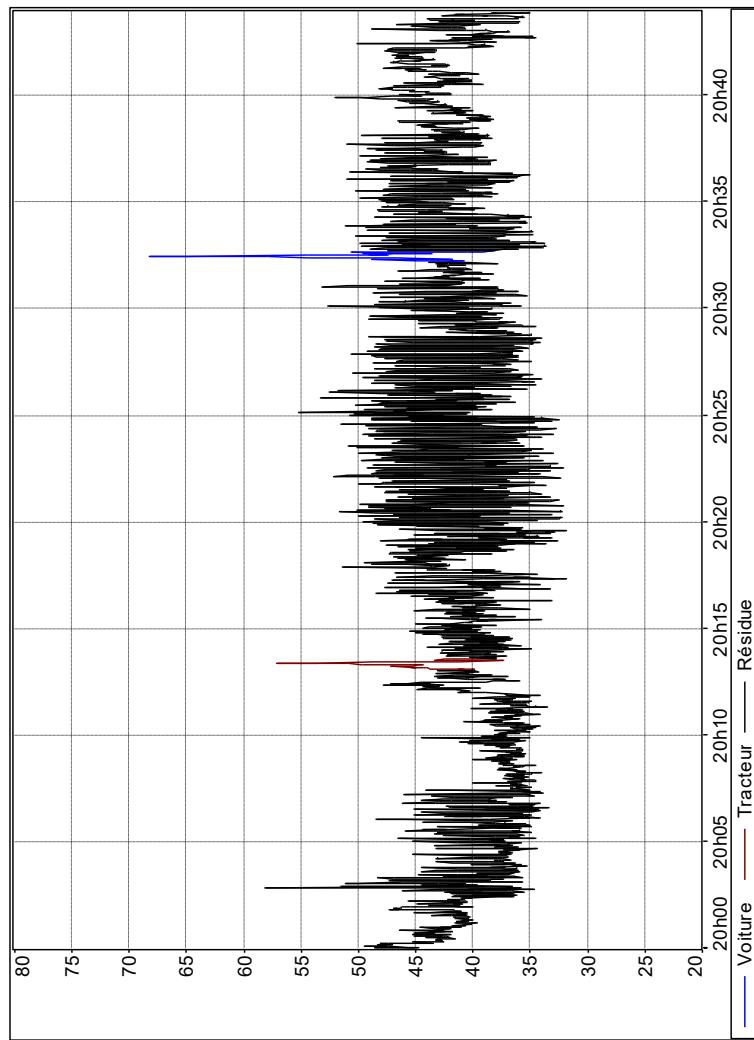
MY_LOC	Type	Pond.	Unité	L _{eq}	L _{min}	L _{max}	L ₉₀	L ₅₀
	L _{eq}	A	dB	29,6	23,8	43,8	25,2	28,4

Le niveau de bruit ambiant nocturne retenu au point S4a est de 28,5 dB(A) (L_{50}).

L'émergence constatée en ce point est nulle car une émergence négative n'a aucune réalité physique.

POINT DE MESURE S4a – Bruit résiduel DIURNE

ZONE À ÉMERGENCE REGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerantonec », Ploemeur

LOCALISATION**ÉVOLUTION TEMPORELLE****DONNÉES DES MESURAGES**

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit résiduel
Sonomètre	FUSION 14285
Date	21/04/2022
Heure de début	20h00
Heure de fin	20h43
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord-Ouest

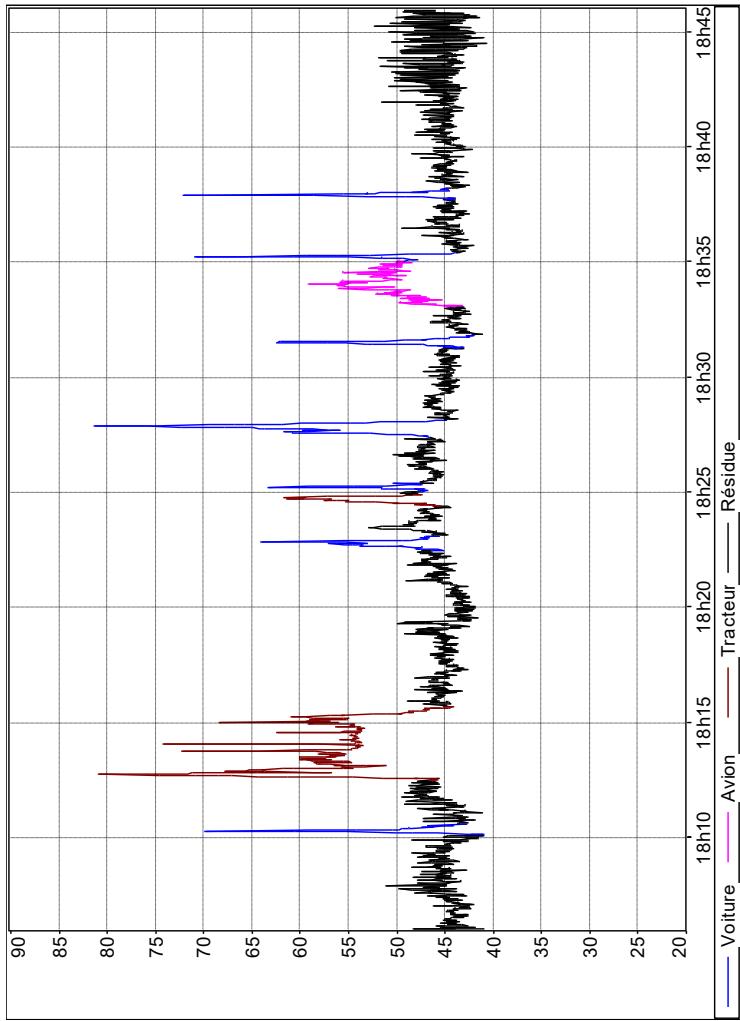
RÉSULTATS

Fichier	Point S4a - Jour - BR.0mg
Lieu	MY LOC
Type de données	Leq
Pondération	A
Début	21/04/2022 20:00:00
Fin	21/04/2022 20:43:56
Source	Leq particulier
Voiture	56,9
Tracteur	47,9
Résiduel	42,9
	Lmin dB
Voiture	38,1
Tracteur	37,3
Résiduel	31,8
	Lmax dB
Voiture	68,1
Tracteur	57,1
Résiduel	58,1
	L50 dB
Voiture	40,3
Tracteur	39,6
Résiduel	35,6

Le niveau de bruit résiduel diurne retenu au point S4a est de 43,0 dB(A).

POINT DE MESURE S4a – Bruit ambiant DIURNE

ZONE À ÉMERGENCE RÉGLEMENTÉE : Habitation au lieu-dit « Kerantonec », Ploemeur

LOCALISATION**ÉVOLUTION TEMPORELLE****DONNÉES DES MESURAGES**

Période	Diurne
Caractéristique de la mesure	Bruit ambiant
Sonomètre	FUSION 14285
Date	21/04/2022
Heure de début	18h06
Heure de fin	18h45
Ciel	Dégagé
Vent	Faible de Nord-Ouest
Conditions de propagation des sons	U3/T1 (-)

RÉSULTATS

Fichier	Point S4a - Jour - BA.cmg
Lieu	MY_LOC
Type de données	Leq
Pondération	A
Début	21/04/2022 18:06:02
Fin	21/04/2022 18:45:58
Leq particulier	
Source	
Tracteur	62,6
Voiture	63,4
Avion	51,6
Résiduel	45,6
Lmin	40,9
dB	43,2
Lmax	59,1
dB	47,2
L90	80,8
dB	44,2
L50	81,3
dB	48,4
	54,9
	50,1
	44,9

Le niveau de bruit ambiant diurne retenu au point S4a est de 45,5 dB(A).
L'émergence constatée en ce point est de 2,5 dB(A), valeur inférieure au seuil réglementaire.